

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | Pagination continue. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									<input checked="" type="checkbox"/>		

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE.

Revue Religieuse, Littéraire, Historique, Artistique, Agricole.

Rédigée par un Comité d'Écrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant un volume de 384 pages tous les six mois, composé de matières ainsi classées :

RELIGION.
MORALE,
PHILOSOPHIE,
VOYAGES.

HISTOIRE
BIOGRAPHIE,
LITTÉRATURE,
CRITIQUE

SCIENCES
BEAUX-ARTS,
ÉCONOMIE SOCIALE,
AGRICULTURE, Etc., Etc

POLITIQUE GÉNÉRALE.— Quoique le *Foyer Domestique* ne s'occupe point de politique, cependant il publie un *Résumé* des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, etc.

Volume III.—Numero 6.

1er. JUIN 1877.

Les lettres pour abonnements, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, et ce qui concerne la rédaction à M. l'abbé E. GUILMET, Rédacteur.

Un Morceau de Musique chaque Mois.
ABONNEMENT : \$1 PAR VOLUME.

LISTE DES COLLABORATEURS.

Adam, (Abbé F. L. T.)—Montreal.
Alleau, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)
Amiot, (Guil.) Avocat—Québec.
B..... (Abbé G.)—Ottawa.
Baillarge, (G. F.) Sous - Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.
Beauchamp, (Joseph)—Etudiant en Droit.—Montreal.
Bélanger, (J. A.)—Ottawa.
Benoît, (Alph.)—Ottawa.
Benoît, (Sam.)—Ottawa.
Benoît, (Dr. F.), M. D., Montebello.
Bourget, (Jos. G.) Rivière du Loup (En Bas.)
Caouette, (J. B.) employé civil—Québec.
Chandonnet, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montreal.
Chapman, (W.)—St. François de la Beauce.
Chauveau, (Hon. P. J. O.)—Québec.
Chauveau, (Alex.) M. P. P.—Québec.
Chemin, (Abbé Léon) curé de Grenville.
Couture, (Guillaume)—4 rue Cabanais, Paris.
Crevier, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montreal.

De la Bruyère, (Boucher)—Saint-Hyacinthe.
De Montigny, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.
Dérome, (F. M.)—Rimouski.
Desaulniers, (Frs. L.)—Yamachiche
Desjardins, (Dlle. Clara.)
De Vervins, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).
Dick, (Dr. V. E.)—Château-Richer.
Dion, (J. O.)—Bassin de Chambly.
Donnelly, (James) Montreal.
Drapeau, (Stanislas)—Ottawa.
Evanturel, (F. E. Alf.) LL. B., Ottawa.
Faucher de St. Maurice,—Québec.
Filliatre, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Fréchette, (Louis-Honoré)—Québec.
Gagnon, (Ferd.)—Worcester, Mass., E.U.
Garneau, (A.)—Ottawa.
Genand, (J. A.)—Ottawa.
Graziella, (Mlle ...)
Guay, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.
Guillaume, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.
Huguet-Latour, (L. A.) A. M., N. P., Montreal.
Huot, (Edouard)—Quebec.
Langevin, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.

L..... (Eugène)—St. Raphaël.
Legendre, (Napoléon)—Québec.
Le May, (Pamphile)—Québec.
Lemoine, (J. M.)—Québec.
Lerida, (Mlle ...)
Lorrain, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.
Malouin, (J. A.)—Québec.
Marmette, (Joseph)—Québec.
McCabe, (L.)—Ottawa.
Meilleur, (Dr. J. B.), M. D., LL. B.—Québec.
Pallier, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (Elzéar)—Montreal.
Poirier, (Pascal)—Ottawa.
Poisson, (M. J. A.)—Arthabaskaville.
Renault, (Eugène)—Montmagny.
Smith, (Gustave)—Ottawa.
Sulte, (Benj.)—Ottawa.
Tanguay, (Abbé Cyp.)—Ottawa.
Tassé, (Joseph)—Ottawa.
Tassé, (Elie) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)
Tetu, (Dr. L.)—Rivière-Quelle.
Thibault, (Chas.) Avocat—Montreal.
Turcotte, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

Sommaire des Matières de cette Livraison.

	PAGES.		PAGES.
Morale et Philosophie.		Bibliographie.	
La Mort, essai philosophique, par M. le Comte A. de VERVINS.....	321	<i>Venez tous à moi</i> , livre de première Communion.....	365
Histoire.		Economie Sociale et Politique.	
Notes sur Yamachiche (<i>Suite</i>), par M. l'abbé N. CARON.....	325	Essai sur le Droit Social Chrétien (<i>Suite</i>), par le Rév. Père PAQUIN, O. M. I.....	345
Etude Historique sur la ville de St. Hyacinthe (<i>Suite</i>), par B. A. T. de MONTIGNY.....	331	Maximes et Pensées.	
Histoire des Trois-Rivières (<i>Suite</i>), par B. SULTE.....	334	L'Incrédulité.....	335
Eloge historique de la Sœur Marguerite BOURGEOIS, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Villemarie (<i>Suite</i>), par l'abbé SAUSSERET.....	336	Sur la Métempsycose.....	339
Encore l'abbé Cassiel.....	368	Coups de Crayons, par Jean GRANGE.....	351 361
Littérature.		Pensées Diverses, par M le Comte de NUGENT.....	365
Egoïsme et Charité (Veille de Noël), par J. de G.....	351	Partie Editoriale.	
Alvira, l'héroïne du Vésuve (<i>Suite</i>), par le Rév. A. J. O'REILLY, traduit pour le <i>Foyer Domestique</i> par T. P. BÉDARD, écriv.,	354	Le Jubilé Episcopal de Pie IX.....	368
Poésies.		L'Illumination du 21 Mai, à Ottawa.....	369
A propos du Pèlerinage Canadien à Rome, par H. Z. DUBERGER..	339	Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.....	370
Archéologie Canadienne.		Visite des Zouaves Pontificaux à Ottawa.....	370
Une Note inédite sur les Prisonniers Canadiens de 1759, transportés en Angleterre et en France.....	360	Inauguration du Monument érigé à la mémoire de feu Mgr. Jos. Eug. GUICUES, 1er Evêque d'Ottawa.....	372
Biographie.		MUSIQUE.— <i>Prosternez-vous!</i> Grand Chœur avec Duo.....	372
Pierre Chrysologue Pambrun (<i>Suite et Fin</i>), par Joseph TASSÉ..	361	A NOS LECTEURS.—Information importante.....	373
Critique.		Cérémonie religieuse au Couvent des Sœurs Grises d'Ottawa.....	373
Causerie littéraire sur l'Histoire du Roman, par JOS. BEAUCHAMP.	340	Arbre Gigantesque.....	373
Sur la lecture des Romans, par L. * *	342	Agents du <i>Foyer Domestique</i>	375
Le Chômage des Journaux, par L. A. D * * *	343	Titre et Table des Matières du IIIe volume (Cahier séparé).	
Polémique.		Mémorial Necrologique.	
Etude sur le Libéralisme, par C. E. V * *	366	Madame Marie-Zélie Richard, d'Ottawa.....	374
		François-Henri Marchand, de St. Jean.....	374
		L'hon. Chas. Wilson, de Montreal.....	374
		Victor-Marie Le Dantec, M. D., de Rigaud.....	374
		Dame Marie-Arthémise Ouellet, de Ste. Anne du Calumet.....	374
		Madame Charlotte-Lucie Viger, de St. Jean-Bapt. de Rouville...	374

ABONNEMENT.

Cette Revue paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant deux volumes de 384 pages, chaque année.

Prix par Volume.
CANADA.....\$1.00.
ÉTATS-UNIS.....\$1.10.
EUROPE.....\$1.60. (85)
Payable d'avance.

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

ADMINISTRATION.

LE

FOYER DOMESTIQUE.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé EDOUARD GUILMET, Rédacteur-en-Chef, et la correspondance qui se rapporte aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, etc., etc., à M. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique

Religion, Histoire, Voyages, Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Agriculture, Tempérance, etc.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

Morale et Philosophie.

[Pour le Foyer Domestique.]

LA MORT.

ESSAIS PHILOSOPHIQUES.

I



Et me suis demandé, souvent, comment il s'était fait que les Grecs, si éminemment poétiques, (il est bien entendu que nous ne parlons ni de Garcia, ni de Caschado, mais des Grecs de l'ancienne Grèce, des habitants de l'Attique!) comment il s'était fait, disais-je, que les Anciens, et notamment les Grecs, aient figuré la Mort, sous la forme d'un squelette, portant un sablier et une faux ?

Le sablier est l'emblème du temps qui s'écoule, une figure sensible de la paraphrase de Sénèque, *Fugit irreparabile tempus!*

La faux—traduit aux yeux cette phrase, dont les poètes ont un peu abusé : "*La mort fauchait, etc...*" Mais cette image n'est fidèle que lorsque l'écrivain parle d'un fléau, de la peste, ou de la guerre, par exemple ; mais c'est emphatique et inexact dans l'exercice ordinaire du Trépas!—*Faucher*, est une amplification de *couper* ou d'*abattre*, amplification qui n'a sa raison d'être que dans l'acception du nombre ; *faucher*, enfin, c'est abattre ou couper d'un seul jet, d'un certain instrument, toute une demi-circonférence d'épis ? Or, on peut comparer Achille ou le fils du vieil Anchise, à

d'infatigables moissonneurs ; on peut dire que "la mort les précédait dans les combats, et fauchait leurs ennemis," mais dans son acception absolue, la Mort ne doit pas avoir une faux pour attribut, quelque grand que soit le nombre de ceux qui s'éteignent chaque jour.

Je comprends aussi peu, et j'admets encore moins, le squelette !

Il a fallu qu'un peintre sans imagination, ou quelque vieillard épouvanté sur ses derniers jours, traçât le premier cette image, pour que l'idée vint à ceux qui ont inventé l'Olympe ou le Tartare, grandes et poétiques conceptions, à coup sûr, de représenter ce témoin des suprêmes douleurs et des dernières espérances, sous la forme d'ossements, qu'il faut supposer liés entre eux par des fils de laiton, ou maintenus en équilibre par un miracle perpétuel ?

Les Orientaux, mieux inspirés, ont imaginé l'ange *Azraël*, l'Ange aux ailes de crêpe, qui plane sur les champs de bataille et touche les fronts désignés par Allah ; ou, qui s'arrête sur le toit marqué, sous lequel une créature agonise ; ou, qui vient se poser comme l'aigle, sur le minaret le plus élevé de la Cité que la peste ravage, et reste ainsi, contemplant la face de Dieu, jusqu'à ce que le front de la Divinité se rassénère, jusqu'à ce que sa justice soit satisfaite et que le *merci* tombe de ses lèvres sacrées. Alors, il rouvre ses grandes ailes et va poursuivre plus loin son lugubre message, sa sinistre mission, ou son grand œuvre !

Nos pères, les Gaulois, ces vaillants qui tenaient si peu à la vie, n'imaginèrent point de *figure* à la Mort. Les savants collèges d'Irlande, de Vannes ou d'Autun, donnaient des attributs au bien, au mal, à la force, à la sagesse et à l'esprit, mais il n'en imaginèrent aucuns pour le Trépas. L'âme s'exhalait radieu-

se et la Divinité se l'assimilait si elle était pure ; elle s'échappait furtive et désolée, et roulait, de chute en chute, jusqu'au dernier échelon, dans la hiérarchie des êtres, et s'incarnait en lui, pour recommencer le grand travail de la *migration*, si, au contraire, elle était plus coupable.

Mais nos pères, malgré leur transcendance métaphysique, mais les Grecs, malgré leur poésie, mais les Orientaux, malgré la grandeur et la fécondité de leur imagination, ne devaient, ni ne pouvaient trouver à la Mort une personnification exacte, rigoureuse, *une*, et toujours vraie ! parce que le christianisme seul, peut inspirer à un heureux d'ici bas, le courage d'envisager sans trouble, de se complaire même dans la contemplation de cette grande Figure, qui, de la Gauche, vous ferme le monde, et de la Droite, vous ouvre les portes de l'Éternité.

La mission de cet Agent fatal de la Divinité est toujours sérieuse, et souvent sévère : en tous cas, grande et inévitable !

D'autre part, la Mort est issue de la vie, comme l'Espérance procède de la douleur !

Pour ces deux causes, nous devons choisir pour la représenter, le type le plus parfait de la puissance céleste, et nous figurer la Mort sous l'aspect d'une femme ; cette œuvre suprême après laquelle le Créateur se reposa. Car la Femme est comme l'attache de ce joyau précieux que le Divin Artiste a mis six jours à façonner, et la Mort, comme l'agraffe d'un bracelet, défait pour celui qu'elle touche, le nœud mystérieux qui joint l'Esprit à la matière.

II

Cent lits alignés sur deux rangs garnissent l'immense salle ; quatre lampes de cuivre, soutenues au plafond par une triple chaîne, éclairent faiblement la vaste pièce ; tous les bruits du dehors se sont éteints, le vent lui-même semble endormi ; la Douleur et la Charité seules, veillent encore à cette heure.

La Douleur, représentée par ces cent malades qui se tournent, s'agitent péniblement, geignent plaintivement ou luttent en silence contre le mal qui les torture, sur ces cent grâts.—La Charité, incarnée dans ces saintes femmes, qui se glissent sans bruit sous les rideaux de ces pauvres lits, et vont de l'un à l'autre, désaltérer ces palais arides, essuyer ces fronts inondés de leur dernière

sueur, ou verser dans l'âme, épandre dans le cœur des moribonds, les ineffables joies et les radieux espoirs d'une autre vie.

Près de la porte aux lourds vantaux, loin du rayon pâle de la lampe, déjà ensevelie dans les ténèbres, une pauvre fille va mourir !

L'Aumônier de l'hospice, ce Mandataire d'un Dieu de Miséricorde, qui absout et bénit au nom de son Maître, vient de s'éloigner, laissant en face d'elle-même, c'est-à-dire en présence du passé récemment évoqué, la malheureuse créature qui sent son âme prête à prendre son essor, s'agiter en elle, et comme essayer déjà de déployer ses ailes.

Les souvenirs de son enfance, et sa vie toute entière, lui apparaissent, et se déroulent devant elle.

Elle se voit insoucieuse enfant ; le coin noir de la grande salle s'illumine, le beau soleil du premier âge rayonne sur de vastes prairies, scintille dans chaque goutte de rosée suspendue aux feuilles, roule comme des serpents toutes les couleurs du prisme dans l'onde claire du ruisseau ; les petits oiseaux jâsent dans les buissons odorants, à l'ombre d'une touffe d'aubépine ou à l'abri d'une fleur d'églantier !..... Sous ce soleil brillant, au milieu de ce délicieux paysage, court une enfant ; tout-à-coup elle s'arrête, revient sur ses pas, rejette en arrière les boucles d'or qui voilent son regard,..... elle cherche, et trouve enfin un beau scarabé aux ailes de pourpre qu'elle avait entrevu tout à l'heure..... Elle cueille au bord du ruisseau une grande feuille de nénuphar, le roule comme une fleur de convolvulus ou de liseron, puis elle y enferme son petit prisonnier, mais avec des précautions infinies et avec les plus doux noms..... Et elle reprend sa course, livrant de nouveau ses boucles blondes aux caresses de la brise, et son âme aux joies qu'elle se promet.— Où va-t-elle donc si hâtivement ?— Cueillir des violettes dans les bois, peut-être des bluets dans les blés ? Mais pourquoi courir ?— Oui ! demandez-le à cet âge heureux, pourquoi courir ? demandez-le au faon ou au chevreau ? Pourquoi bondissent-ils sans cesse au lieu de marcher posément à côté de leur mère ?.....

Elle a quinze ans !— Un grand silence se fait dans son âme.— C'est l'immobili-

té du flot qui prélude à la tempête ! c'est le poids de l'atmosphère pesant sur toute la nature, quand va venir l'ouragan ! C'est l'incertitude et le temps d'arrêt obligé du voyageur devant qui s'ouvrent deux routes inconnues !—

Soudain elle tressaille et rougit ! Elle vient de sentir son cœur palpiter !..... Ah ! c'est la grande voie de la tourmente qui s'élève, c'est le nuage qui s'entrouvre, l'électricité qui se détonne, les tonnerres qui se heurtent, la tempête qui éclate !... C'est le voyageur qui se décide, et qui se trompe !—Il marchera plus vite, pour regagner le temps perdu, mais la route qu'il suit conduit à un abîme !.....

* * *

Cinq années se sont écoulées, cinq années douloureuses comme la rampe du Golgotha ! Rien n'a manqué à cette passion de cinq ans, ni les lugubres murmures du Jardin des Oliviers, ni la lie du Calice, ni l'évocation désespérée, ni les sinistres satellites du Proconsul, ni la croix, ni le sceptre fragile, ni la couronne meurtrière, ni les flagellations, ni les mépris..... et, chargée de sa honte, car elle était coupable ! fouettée par le remords, épuisée, rendue, mourante, elle est venue tomber sur le seuil glacé de l'hospice.

Alors, est venu le repentir qui n'est pas le remords ! Alors elle a osé regarder son passé, se souvenir de sa vie ; et son cœur purifié par le nouvel amour qui l'emplit, son âme régénérée par la méditation et par la prière, son esprit vivifié par la foi, se sont unis pour adresser au Très-Haut une suprême invocation..... ! Le Seigneur l'a entendue, et il l'a exaucée, car voici la Mort !

III.

Comme une coquette jeune fille cueille un bouton de rose frais éclos ; comme Cybaris envoyait des esclaves dérober un fin duvet aux petits de l'Éder ; comme Amphytrion recherchait pour ses hôtes les prémices de chaque saison ; telle, la mort quelques fois enlève le nouveau-né à l'amour de sa mère.

Mais, ni la coquetterie, ni la mollesse, ni l'orgueil, ne dirige la course ou ne guide la pensée de cet intermédiaire *inévitabile*, qui radie la Terre aux Ciel ! — Il manquait un ange aux saints cantiques ; il manquait un chérubin aux célestes phalanges ; une fleur ou un parfum au Paradis, un soupir à ses arbres, un doux

murmure à l'un de ses ruisseaux ; et voilà pourquoi la Mort a recueilli cette jeune âme dans un baiser, l'a prise dans son sein et l'a dérobée à la terre, pour la porter vite à Dieu, qui l'avait conviée par un sourire aux ineffables joies du Ciel.

IV.

Sous les lambris dorés d'un appartement somptueux, au fond d'une alcôve que ferme à demi une triple tenture de velours, de dentelle et de soie ; sur un lit sculpté, fouillé, guilloché comme le vase du Devonshire, enfoui sous le brocard de ses courtines, la batiste de ses draps, le linon de ses oreillers, un vieillard râle et va mourir..... C'était un Grand de la terre ! un ministre ! un général ! un maréchal !—C'était plus encore, c'était un Empereur ! — Je dis : *c'était* ; car à cette heure les triomphes de la tribune, les ravissements de la victoire, l'orgueil des succès et les succès de l'orgueil sont loin !—Nous ne voyons là qu'un moribond qui tremble, qu'une chétive créature usée par les passions, qu'un cadavre stigmatisé du sceau de tous les vices ; que le souvenir épouvanté, que le doute torture et que le remords ronge incessamment de son bec de vautour.—On a reconnu Napoléon III dans ce nouveau Prométhée ! car il nous a volé la lumière comme le Damné mythologique !

* * *

Ici, comme là, dans le palais comme à l'hospice, la mort écarte le rideau. Qu'il soit de serge ou de velours, qu'importe à son geste !

Mais son front est sévère, sa lèvre implacable ; ses grands yeux profonds étincellent d'un feu sombre ; et quand son bras s'étend pour accomplir l'ordre suprême, une dernière convulsion, un gémissement douloureux, navrant, agite ce cadavre, échappe à ces lèvres flétries, et le bandit couronné, le soudard heureux, l'audacieux aventurier, déchu de ses vaines gloires, ne laisse à notre monde qu'un peu d'argile, tourmenté par sa dernière pensée qui fut un dernier regret ; tandis que son âme, que le souffle du trépas précipite, roule, tombe, rebondit d'abîmes sombres en abîmes ténébreux, et roule et retombe encore, pour descendre toujours, à travers les profondeurs incommensurables du malheur éternel !

V.

Les sinistres vainqueurs de Casteldardo se sont retirés ; les ténèbres enveloppent, comme d'un suaire, la lugubre colline où l'on vit une poignée de jeunes gens héroïques assaillir trois fois une armée de trente-cinq mille hommes. Aux appels enthousiastes des vaillants soldats du Christ, aux imprécations furieuses des sacrificateurs ; aux ardeurs du soleil et à la lumière éblouissante du jour, ont succédé le silence, la fraîcheur et les feux pâles d'une nuit constellée de toutes les étoiles du firmament. Sous le pas furtif de la brise, l'herbe s'incline et soupire, et dans les rameaux des arbres qu'agite le vent, dans l'éternel cantique du ruisseau, dans la nature entière, qui semble exhaler un hymne plaintif, on croirait entendre les accents douloureux des harpes éoliennes des filles de Sion !

De nombreux cadavres jonchent ce nouveau *champ des martyrs*, (l'autre est en Bretagne, auprès de Tréauray !)—Mais les uns sont tombés comme le Gladiateur du Colysée, comme lui, ils semblent avoir voulu tomber avec grâce ; de frais zéphyrus caressent leur front ou se jouent dans leurs cheveux ; tous ont le visage tourné vers les cieux, et leurs yeux, grands ouverts, semblent admirer la beauté du firmament.—Les autres, au contraire, ont la face contre terre, une suprême convulsion a tordu leurs membres et tout leur corps ; il y a de l'épouvante, de la rage et du désespoir dans leur attitude ; leurs mains crispées étreignent le sol que presse aussi leur poitrine, on dirait qu'un spectre hideux s'est dressé devant eux, et qu'ils sont morts, en fouillant la terre pour y trouver un refuge contre quelque effroyable vision !

Pourquoi donc en est-il ainsi ?

Ah ! c'est que la Mort fut pour les uns une promesse, pour les autres une menace. C'est qu'agent d'une infailible justice, elle a ravi ceux-là et violemment heurté ceux-ci ! C'est qu'enfin elle a convié les premiers aux éternelles félicités d'en Haut, et brutalement jeté les autres aux angoisses sans trêve du ténébreux empire !

VI.

Nous répèterons donc que la Mort serait mieux représentée, que par un Squelette, sous la figure d'une femme, sé-

rieuse sans tristesse comme elle est sans sourire ; souverainement belle ; dont les grands yeux profonds parleraient de l'Éternité ; dont le front blanc pur et fier sous son diadème de noirs cheveux, ferait rêver de l'incompréhensible et de l'infini ; dont la lèvre murmurerait "Équité," tandis que sa main tendue vers l'humanité entière, signifierait "Libéralité."

En effet, qui oublia-t-elle jamais ?

Pourtant, il arrive quelques fois que son regard s'assombrit, qu'une fugitive rougeur lui envahit le front et contracte ses sourcils, que sa lèvre dit "mépris !" et que sa main tremble ; comme si l'auguste image pouvait éprouver un sentiment de fureur humaine !—C'est lorsqu'un être faible avant tout, et puis imbécile, infâme et lâche, appelle le trépas parce qu'il souffre, nie le Dieu qui l'a créé, essaie de violer la Mort, et cherche le néant.

Son esprit qui chancelle ou sa chair qui palpite, le malheur qui l'accable, les courtes limites de son regard, et l'inconséquente philosophie qui essaie de grandir l'Humanité en supprimant la Divinité, lui suggèrent de désertier le champ de bataille de la vie. Il se croit brave, il se croit fort, parce qu'il porte sans qu'elle tremble une main sacrilège sur le vase dans lequel Dieu avait enfermé une âme ; il se croit brave et il fuit à l'approche de cet ennemi que nous connaissons tous, la Douleur ; il se croit fort et il se jette dans ce qu'il croit le néant !—Le Seigneur, dans son équité, lui avait donné le libre-arbitre ; cette grâce pour les autres, cette arme glorieuse pour les combattants qui fournissent toute leur carrière, se réduit, dans sa main criminelle, aux proportions d'un couteau, et dans son aberration, le misérable s'immole lui-même !.. —Il l'a voulu ! son âme franchit le terrible seuil ; mais dépouillée de la matière, rendue à l'immensité lumineuse, elle s'arrête, voudrait reculer..... il est trop tard !

Cte. A. DE VERVINS.

Saint-Louis, le 12 février 1877.

Histoire.

[Pour le Foyer Domestique.]

NOTES

SUR

YAMACHICHE.

(Suite.)

QUELQUES NOTES SUR CHACUN DES
RANGS DE LA PAROISSE D'YAMACHICHE.



E Rang de la *Grande Rivière* ainsi que nos lecteurs ont pu le comprendre, est le plus ancien de la paroisse d'Yamachiche.

Nous avons déjà fait connaître ses premiers habitants et l'endroit qu'ils ont d'abord défriché. On se rappelle l'église qui y a été construite sous le bon Père Augustin, et celle qu'on a voulu construire sur les terres du seigneur Duchêne, au temps de M. Bertrand.

Il ne nous reste maintenant en mains que quelques notes sur le premier moulin à farine qui ait été construit à Yamachiche.

Ce moulin ne fut jamais un véritable moulin banal ; les seigneurs ayant vendu leurs droits à un nommé Duhaime, (ainsi que l'acte suivant en fait foi), ou ayant négligé de s'en prévaloir.

Pardevant le notaire royal de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, y résidant soussigné et témoins ci-après nommés, fut présent le sieur Pierre Lesieur dit Duchaine, seigneur en partie du fief Yamachiche y demeurant, lequel a volontairement reconnu et confessé par les présentes avoir fait cession, délaissement et transport, et promet garantir de tous troubles et empêchements quelconques au sieur François Lemaitre dit Duaine, marchand, résidant à la Rivière du Loup, à ce présent et acceptant, c'est à sçavoir : tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir et prétendre en sa dite qualité de seigneur en partie pour la construction d'un moulin à farine dans la seigneurie du dit Yamachiche sans desdits droits en rien réserver ny retenir; cette cession, délaissement et transport ainsi

faite aux charges, clauses et conditions suivantes sçavoir : le dit sieur Duaine promet et s'oblige faire construire un moulin à farine sur la Grande Rivière d'Yamachiche d'huy en trois ans pour tout délai, qu'il jouira des fruits, profits et revenus du dit moulin, sa vie durant seulement, après lequel temps le dit moulin sera et appartiendra de plein droit et en toute propriété au dit seigneur ceddant en outre que le dit sieur Duaine promet et s'oblige bailler et payer au dit seigneur quatre minots de bled froment de rente pour chaque année tant et si longuement qu'il sera possesseur et détenteur du dit moulin et encore que le dit sieur Duaine ne pourra vendre, engager ny hypothéquer le dit moulin sans le consentement du dit ceddant, le cas au contraire le dit moulin retournera de plein droit au dit sieur seigneur sans être tenu à aucun dédommagement. Expresses conventions : item cedde, délaisse et transporte le dit sieur Duchaine au dit sieur Duaine ce acceptant, et ce pour la construction du dit moulin, une pointe de terre située au sud-est du grand pont de ladite Rivière d'Yamachiche d'environ trois arpents en superficie sans en rien réserver ny retenir pour et moyennant la somme de quatre cents livres payables en quatre années, monnaie ayant cours et dont le premier paiement se fera d'huy en deux ans que l'on comptera mil sept cent soixante-trois et ainsi continuer jusqu'au parfait paiement avec cette convention que si le dit Duaine ne peut construire le moulin sur la dite pointe, le dit sieur ceddant la reprendra encore qu'il lui aurait été payée. Et autres conventions expresses, si le dit Sr. Duaine ne fait construire le dit moulin d'huy en trois ans ainsi que dit est ci-dessus, la présente cession sera nulle et comme non faite et payera au dit sieur seigneur pour dommages et intérêts la quantité de quatre minots de bled froment par chaque année et ce pendant l'espace de vingt-six années consécutives et sans interruption ; et en outre se réserve le dit sieur Duchaine, le droit de préférence et faire moudre les grains pour la subsistance de sa famille, pour lui et ses hoirs et ce après le dit sieur preneur.

Au moyen de quoy le dit sieur Duchaine est dès à présent démis, dévêtu et dessaisi de la propriété et jouissance des droits et autres choses possédées pour et au profit du dit sieur Duaine, voulant et consentant qu'il en soit paisible possesseur en vertu des présentes.

Signé :

Le moulin dont il est question ici fut-il donc le premier moulin à farine qui ait été construit à Yamachiche, ainsi que nous l'avons avancé ? Cela est difficile à croire, les premiers établissements n'ayant pas commencé plus tard qu'en 1705 ; néanmoins, vu les recherches que

nous avons faites, nous ne pouvons que regarder la chose comme établie, tout improbable qu'elle paraisse au premier abord.

Bien des années après, en 1820, nous voyons Antoine Gadioux, dit St. Louis, entreprendre la construction d'un nouveau moulin à farine sur la Grande Rivière Yamachiche.

Le moulin donna de bons revenus, et on jugea à propos d'y ajouter un moulin à carder et un moulin à fouler.

Mais en 1831, M. Augustin Gadioux dit St. Louis, en société avec Benjamin Dumoulin, co-seigneur, commença la construction d'un moulin à scie, et fait un canal pour détourner une partie des eaux de la Grande Rivière. De là un procès qui se poursuit jusqu'en Angleterre et se termine en 1841 par une décision du Conseil Privé de la Reine en faveur d'Antoine St. Louis.

On peut voir encore aujourd'hui le canal fait par M. Augustin St. Louis, travail dispendieux qui n'a plus la moindre utilité.

Le rang de la *Petite Rivière* a commencé à s'habiter presque en même temps que celui de la Grande Rivière, seulement les premières terres n'ont pas été prises le long du fleuve, mais bien à trois quarts de lieue plus haut.

Le premier habitant de la Petite Rivière fut Etienne Gélinas lui-même. Comme il se trouvait éloigné des autres habitants, il avait entouré sa maison d'une palissade en pieux de cèdres, sans doute pour se protéger contre les sauvages qui étaient à redouter alors. Cette première maison avait vingt-cinq pieds de long sur dix-sept de large, et était couverte en planches.

Le commerce se concentre aujourd'hui au village de la Petite Rivière, bien que le débarcadère de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario se trouve encore à la Grande-Rivière. Peut-être les scieries qu'un M. Chamberland fait construire à la place de l'ancienne église amèneront-elles un changement sous ce rapport. C'est ce qu'il est difficile de prévoir aujourd'hui.

Le rang de la *Rivière aux Glaises* se trouve compris dans le fief Gatineau. Il tire son nom d'un certain ruisseau qui coule sur le sens des terres pour se jeter dans le fleuve, et que les anciens avaient eu la complaisance d'appeler *Rivière aux Glaises* ou *Rivière des Claises*.

Rien n'empêche d'admettre que le

premier résidant de la Rivière aux Glaises ait été ce Joseph Rivard dit Dufresne qui, suivant la tradition, passa trois années entières sans voir un seul être humain, si ce n'est un chasseur qu'il entrevit un certain soir. Il s'était fixé sur la terre occupée aujourd'hui par M. Sévère Desaulniers.

Pendant les jours ouvriers il travaillait dans une solitude complète, mais il n'y a pas de doute que, le Dimanche, il allait souvent rencontrer les Lesieur et les Gélinas à la Chapelle desservie par les Pères Récollets, le long de la Grande Rivière.

Les premiers habitants d'Yamachiche ne considéraient le rang de la Rivière aux Glaises que comme une grenouillère tout à fait inhabitable. Aujourd'hui la grenouillère est devenue le grenier d'Yamachiche ; néanmoins le sol a toujours le grand inconvénient de se trouver trop au niveau du fleuve.

La grande inondation de 1865 jeta l'effroi dans la population, et dès l'été suivant on traçait un chemin sur le travers des terres, à un endroit où les eaux du fleuve ne se rendent jamais. Puis les habitants se mettaient à transporter leurs bâtisses toutes rondes de l'ancien chemin au chemin nouveau. En deux années ce travail de transport se trouva à peu près complet.

Pendant quelque temps on garda les deux chemins ouverts, de sorte que les voyageurs pouvaient passer encore par le village du Grand Machiche, et suivre la route solitaire de l'ancienne Rivière aux Glaises, ou bien rester au milieu des habitations, et s'avancer par la Petite-Rivière, le moulin rouge (plus tard la manufacture de laine) (1) et le chemin nouvellement tracé.

Mais en 1874, le conseil municipal ferma l'ancien chemin.

Les habitants du Grand Machiche que cette mesure mettait dans un grand soulagement, protestèrent de toutes leurs forces, et intentèrent même un procès qui fit du bruit pendant un certain temps. Mais ils ne purent réussir, et ce sera bientôt une difficulté de savoir au juste où passait le vieux chemin de la Rivière aux Glaises.

VIDE-POCHE.—Voilà un nom qui ne sonne pas mélodieusement aux oreilles ; il désigne cependant l'un des plus beaux

(1) Cette manufacture, après avoir marché plusieurs années et contribué à la formation d'un petit village sur la Grande-Rivière, est tombée aujourd'hui.

rangs de la paroisse d'Yamachiche. On ne s'accorde pas sur l'origine du nom qui lui fut donné. Les uns prétendent qu'on l'appela ainsi parce que les braves défricheurs qui y ouvraient des terres portaient, le lundi, le sac bien rempli... sur le dos, et revenaient le samedi le sac vide.....sous les bras. D'autres y voient une allusion au peu d'argent que possédaient les habitants de cet endroit, lesquels ayant commencé à s'établir quand les terres étaient très-avancées partout ailleurs, se sont trouvés dans une pauvreté relative. Quoiqu'il en soit, ce nom n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

Les Milot comptent parmi les premiers défricheurs de Vide-Poche.

LE VILLAGE DES CARON qui n'est qu'une continuation du rang de Vide-Poche, a été ainsi nommé à cause des six frères Caron qui allèrent s'y établir. Dans ce village il n'y a plus un seul Caron aujourd'hui, mais il garde encore son vieux nom, qui se trouve comme une relique ou un souvenir.

LE RANG DE LA RIVIÈRE DU LOUP.—L'un des rangs d'Yamachiche s'étend le long de la Rivière du Loup et a pris le nom de cette rivière. Ce rang se trouve dans le fief Grand-Pré.

Un moulin qui y a été construit par un nommé Legris, et qu'on appelait en conséquence "Moulin du Gris" (2), a fait surgir un petit village de très-chétive apparence, qu'on appelle communément le Petit village de la Rivière du Loup. Il s'y trouve un assez bon nombre de familles, toutes très-pauvres.

LES PETITES TERRES.—Les terres de ce rang sont courtes, de là leur nom, mais elles sont de qualité vraiment supérieure.

LA CHICANE.—Ce rang n'est formé que de deux ou trois maisons. On dit qu'il tire son nom peu euphonique d'une difficulté survenue à propos d'un cours d'eau.

L'ACADIE.—Il faut s'arrêter ici : on sent que ce nom rappelle la joie insolente d'un vainqueur et les douleurs amères d'une victime.

Jadis, il y avait non loin de nous un peuple qu'on pouvait appeler le plus heureux des peuples : vivant sous un ciel enchanteur, habitant un sol des plus fertiles, il voyait l'aisance et la joie régner dans chaque famille. Ce peuple était franc et loyal, de mœurs pures

et naïves ; sa religion faisait tout son bonheur.

Mais un jour des étrangers vinrent pour lui imposer leurs lois ; le peuple fit tout ce qu'il put pour soutenir l'autorité qui l'avait rendu prospère et heureux. Voyant l'impossibilité de résister, il reprit ses habitudes paisibles et naïves. Le vainqueur s'en aperçut ; il feignit pourtant de ne voir en eux que des conspirateurs ; et comme ces bons habitants refusaient de prêter un serment qu'ils croyaient contraire à leur honneur et à leur conscience, on résolut de satisfaire sur eux des instincts rapaces et sanguinaires qu'on se sentait au cœur.

Le bon peuple fut réuni à l'église sous prétextes de communications importantes, et des soldats, en lâches qu'ils étaient, se jetèrent sur ces hommes désarmés et les firent prisonniers. Puis ils embarquèrent pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, et les envoyèrent au hasard et sans nulles ressources sur des plages lointaines. Ils chantaient pour étouffer les cris de détresse des femmes séparées de leurs maris, des enfants arrachés des bras de leur mère, ils riaient des larmes de ceux qui quittaient leurs propriétés et le beau ciel de leur patrie. Et les horribles vainqueurs se partagèrent les champs demeurés déserts, comme les soldats se partagèrent les vêtements de Jésus-Christ au pied de la Croix. Les malheureux qu'on arrachait à leurs foyers, c'étaient nos frères, les Acadiens, et leurs bourreaux c'étaient des gens civilisés, c'étaient des Anglais !

Angleterre, j'ai entendu plus d'une fois des bouches françaises t'appeler la noble Angleterre ; as-tu donc expié ton forfait de l'Acadie ? As-tu combattu pour la justice, toi qui t'es engraisée du sang et de la substance des autres peuples ? As-tu essuyé les larmes des opprimés, toi qui les faisais répandre autrefois par torrents ? Angleterre, tu as admiré les sons de la lyre de Longfellow ! N'as-tu pas compris que ce barde, qui se sert de ta propre langue, a été inspiré pour immortaliser ta honte ? Ton crime eut vieilli dans la mémoire des hommes, le poème d'*Evangeline* vivra et ton crime avec lui.

Les habitants d'Yamachiche doivent connaître ces faits navrants et ne jamais les oublier, car un grand nombre de leurs plus estimables co-paroissiens sont les descendants directs des victimes de cet attentat que la civilisation refuse d'enregistrer dans ses glorieuses annales.

(2) Ce moulin est aujourd'hui la propriété de M. Stanton qui y a ajouté une scierie d'une certaine importance.

Racontons en quelques mots comment ces malheureux parvinrent à rejoindre leurs frères du Canada français :

Les Acadiens qui sont venus habiter Yamachiche avaient été arrachés de Port-Royal et de ses environs. C'étaient tous de riches propriétaires, attachés à l'Acadie et à la France, et d'une foi simple et forte comme celle des chrétiens de la primitive Eglise.

Ils eurent au moins la consolation de s'embarquer avec leurs familles, à l'exception toutefois d'un nommé Aucoin qui se vit séparé de sa femme ; un soldat bourru ayant poussé la chaloupe au moment où celle-ci allait y mettre le pied, et n'ayant fait que rire des larmes de cette malheureuse. Les deux époux se rencontrèrent au bout de trois ans dans la colonie acadienne de St. Grégoire. On comprend mieux qu'on ne peut exprimer les larmes de bonheur qui accompagnèrent de telles rencontres.

Le vaisseau qui portait les Acadiens dont nous parlons alla les déposer à Boston. Ils y demeurèrent deux ans, puis ils se rembarquèrent pour de nouvelles aventures. Ce second vaisseau devait les porter à la Martinique. Cette déportation à la Martinique ne leur souriait que peu. Lorsqu'ils furent en pleine mer ils s'entendirent entre eux, et comme ils étaient en grand nombre, ils méditèrent un coup de main pour conquérir la liberté de choisir le lieu de leur exil. Ils firent le capitaine prisonnier dans sa chambre, et mirent aussi la main sur les divers employés. Un nommé Doucet se mit à la barre du vaisseau, les autres remplirent les fonctions de matelots, et l'on vogua sur le port de Québec.

Le nouveau capitaine était habile dans son art, et l'on se rendit sans retards ni accidents.

Arrivés à Québec ils remirent le vaisseau entre les mains de son capitaine, et prirent alors diverses directions. Les uns allèrent s'établir à St. Grégoire où une colonie d'Acadiens venait de se fixer, les autres se rendirent au Ruisseau Vacher, c'est-à-dire dans cette colonie de St. Jacques dont M. Chagnon a donné une histoire si intéressante ; enfin dix-neuf familles se dirigèrent vers la nouvelle paroisse d'Yamachiche. Les pauvres émigrés examinèrent les terrains, et allèrent former une nouvelle concession qu'ils appelèrent du nom suave d'Acadie. Comme ils durent se fixer sur deux rangs, le plus étendu s'appela la grande Acadie, et le moins étendu la petite Acadie. Voici les noms des chefs de ces

dix-neufs familles et dans quel ordre ils se fixèrent, en prenant du côté sud :

GRANDE ACADIE.

Au coin.

Auguste Leblanc.

Vallée.

Pierre Leblanc, Joseph Raymond, Pierre Pellerin, Paul Landry, Benoni Doucet, (celui qui conduisit le navire) Charles Trahan, Charles Landry, Etienne Melançon, Joseph Hébert, Jean Castin, et un autre dont nous n'avons pas le nom.

PETITE ACADIE.

Charles Vincent, Pierre Pellerin, Joseph Pellerin, François Proulx et un autre dont le nom nous échappe aussi.

L'endroit qu'ils avaient choisi se trouvait en pleine forêt, le rang de Vide-Poche, n'existant pas encore, et il n'y avait pas même de chemin pour aller de l'église à la nouvelle colonie.

Ils se mirent à défricher, non sans regretter souvent leurs beaux pâturages de la vieille Acadie ; mais ils travaillaient courageusement, car leurs âmes étaient assez fortes pour se mettre au-dessus du malheur, et leurs corps étaient assez robustes pour supporter le travail et les fatigues. On remarque que les descendants de ces familles sont tous aujourd'hui dans une aisance enviable. La paroisse d'Yamachiche avait fait une acquisition des plus précieuses ; ces fugitifs avaient à un degré éminent toutes les vertus qui font les bons citoyens : caractère paisible, probité proverbiale, foi sans nuages, mœurs sans taches, persévérance incomparable pour mener toutes leurs entreprises à bonne fin.

Les détails que nous avons donnés nous ont été transmis en grande partie par M. C. Trahan, père des Révérends Messieurs Luc Trahan et Hyacinthe Trahan. Ce vénérable vieillard avait d'une manière étonnante la mémoire du passé ; tous les événements se trouvaient parfaitement classés dans sa tête, et ceux que nous avons pu constater par les registres ou les vieux contrats se sont trouvés justes.

Il nous a conté par rapport à sa famille, qu'un de ses oncles se déplaisait beaucoup sur les terres de l'Acadie. Nos hivers lui paraissaient insupportables. En 1774, lorsque les Américains se dirigeaient sur Québec, il se mit dans un des régiments ; et après leur départ, il s'en alla avec eux à Philadelphie. Il s'y

établit, amassa une jolie fortune, et donna origine aux Trahan qu'on y voit encore aujourd'hui, mais qui ont plus ou moins anglicisé leur nom.

Les habitants de l'Acadie sont les dignes enfants des braves qui nous étaient venus de Boston, ce que nous avons dit de leurs pères devra les persuader qu'ils peuvent être fiers de leur origine.

Depuis que nous avons cherché l'histoire de ces braves familles, le rang de l'Acadie a pris de l'importance à nos yeux, nous le considérons même comme le plus intéressant de la paroisse d'Yamachiche, et nous croyons que plus d'un lecteur sera de notre avis.

De l'Education

dans la Paroisse d'Yamachiche.

Les paroissiens d'Yamachiche ont été, de tout temps, extrêmement dévoués à la cause de l'Education. Nous avons déjà raconté la fondation du Couvent des Sœurs de la Congrégation et celle de l'École des Frères de la Doctrine Chrétienne. Sans doute M. Dumoulin était bien l'âme de ces œuvres qu'il a même dotées pour assurer leur existence, mais les paroissiens ont aussi contribué fort généreusement. Et lorsqu'en 1874 (1) un incendie vint détruire l'école des Frères de fond en comble, bien qu'ils eussent déjà la répartition de leur église à payer, ils n'hésitèrent pas à se cotiser de nouveau, et dès l'été suivant l'école des Frères sortait de ses ruines.

Mais la paroisse a surtout montré son amour de l'éducation par le nombre vraiment extraordinaire de ses enfants qui ont reçu une éducation collégiale. Elle a pu fournir ainsi un grand nombre de sujets qui ont servi les intérêts et la gloire de la patrie. Sur ce grand nombre d'hommes remarquables, formés dans nos meilleures institutions, la religion comme de juste a fait une moisson abondante et précieuse.

M. F. X. Chagnon, dans ses Annales de St. Jacques, rapporte avec une légitime fierté, le nombre de prêtres sortis de cette paroisse acadienne, et qui s'élève au nombre considérable de vingt-cinq. En ajoutant un ecclésiastique qui étudie actuellement à l'Assomption, (la chose était ainsi quand M. Chagnon écrivait son ouvrage) il se trouve que St. Jacques a vingt-six de ses enfants dans les rangs du clergé.

(1) Cet incendie eut lieu le vingt-quatre de Décembre après-midi.

L'écrivain défie alors les autres paroisses du Canada de montrer un aussi grand dévouement à l'église. Nous croyons que la paroisse d'Yamachiche peut accepter sans sourciller ce glorieux défi.

Voici ses états de service :

LISTE DES PRÊTRES OU ECCLÉSIASTIQUES SORTIS D'YAMACHICHE.

- 1 Amable Duchesne.
- 2 Alex Larue, ecclésiastique.
- 3 Thomas Caron, prêtre,
- 4 Charles François Caron, prêtre.
- 5 Jean-Baptiste Daveluy, prêtre.
- 6 Callixte Bellemare, ecclésiastique.
- 7 Frs. L. Desaulniers, sous-diacre.
- 8 Isaac L. Desaulniers, prêtre.
- 9 Augustin Milette, prêtre.
- 10 Ls. Evariste L. Desaulniers, eccl.
- 11 Elié L. Desaulniers, prêtre.
- 12 Luc Trahan, prêtre.
- 13 A. Narcisse Bellemare, prêtre.
- 14 Clément Loranger, prêtre.
- 15 Isaac Guilmette, prêtre.
- 16 Isaac Gélinas, prêtre.
- 17 Honoré Bellemare, prêtre.
- 18 Hyacinthe Trahan, prêtre.
- 19 Pierre Bellemare, prêtre.
- 20 Joseph Blais, prêtre.
- 21 Désiré Gélinas, prêtre.
- 22 Alexis Desaulniers, prêtre.
- 23 Henri Milette, prêtre.
- 24 Georges Vaillancourt, prêtre.
- 25 Charles Bellemare, prêtre.
- 26 Denis Gérin dit Lajoie, prêtre.
- 27 Elzéar Bellemare, prêtre.
- 28 Georges Pagé, prêtre.
- 29 Alexandre Desaulniers, prêtre.
- 30 Elie Blais, prêtre.
- 31 Antoine Lami, prêtre.
- 32 Hercule Bellemare, prêtre.
- 33 Thomas Boucher, ecclésiastique.
- 34 Evariste Pelletier, " "
- 35 Alexis Boucher, " "

Dans cette liste d'Ecclésiastiques, on a sans doute remarqué trois noms particulièrement chers à notre pays, et que la science a enrégistrés depuis longtemps déjà dans ses glorieuses annales. Nous avons désigné ces trois instituteurs sortis des familles seigneuriales d'Yamachiche, les abbés Amable Duchêne, Isaac Desaulniers et François Desaulniers.

Ils ne se sont pas contentés d'être savants, ils ont introduit la jeunesse canadienne dans les sentiers, inconnus jusqu'alors, des sciences naturelles et philosophiques. Ils ont commencé par se faire grands, puis ils ont travaillé à élever les autres, et ils se sont usés à cette tâche glorieuse.

Mais ce dévouement à l'instruction de la jeunesse est devenue une chose commune à Yamachiche ; on en jugera par la liste suivante (liste nécessairement incomplète) des enfants d'Yamachiche qui sont entrés dans la société des

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

<i>Noms.</i>	<i>Noms de Religion.</i>
Honoré Bernier.	FF. Catulius.
Denis Hubert,	Victorien.
Charles Pothier,	Servilien de Jésus.
Joseph Gélinas,	Salutien.
Narcisse Gélinas,	Deicolus.
Antoine Gélinas,	Victurnien.
Alphonse Ferron,	Uffrid.
Paul Gélinas,	Thurien.
Félix Pellerin,	Fabrician.
Narcisse Dupont,	Abondian of Mary.
Pierre Gélinas,	Mathieu de Jésus.
Joseph Panneton,	Chrétien de Marie.
Isaac Gélinas,	Magnus-Joseph.
Théophile Pepin,	Paphylinus.
Antoine Lapointe,	Mathias Gordien.
Calixte Milot,	Simon de Marie..
Cyriac A. Lapointe,	Marc.
Sévère Thisdel,	Samuel Baptiste.
Napoléon Gélinas,	Uriel Joseph.
Gélas Gignac,	Urbain.
Thomas Panneton,	Prosper de Marie.
Paul Pellerin,	Raphaël Renald.
Hector Milot,	Robert King.

La liste suivante des Religieuses sorties d'Yamachiche va nous montrer que cette paroisse l'emporte encore ici, et d'une manière considérable, sur St. Jacques de l'Achigan, quels que soient les états de service de cette dernière paroisse.

RELIGIEUSES URSULINES, AUX TROIS-RIVIÈRES.

A. Rivard-Dufresne,	SS. St. Ls. Gonzague.
R. Rivard-Dufresne,	St. Antoine.
P. Rivard-Dufresne,	St. Jean-Baptiste.
Marie Euph. Caron,	St. Michel.
Adélaïde Hubert,	St. Hubert.
M. Frse. Caron,	St. Charles.
Euphrosine Hubert,	St. Augustin.
Luce Girardin,	Ste. Appoline.
Tharsille Langlois,	Ste. Luce.
Louise Duchemin,	Ste. Julienne.
Henriette Lefebvre,	Ste. Monique.
Marguerite Trahan,	Ste. Thérèse.
Olivine Bellemare,	St. Germain.
Délia Vincent,	Ste. Julienne.

RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME.

<i>Noms.</i>	<i>Noms de Religion.</i>
M. A. Phil. Lesieur,	Ste. Sabine.
M. Elise Lamy,	de l'Intér. de Jésus.
M. Car. Bellemare,	Ste. Angéline.
M. Odile Lord,	de l'Int. St. Joseph.
Marg. Levêque,	Ste. Sévérine.
Mathilde Dussault,	Ste. Caudide.
M. Léa Lord,	Ste. Cornélie,
Odile Lamy,	Ste. Eutychienne.
M. Ad. Bellemare,	St. Raphaël.
M. Adèle Gélinas,	Ste. Eutychienne.
Marie-Onés. Lord,	Ste. Félicie.
M-Anne Duchemin,	Ste. Ténéaide.
M. A. Azilda Bellemare,	décédée postulante.

SŒURS GRISSES, MONTRÉAL.

Adèle Lamy,	SS. Lamy.
Aglé Lamy,	Caron.
Hélène Lamy,	Beaubien.
Eliza L. Desaulniers,	Desaulniers.
Hedwigde Hubert,	Hubert.
Célanire Lamy,	Ste. Jeanne de C.

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE, MONTRÉAL.

Phil. Gélinas,	SS. Madeleine.
Augustine Hubert,	Jean Berchman.
Joséphine Dorion,	Joseph Hercule.
M. Panneton,	Novice.
M. Trahan,	Postulante.
M. Gélinas,	"
Albina R. Dufresne,	"
M. L. Desaulniers,	"

RELIGIEUSE DU BON PASTEUR, MONTRÉAL.

Philomène Gélinas, Sr. Ste. Eudoxie.

RELIGIEUSE CARMÉLITE, MONTRÉAL.
Emélie Hubert, Sr. M. de la Trinité.

Après les listes que l'on vient de parcourir, on sera heureux de trouver réunis les noms de tous les avocats, médecins, notaires, et autres hommes remarquables sortis d'Yamachiche ou y ayant demeuré d'une manière permanente dès leur jeunesse. Nous devons ce travail à M. Frs. Lesieur Desaulniers.

Augustin Rivard-Dufresne, Membre de l'Assemblée Législative.

Michel Caron, Membre de l'Assemblée Législative.

Charles Caron, Membre de l'Assemblée Législative.

Frs. L. Desaulniers, Membre de l'Assemblée Législative.

P. J. Héroux, Major de Milice.
 A. St. Louis, Capitaine de vaisseaux.
 Emmanuel Lord, Médecin.
 F. X. Dussault, Clerc-Viateur.
 Petrus Hubert, Notaire.
 F. X. A. Rivard-Bellefeuille, Notaire.
 F. E. Milot, Notaire.
 Joseph Bettez, Médecin.
 T. J. J. Loranger, Avocat, Juge.
 P. Milot, Notaire.
 L. L. L. Desaulniers, Médecin, M. P. P.
 Elie Lacerte, Médecin, M. P. P.
 Alexis Milette, Médecin.
 Moïse Héroux, Notaire.
 François Caron, Avocat, Juge.
 Moïse Carbonneau, Notaire.
 Charles Gérin-Lajoie, M. P. P.
 Antoine Gérin-Lajoie, Avocat.
 Raphaël Bellemare, Avocat.
 Abraham L. Desaulniers, Avt. M. P. P.
 Léger Boucher, Notaire.
 Evariste Gélinas, Journaliste.
 Onésime Bellemare, Notaire.
 Pierre Gélinas, Notaire.
 Paul Gélinas, Instituteur.
 Jos. M. Loranger, Avocat, C. R.
 L. Onésime Loranger, Avocat, M. P. P.
 Sévère Rivard, Avocat.
 Damase Milette, Médecin.
 Jules Milot, Notaire.
 Adolphe Lamy, Instituteur.
 Léger P. Hubert, Notaire.
 Narcisse Lacerte, Médecin.
 Uldoric Bellemare, Avocat.
 Elzéar Gérin, Avocat, M. P. P.
 Max. Bellemare, Médecin.
 Wilbrod Ferron, Médecin.
 L. A. Lord, Notaire.
 Paul Girardin, Novice-Oblat.
 Frédéric St. Louis, Capt. de vaisseaux.
 Gilbert Arcand, Arpenteur.
 Henri St. Louis, Notaire.
 Narcisse Gélinas, Notaire.
 Pierre Meunier, Médecin.
 Nap. H. Beaulieu, Étudiant en Droit.
 Edouard Ferron, Médecin.
 L. O. M. Bellemare, Étudiant en Méd.
 Olivier Villemure, Frère-Oblat.
 Dionis L. Désaulniers, Avocat.
 Moïse Blais, Novice Oblat.
 Elisée Bellemare, Étudiant en Méd.
 Nérée Duplessis, Étudiant en Droit.

L'ABBÉ N. CARON.

(A continuer.)

[Pour le Foyer Domestique.]

ÉTUDE HISTORIQUE.

SAINT-HYACINTHE.

(Suite.)



DEPUIS 1859 a surgi cette admirable Communauté des Sœurs du Précieux Sang, ces filles du cloître, que l'amour immole et dont Montréal possède une succursale.

Les Révérendes Sœurs Grises ont reconstruit l'ancien Hôpital et en ont fait un établissement digne de la charité qui les distinguent entre les Communautés. Cet Hôpital, où les malades reçoivent les soins les plus pressés, est en pierre de taille, à trois étages, avec mansardes et rez-de-chaussée.

Un Aqueduc alimente la ville, le gaz y est en perspective. L'industrie y a bâti deux manufactures de chaussures, une manufacture d'étoffe, un moulin à farine, à carder, une scierie, une fonderie et une manufacture d'engins et pièces de mécanisme, une manufacture de coffre-forts et une autre de meubles.— Un autre chemin de fer, celui de Jonction du Lac Champlain et St. Laurent en construction, est ouvert à la circulation sur un espace de 13 milles, entre St. Pie, St. Hyacinthe et Ste. Rosalie.

Voilà donc cette ville sortie à peine de l'enfance, arrivée à un degré de prospérité remarquable.

Rien ne lui manque pour satisfaire ses besoins, et jouer parmi ses sœurs un rôle tout à fait enviable.

Inclignons-nous devant ce progrès réel qui fait hommage à l'efficacité de la Religion dans l'accomplissement des hautes destinées de notre pays—Constatons que le Prêtre, encore là, n'y est pas l'ennemi du Progrès, puisque c'est sa main généreuse qui a posé les bases solides d'une des plus florissantes cités du Canada.

Le 3 septembre dernier, c'était un Dimanche, le voyageur passant sur les rives de l'Yamaska aurait pu voir la jeune ville de St. Hyacinthe majestueuse

sement assise sur les bords de la rivière qui bondissait avec impétuosité en joyeuses cascades, en caressant ses pieds qui avait marché si rapidement dans la voie du progrès. Sa pose était digne comme une jeune reine qui voit ses enfants dans la prospérité. Sa robe était parsemée de plusieurs noms augustes de l'histoire. Sa taille était entourée d'un double cercle de fer qui gonflait son sein des productions de la campagne et de l'étranger. Sa tête était couronnée de la triple couronne de la Foi, de la Science et de l'Industrie. Son regard, dirigé vers l'avenir, était limpide et son aspect riant. Son maintien était pieux.

De sa poitrine s'exhalait, ce jour-là, des chants religieux. Un soleil ravissant éclairait de ses rayons d'automne son front ruisselant de beauté. La moisson abondante des vallées qui l'entourent remplissait son cœur d'espérance. Les oiseaux éloquents chantaient dans les bosquets, encore verts, de ses villas. La coupole dorée de son Collège, les toits métalliques de ses Couvents brillaient au loin. Les citadins avaient prié le matin sur les parvis sacrés des églises, le repas du midi venait de finir et l'on attendait que le son pieux des cloches annonçât les vêpres aux saints lieux. On entendit tout à coup le tocsin lugubre qui se répétait comme les battements du cœur au jour d'un malheur. Le cri sinistre de " Au feu " se répéta de par les rues ; une étincelle avait été lancée et dévorait une maison en flammes. Une légère brise, qui ne semblait voltiger que pour agiter la feuillée, s'anime en un brasier qu'elle répand en un instant. On accourt de toute part, les pompes arrivent en toute hâte ; mais l'aqueduc refuse de gonfler leurs boyaux. On s'organise pour suppléer à l'absence d'eau ; mais le feu n'écoute que sa fureur ; il mugit, tournoie, monte et s'avance comme un lion qui vient de briser ses entraves ; il embrâse, en partant, l'imprimerie du *Courrier de St. Hyacinthe*, qui ne sert qu'à aiguïser sa voracité ; il bondit au loin, les murs s'écroulent au bruissement de son courroux. La population affolée court pêle-mêle dans les carrefours enfumés et embrasés ; des craquements horribles font trembler le sol, les maisons s'effondrent ; on crie, on pleure, on se lamente ; à la voix mâle qui commande, se mêle les cris déchirants d'une mère qui cherche ses enfants : la jeune fille échevelée appelle son frère qui s'avance pour combattre le monstre déchainé ; les meu-

bles sont précipités sur le pavé ; les voitures roulent à toute vitesse, emportant des débris de tables, de chaises, de sofa, de piano ; les rues sont interceptées, on retourné, on se rencontre, on se heurte et partout la population s'agite comme les flots d'un fleuve qui remonte vers sa source. Les chevaux hennissent et s'éloignent de leur gîte ; les animaux s'enfuient effarés et le feu s'avance, recule, oblique ; les cloches des Couvents tintent lugubrement, le bourdon de la Cathédrale gémit et des tourbillons de fumée enveloppent la ville ; les résidences privées, les villas, la chaumière du pauvre, l'humble toit de l'artisan, les marchés, les banques, le bureau de poste, les manufactures, les magasins, les étaux, les boutiques, tout est balayé en quelques heures.

Le télégraphe a répandu l'alarme, l'héroïque brigade de Montréal vole en 35 minutes sur le théâtre du sinistre ; l'espérance venait à la vue de ces dompteurs intrépides, tant de fois victorieux de l'élément destructeur. Tout le monde s'apaise et fait passage ; mais comment attaquer ce monstre qui vomit à dix places en même temps ? Ils foncent au-devant de lui ; cherchant à lui arracher les proies qui le rendent avide ; ils brisent, ils coupent, ils cassent, montent sur les toits, grimpent sur les cheminées se suspendent la hache en main aux chassiss, aux balcons ; le jet des pompes disparaît en vapeur dans ce gouffre béant qui semble grincer de rage.

Les pompiers reculent, retraitent épouvantés, mais non vaincus. Ne pouvant sauver les postes attaqués, ils couvrent de leur protection les édifices menacés. Enfin le fléau repu s'affaisse en rongant sourdement les squelettes carbonisés de ses victimes. Le crépuscule avait fait place au jour, les étoiles scintillaient au firmament et rien ne semblait en désordre dans les régions célestes. Une silhouette dénudée se dessinait sur la crinière enflammée de l'incendie faisant entrevoir les neuf dixième de la ville écroulés, couverts de cendres, de feu, de charbon et de fumée. Une population morne parcourait autour des décombres encore inabordables ; des femmes en pleurs se tordaient dans les angoisses, des petits enfants grelotaient dans leurs bras ; l'ouvrier jetait un coup-d'œil humide sur le linceul brûlant qui consumait le fruit de son travail, et l'industriel le résultat de ses labours, le commerçant ses économies.

Au milieu de cette conflagration, une femme aux traits divins cheminait sur le sentier du malheur. Elle aime l'humanité de toutes les puissances de son âme, et c'est avec les ailes de l'amour qu'elle voltige sur cette plaine embrasée.

Cette femme, c'est la Sœur de Charité.

Le lendemain, à l'heure où le soleil commence à colorer les moissons dorées des côteaues, alors que les oiseaux chantent au champ et que les beffrois tintent l'*Angelus*, les nuances vaporeuses de l'aurore planent indécises sur les ruines de la jeune Cité, hier si belle, si confiante et si gai. Ses traits sont meurtris et calcinés ; une fumée noire s'élève de ses entrailles déchirées. Quel spectacle ! Des maisons disloquées restées debout ; des cheminées décrépées, penchées sur leur base ; des toits défoncés, des poutres rompues et englouties, des chevrons brisés, des fondations carbonisées, des tuiles enroulées, des morceaux de toitures rougies, gisant dans les caves encombrées.

Les rues ruissellent d'une eau bourbeuse ; sur la voie, dans les champs, des monceaux de meubles cassés et noircis gisent dans la boue. Les pompes drapées de leurs boyaux vidés suent une eau noircie ; les habitants de la campagne marchent silencieux dans les rues fumantes ; les villes voisines accourent constater les effets du fléau, des femmes se tiennent en groupes, des enfants demandent du pain, des hommes tirent des décombres des objets rôtis ; les pompiers harassés, accoudés sur les trottoirs, guettent le dernier soupir du monstre vaincu ; tout le monde est couvert de boue, de cendre et de charbon.

Dans les églises, dans le collège, dans les couvents, dans les cloîtres, dans les maisons restées debout circule une foule à qui on distribue des objets de première nécessité.

Quoi ! hier ces gens étaient à la table de l'abondance et faisait donner au mendiant qui passait un sou ou un morceau de pain ; hier on prenait le repas en famille, on ricanait en écoutant chanter un convive joyeux ; au foyer, le père faisait sautiller sur ses genoux l'enfant bien-aimé, et la mère souriait à son petit au berceau ; aujourd'hui, plus de foyer, plus de vêtements, plus de vivres, plus de chants, plus de ris.

A une table commune, une famille reçoit le repas de la charité. Personne n'ose dire un mot ; le père n'ose lever les yeux sur son épouse en pleurs. Il

ne pleure pas, lui, il ne veut pas pleurer ; il essaie à dire avec le poète :

“ Ne faisons qu'à Dieu seul nos tristes confidences ; les trop grandes douleurs n'ont pas besoin d'échos ; quand le cœur a comblé tous ses vides immenses, par de vastes oublis et des profonds silences, il doit même étouffer jusques à ses sanglots.” Mais un regard hasardé surprend celui de sa femme. C'en est trop, il sort pour cacher sa douleur.

Que de scènes ne durent-elles pas se passer au lendemain de ce jour terrible !

Mon Dieu ! qu'avait donc fait cette ville pour que vous la traitiez ainsi en bois sec. Ah ! si elle se fut rendue coupable comme Jérusalem, j'ouvrirais les prophéties de Sophonie, de Jérémie et de Zoël pour constater que les mêmes crimes attirent les mêmes malheurs ; si elle s'était conduite comme Babylone je redirais les plaintes d'Isaïe et je chanterais avec le poète :

“ Vos cris sont apaisés, la terre est en silence, le Seigneur a dompté ta superbe insolence.”

Si des principes pernicieux eussent submergé les esprits de cette ville à la mission providentielle, je lui dirais avec un grand Evêque :

“ Qu'on veuille bien se donner la peine de relire l'histoire des anciennes monarchies de l'Asie, ou celle des fameuses républiques de la Grèce et de Rome. C'est là que la logique irrésistible des faits nous montrera que ces antiques nations ont prospéré et grandi tant qu'elles ont marché, selon l'étendue de leurs lumières, dans les sentiers de la justice et de l'équité, et qu'elles ont rendu à Dieu, autant que leur ignorance et leur aveuglement sous le rapport religieux le leur permettaient, l'adoration et l'obéissance qu'elles lui devaient. Mais cette logique des faits nous fait voir aussi que l'époque de leur décadence a toujours coïncidé avec l'invasion de la cupidité, de l'amour effréné des richesses, de la soif dévorante de la jouissance matérielle, ou de la domination. Or ces plaies sociales ont toujours été le résultat de doctrines erronées, parmi lesquelles viennent se poser magistralement ces théories immorales dont les plus connues de notre temps vont à bannir Dieu de la société, en proclamant la séparation absolue de l'ordre civil et politique d'avec l'ordre religieux, et en affirmant l'indépendance complète du premier relativement au second.

“ Quand ces peuples en sont venus à

ce point de démoralisation, qu'ils ont fermé les yeux à la lumière mystérieuse de la loi naturelle pour suivre ces docteurs qui leur montraient le bonheur suprême et final dans la jouissance de la matière, dans la préférence absolue du *moi* surtout, alors les liens sociaux se sont relâchés, les vertus naturelles se sont affaiblies, et quand la mesure a été comblée, cette main invisible qui dirige tous les événements ici-bas a apparu soudainement et a écrit sur la muraille d'un palais de chaque Babylone ces terribles paroles : *Mané, Thécel, Pharès : j'ai compté, j'ai pesé, j'ai divisé.* Que cette Babylone fut la capitale d'un des vastes empires fondés par Nemrod ou un Romulus, et qui avaient pour mission de flageller les nations ou de broyer les peuples criminels ; qu'elle ne fut qu'une de ces villes infâmes assises au bord de la mer morte, ou l'une de ces bourgades infidèles et endurcies que Jacques Cartier trouva échelonnées le long du Saint-Laurent, peu importe : empires ou peuplades sont soumis aux mêmes lois providentielles. C'est le même maître qui a compté leurs jours ; c'est le même juge qui a pesé leurs actions : c'est la même main qui a écrit leur sentence ; c'est aussi le même bras vengeur qui les a frappés et les a fait disparaître du sol qui leur avait été donné pour patrie." (LAFLECHE.—*Quelques considérations sur le rapport de la société civile avec la religion et la famille.*)

Mais non ! Il est vrai que je n'ai pas consulté les Registres de l'Etat civil de cette ville infortunée pour voir quelles sont les pages inavouables ; je ne connais pas les statistiques de la criminalité du district dont elle est le chef-lieu ; je n'ai pas examiné les archives du magistrat de District pour m'assurer quelles sont les contraventions aux lois de la moralité publique ; je ne sais pas quel est le nombre d'auberges licenciées ou ceux qui distribuent des boissons enivrantes à qui veut en abuser. Depuis quelque temps, étranger à la politique locale, je ne sais pas si des principes subversifs et antisociaux y ont été pronés et reçus ; je n'ai même pas vu si dans les Mandements des évêques qui se sont succédés sur le siège épiscopal il y a quelques lugubres avertissements ou s'ils se plaignaient de quelques désordres publics. Non, j'ai mieux aimé voir St. Hyacinthe avec ses œuvres de bénédiction, son Séminaire avec ses saints lévites ; ses Hôpitaux avec ses femmes dévouées ; ses Cloi-

tres et les victimes qui se tiennent à genoux, sur l'autel du sacrifice, les mains élevées vers le ciel pour implorer miséricorde ; la chaîne des Pontifes qui se sont succédés en faisant l'édification de leurs ouailles ; ses Missionnaires sublimes, ses Monuments religieux, ses œuvres de Charité et sa piété.

Tout ce que je sais, c'est que l'étincelle qui a été lancée un jour du Seigneur est partie plus haut que du grenier d'un misérable instrument de la Providence.—Que ce soit les caresses d'un père qui travaille au perfectionnement d'une enfant prédestinée où les châtiments d'un Dieu irrité, je ne sonde pas les décrets divins qui l'ont ainsi décidé, plus que je ne discute, quand je passe devant un édifice en construction, l'œuvre d'un ouvrier qui cisèle une des plus belles pierres de son chantier que je vois ensuite briller au front de cet édifice.

Nous n'avons qu'à bénir la main qui nous frappe tous, dans nos frères de St. Hyacinthe, et courber humblement le front devant les décrets de la Providence qui n'agit jamais que pour le bien de ses enfants.

B. A. T. DE MONTIGNY.

(La fin au prochain numéro.)

[Pour le Foyer Domestique.]

HISTOIRE

DES

TROIS-RIVIERES.

Année 1659.

(Suite).



Le pays des Sioux semblait être la porte de ces contrées fabuleuses où les richesses de l'Orient se révéleraient aux yeux des Européens émerveillés.

Rien d'étonnant donc que la perspective de résoudre tout ou partie du problème, ait attiré de ce côté un homme aussi occupé de découvertes que l'était le sieur des Groseillers. Comme sa famille demeurait aux Trois-Rivières, le poste le plus fréquenté des Sauvages

et des voyageurs, toutes les informations préalables s'offraient à lui.

L'automne de 1659, il suivit les canots de traite dont nous avons parlé, qui retournaient au lac Supérieur. Il y a apparence, selon nous, que Radisson l'accompagnait.

Entre le 4 août, date du départ d'un vaisseau de Québec pour la France et le 19, jour où M. d'Argenson écrivit la lettre suivante, il y eut un combat aux Trois-Rivières, ainsi raconté :

« Partie des Iroquois sont venus aux Trois-Rivières pour surprendre, et ont d'abord tué un Algonquin, et pris trois autres. Ils ont aussi blessé un de nos Français et dépouillé un autre travaillant à leurs déserts. Le retour des Français maltraités fit prendre les armes et aller aux ennemis, lesquels s'étaient enfuis dans les bois. Les Algonquins dirent aux Français de se jeter dans des canots et qu'eux attaqueraient par les bois. Cela fut exécuté de la sorte, et les ennemis, voyant nos gens sur la rivière, avaient fait trois embuscades pour les attendre au débarquement, mais des Algonquins s'étant fort avancés, découvrirent l'embuscade et, sans considérer l'avantage, la chargèrent. Il y eut dix ennemis blessés, mais aussitôt ils firent leur décharge et tuèrent deux Algonquins, dont un vint mourir aux Trois-Rivières, après avoir reçu le baptême (1). Les ennemis s'étant jetés dans leurs canots promptement voulaient faire mine de charger les Français, mais les Français s'avancèrent à eux et les ennemis firent leur retraite.

Deux jours après, un Algonquin Epicheirinien se sauva des ennemis. C'était un des trois qui avait été pris d'abord et rapporta que des dix blessés il y en avait quatre à mort et que si les Algonquins eussent encore fait une décharge qu'ils se laissaient tous prendre.

La suite de la lettre du gouverneur peint la position des Français du Canada sous de sombres couleurs, ce qui n'était pas exagéré, malheureusement.

Le 21 août, des Algonquins des Trois-Rivières qui étaient allés en guerre au-dessus de Montréal, retournerent avec neuf chevelures iroquoises. Le 25, une centaine d'Agniers enlevèrent huit Français près des Trois-Rivières. Le surlendemain, la nouvelle de ce malheur étant parvenue à Québec, on envoya en toute hâte vingt-cinq hommes pour secourir les Trois-Rivières qui pouvait

(1) Le 14 août, le registre indique le baptême du « frère de la Gobe-Plume » nation des Temiskaming. Cette année, les seules sépultures inscrites, au nombre de quatre, sont du mois de décembre, savoir : un homme de 60 ans, un autre de 30 ans, une fille et un garçon, tous Sauvages.

tomber au pouvoir de l'ennemi d'un moment à l'autre. Le 29, dix-sept canots, tant qu'Algonquins et hurons, partirent de Québec pour aller en guerre vers les Trois-Rivières. Ils furent de retour à Québec le premier novembre. (*Journal des Jésuites*).

Ces renforts paraissent avoir intimidé les Iroquois qui rôdaient entre Québec et Montréal, car on n'en entend plus parler cette année. Quand aux tribus iroquoises, elles étaient plus décidées que jamais à une guerre générale.

Des trente-quatre prêtres jésuites qui de 1634 à 1659, espace de vingt-cinq ans, figurent aux registres des Trois-Rivières, douze restaient en Canada. Ce sont :

Les Pères Lemerrier, Ragueneau, Claude Pijart, François Dupéron, Simon Lemoine, Jérôme Lalemant, Ménard, Dablon, Druillètes, Bailloquet, Bonin, Albanel.

Étaient retournés en France : les Pères Charles Lalemant, Vimont, Le Jeune, Claude Quentin, Pierre Pijart, Du Marché, De la Place, Dendemare, Poncet, Joseph Dupéron, Bressani, Grelon, Daran.

Étaient décédés : les Pères Raymbaut et de Quen.

Étaient morts par accidents : les Pères De Noue, gelé, et Davost, enlevé par les fièvres sur le vaisseau qui le conduisait en France.

Avaient été tués par les Iroquois : les Pères Buteux et Garreau.

Avaient subi le martyre : les Pères Brebeuf, Daniel et Gabriel Lalemant.

B. SULTZ.

(A continuer).

Un magistrat qui connaissait la religion presque aussi bien que le droit, voyageait avec une dame qui se vantait d'être incrédule. La conversation s'engagea :

—Avez-vous lu, madame, dit le magistrat, les *Conférences de Frayssinous* ?

—Non, monsieur, dit la dame.

—Et les *Études Philosophiques* de M. Nicolas ?

—Non, monsieur.

La conversation continua et le magistrat pu constater que son interlocutrice n'avait rien lu de plus sérieux que les articles de M. Sarcy et les romans de M. About.

Cependant la dame continuait à se dire incrédule.

Le magistrat n'y tint plus.

—Madame, dit-il, je vous assure que vous n'êtes pas incrédule.

—Et que suis-je donc, je vous prie ?

—Vous êtes une ignorante, madame.

JEAN GRANGE

[Pour le Foyer domestique.]

ELOGE HISTORIQUE

DE LA

SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS

*Fondatrice de la Congrégation Ville-Marie,
en Canada.*

PAR

L'Abbé Sausseret.

Suite.



NOUS l'avons dit : tous les soins que la sœur Bourgeoys et ses compagnes prodiguaient aux filles de Ville Marie étaient gratuits. Pour subsister, elles n'avaient que le travail de leurs mains. Aussi une Sœur Morin, hospitalière de St. Joseph, écrit-elle, dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph*, de Montréal, en parlant des quatre premières compagnes que la sœur Bourgeoys avait amenées de France en 1659 : "Elles ont été avec elle les dignes fondements de la Congrégation, travaillant nuit et jour à coudre et à tailler, pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant les écoles. Le partage de la sœur Crolo, ajoute-t-elle, (n'oublions pas, Messieurs, que cette Crolo était troyenne), le partage de la sœur Crolo fut le ménage de la campagne, où elle a consumé ses forces et ses années et a rendu par là bien des services à ses sœurs : lavant les lessives le jour, après les avoir coulées la nuit, cuisant le pain, étant toujours infatigable au travail et se regardant comme la dernière de toutes et la servante de la maison. Elle vit encore aujourd'hui, âgée de quatre-vingts ans, en grande odeur de vertu." (1)

Par cette application constante au travail, la sœur Bourgeoys et ses filles vivaient sans être à charge à personne. Il est vrai qu'elles se contentaient de la nourriture la plus grossière et des meubles indispensables, ne couchant que sur des paillasses avec des couvertures sans draps.

Nous avons vu ailleurs que les draps

(1) *Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

qu'elles possédaient étaient pour l'usage des filles qu'elles avaient chez elles.

D'après tout cela, Messieurs, nous ne nous étonnerons pas que dès l'année 1667 les habitants de Villemarie aient tenu une assemblée générale pour adresser une requête au roi, afin d'obtenir de lui des lettres-patentes en faveur de cette Communauté. D'après le conseil des personnes qui la dirigeaient, la sœur Bourgeoys résolut d'entreprendre de nouveau le voyage de France pour solliciter ces lettres que réclamait la solidité de son établissement.

La voilà embarquée encore une fois pour la France. J'hésite, Messieurs, à vous dire (car je crains toujours d'être trop long, c'est un sentiment qui ne me quitte pas), j'hésite à vous dire sous quels tristes auspices commença ce voyage. Mais vous supporterez mieux ce récit en l'entendant de sa propre bouche. C'est donc elle qui va parler.

"On me dit, écrit-elle, qu'il fallait demander des lettres-patentes et emmener (pour ramener) quelques filles. Je reçus beaucoup de certificats tant du séminaire de Saint-Sulpice que de Montréal et de Québec ; étant un peu indisposée, j'allai prier M. de Fénelon qui devait passer avec nous de permettre à son domestique d'emporter ma couverture et une boîte où étaient mes hardes, ce qu'il me permit. Je vais ensuite pour recevoir la bénédiction du saint Sacrement et celle de Monseigneur l'Évêque ; et je m'embarque. Ma boîte avait été mise chez Mme Saint-Amand, avec les effets des voyageurs ; et, quand ils partirent, ne reconnaissant point cette boîte, ils la laissèrent. Cependant le serviteur de M. Fénelon m'assure que tout est dans le navire ; je cherche mes affaires, on n'y voyait pas clair ; il fallut passer ainsi la nuit. Le matin, je ne trouve ni ma couverture ni ma boîte. M. de Fénelon veut donner une pièce de quarante sols pour envoyer quelqu'un les chercher à Québec ; mais dans le moment, on crie qu'on va faire voile. Je m'avise alors d'écrire à M. Dupuis, major de Montréal, qui était à Québec, que si ma boîte se trouvait, il m'envoyât en France ce qui pourrait me servir, comme les papiers, et fit parvenir la boîte à Montréal. Il ne reçut point ma lettre. Cependant, comme cette boîte était restée chez Mme Saint-Amand, M. Dupuis en fait l'ouverture ; et reconnaissant par les hardes qu'elle était à moi, il fait un paquet des papiers qu'il m'envoie par un autre navire, et fait passer la boîte à Montréal.

“ Me voilà embarquée seule de mon sexe, n'ayant pas même dix sols. Je me range sur des étoupes et sur un rouleau de cordes. Il y avait deux prêtres avec nous. J'avais de la toile pour paillasse qui devait me servir dans le navire ; me voyant sans ma boîte, j'en fis une chemise, et cependant je ne changeai point de linge dans la traversée. Nous ne fûmes que trente-et-un jours en mer ; mais, à La Rochelle, en descendant du navire, croyant y rentrer ensuite, je laissai cette chemise et elle fut perdue.

En arrivant à Paris, M. de Fénelon me fit prêter cinquante livres ; et, pour le carosse, je donnai quarante-cinq livres dix sols jusqu'à Paris. Je ménageai ma dépense. J'arrivai à Paris le soir fort tard sans hardes et sans connaissances, et je passai la nuit chez une femme, proche Saint-Sulpice. Le matin, je vais à cette église, et comme je vis qu'on allait porter le Saint-Viatique à des malades, je me joignis aux fidèles et je suivis Notre-Sauveur. On passe devant l'église des religieux Prémontrés (située tout proche, au carrefour de la croix-Rouge) ; j'y entrai pour faire mes dévotions, et ce fut là que je me confessai et continuai tout le temps de mon séjour à Paris. Ensuite je portai une lettre de M. Pérot, notre curé de Montréal, à ses sœurs, qui me demandèrent ce qu'il fallait de port. Je leur dis qu'elle venait de trop loin ; et elle me connurent par le contenu de la lettre. Elles m'offrirent à déjeuner, ce que j'acceptai avec besoin sans leur dire pourtant que j'étais arrivée fort tard.

“ Je dirai ici que, comme j'étais à Québec, avant l'embarquement, un prêtre du séminaire (de Montréal) à qui nous avions fait de l'ouvrage et fourni quelque chose, sans que je connusse combien il pouvait me devoir, m'avait mandé en quoi je voulais qu'il payât mes sœurs. Je lui mandai que si j'avais cela à Paris, cette somme pourrait me servir et je ne pensai plus à cela ; nous allions faire voile. Étant donc allée au séminaire de Saint-Sulpice, pour rendre mes lettres, comme j'attendais à la porte, j'entends un prêtre qui disait : “ on me mande de donner cent livres à une fille que je ne connais point : ” et, entendant prononcer mon nom, je dis : “ c'est moi. ” Une lettre de M. Pérot, que je remis, confirma la vérité. Tout de ce pas, je suivis ce monsieur qui demeurait tout auprès, dans la rue *Princesse*. Il me donna cent livres, et je lui fis une quittance double.

“ Il y avait, je ne me souviens point

combien d'années que j'avais prêté à un jeune garçon cent-vingt livres, et M. de Maisonneuve lui en avait prêté douze, et ce jeune homme m'avait fait une promesse que j'envoyai à M. Blondel, à Paris pour nous en faire payer. Mais M. Blondel était mort et l'on m'avait mandé que la promesse était perdue ; je ne pensais plus à cela.

“ Ayant donc reçu les cent livres dont j'ai parlé, je fis en sorte de trouver M. de Maisonneuve qui était logé aux *Fossés-Saint-Victor*, proche les Pères de la Doctrine chrétienne. J'y arrivai assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte, et lui même descendit pour m'ouvrir ; car il logeait au deuxième étage avec Louis Frin, son serviteur ; et il m'ouvrit la porte avec une joie très-grande. A quelques jours de là, comme il me montrait quelque chose en son cabinet, il mit la main sur une planche et y trouva la promesse de ce jeune homme. Je cherchai le jeune homme pour lui faire reconnaître sa promesse. Je trouvai sa mère qui était veuve ; et la somme..... me fut rendue d'une manière providentielle.” (2) On a su de la sœur elle-même, rapporte M. Montgolfier, que marchant un jour à pied dans une rue de Paris, elle entendit un cavalier qui courait après elle et qui, l'ayant atteinte, lui demanda si elle ne connaissait pas une fille venue de Canada, nommée Marguerite Bourgeoys. Celui-ci ayant appris par réponse que c'était elle-même voulut lui remettre en main une somme d'argent qu'elle refusait absolument de recevoir, ne sachant pas le motif d'une pareille générosité. Mais elle fut bientôt assurée, lorsqu'elle apprit de lui que c'était le remboursement de ce même prêt qu'elle lui avait fait dans son besoin à Villemarie. (3)

Admirons ici, Messieurs, combien la Providence se montre attentive et bonne en faveur de cette femme qui, se confiant en elle, était partie de Québec pour Paris sans avoir dix sols dans sa poche. Ainsi se vérifie, encore une fois dans l'admirable vie que nous racontons, cette parole du Maître : quand je vous ai envoyés sans sac, sans bourse et sans bâtons, avez-vous manqué de quelque chose ?

Cette même Providence signala encore

(2) Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 217.

(3) Vie de la sœur Bourgeoys, 1818.

sa bonté en faveur de notre héroïne, en disposant favorablement à son égard toutes les personnes dont elle pouvait avoir besoin, et notamment le ministre Colbert qui, non content de faire obtenir à la sœur Bourgeoys les lettres-patentes qu'elle était venue solliciter, écrivit encore en ces termes à l'intendant du Canada, M. Talon :

“Quant à l'établissement de la Congrégation de filles qui se forme à Montréal pour enseigner aux personnes du même sexe à lire, écrire et quelques ouvrages de main, le roi trouve bon que vous vous appliquiez à le fortifier : ces œuvres de piété pouvant contribuer beaucoup à l'augmentation du culte de notre religion.” (4) Enfin, sachant toutes les oppositions qu'un autre établissement religieux avait éprouvées de la part du conseil souverain de Québec, M. de Colbert voulut que les lettres-patentes de la sœur Bourgeoys fussent d'abord enregistrées au parlement de Paris avant d'être présentées à Québec, qu'elles ne pussent rencontrer aucun obstacle dans cette dernière cour.

Par un effet de la même estime et de la même bienveillance, le secrétaire, chargé de ces sortes d'expéditions, ne voulut rien recevoir pour les frais du sceau. (5)

Ces lettres sont trop élogieuses, elles font trop d'honneur à notre sœur pour que nous ne les rapportions pas ici en substance.

En voici donc un extrait :

“Notre bien-aimée Marguerite Bourgeoys, originaire de notre ville de Troyes, en Champagne, nous a très-humblement fait exposer qu'il y a longtemps qu'il a plu à Dieu de lui inspirer le désir de l'avancement de la foi catholique par la bonne instruction des personnes de son sexe, tant des sauvages que des français naturels de la Nouvelle-France où elle s'est retirée pour ce sujet dès l'année 1652. S'y étant établie dans l'île de Montréal avec quelques autres filles vivant en communauté, elle y a fait l'exercice de maîtresse d'école, en montrant gratuitement aux jeunes filles tous les métiers qui les rendent capables de gagner leur vie ; et, avec un heureux progrès, par les grâces continuelles de la divine Providence, que la dite exposante ni ses associées ne sont aucunement à charge au pays, ayant fait bâtir à leur dé-

pens dans l'île de Montréal deux corps de logis propres à leur dessein et fait défricher plusieurs concessions de terre, bâtir une métairie garnie de toutes les choses nécessaires. Cet établissement, ainsi fait, a depuis été approuvé par le seigneur évêque de Pétrée, vicaire apostolique, par le sieur de Courcelle, notre lieutenant-général en Canada, et le sieur Talon, intendant de justice, police et finances, que, par un résultat d'assemblée des habitants du lieu, au moyen de quoi la dite exposante a été conseillée, pour le bien général de l'île, de venir nous requérir de lui accorder nos lettres de confirmation de cet établissement, sous le titre de Congrégation de Notre-Dame.

“Voulant contribuer de notre part, comme nous ferons toujours, autant qu'il nous sera possible, aux bonnes intentions de la dite exposante, de ses associées et de celles qui leur succéderont, en leur donnant le moyen de fortifier et d'étendre leur établissement, dans tous les lieux où il sera jugé le plus à propos pour la gloire de Dieu et le bien du pays : nous confirmons par les présentes, signées de notre main, l'établissement de la dite Congrégation dans l'île de Montréal, sous juridiction de l'ordinaire, sans qu'elles y puissent être troublées sous quelque prétexte que ce soit.” (6)

Après que la sœur Bourgeoys eut obtenu ces lettres-patentes, elle songea à s'associer de nouvelles compagnes.

A cet effet, elle emmena de France, pour vivre avec elle en communauté, six filles, dont plusieurs étaient ses propres nièces ; ce qui nous porte à croire que ce fut encore à Troyes, et exclusivement à Troyes, qu'elle forma cette nouvelle recrue.

Disons aussi les noms de ces six nouvelles compagnes. Associons à la gloire de la sœur Bourgeoys, aux louanges que nous lui donnons et à la vénération que nous lui portons, les sœurs Elisabeth de la Bertache, Madeleine Constantin, Thérèse Soumillard, Perrette Laurent, Geneviève Durosoy et Marguerite Soumillard que nous voyons, quelques années plus tard, former avec les anciennes toute la communauté de la Congrégation.

De Troyes, la sœur Bourgeoys retourna à Paris, et de Paris elle se dirigea vers le Havre où devait se faire l'embarquement. Outre ses six compagnes, elle était char-

(4) Archives de la marine. Canada, registre des dépêches de 1671, à M. Talon, fol. 31.

(5) Ecrits autographes, etc., Mémoires, etc., p. 219.

(6) Archives de la Marine, Canada 1671.—Archives du Royaume, Parlement de Paris. Enregistrement, 20 juin 1671. Édits concernant le Canada, tom. I, p. 59.

gée de conduire quelques autres filles destinées à s'établir à Villemarie.

Elle descendit la Seine en bateau de Paris à Rouen avec sa petite troupe, composée de onze filles ; et là, elles furent obligées de séjourner plus d'un mois, le navire sur lequel elles devaient s'embarquer n'étant pas encore prêt à partir.

Un séjour si prolongé dans une grande ville eut bientôt épuisé leurs modiques ressources. Celle de ses filles qui avait été chargée du soin de la dépense, voyant qu'elles étaient à la veille de manquer de tout, dit un jour à la sœur Bourgeoys : " Ma sœur, nous n'avons plus d'argent que pour cette semaine : que ferons-nous après ? — " Vous vous défiez donc de la Providence ? " lui répondit la sœur Bourgeoys. " Elle ne nous a jamais manqué dans nos besoins. " — Mais, en attendant, repliqua l'autre, il faut que nous vivions. — C'est assez, ma sœur, lui dit-elle, Dieu y pourvoira. Dieu y pourvut en effet ; car, avant la fin de la semaine, Louis Frin, qui demeurait chez M. de Maisonneuve, arriva à Rouen et apporta pour chacune de ces filles un mandat de deux cents livres, et une rétribution journalière de onze sols six deniers jusqu'à leur arrivée à Québec, secours qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par M. de Colbert, si dévoué à l'œuvre de Montréal.

(A continuer).

Petits Coups de Crayons.

Un genre de littérature bâtarde paraît à l'horizon. C'est le roman philosophico-théologico-scientifique représenté par le livre de M. Figuiier, intitulé : *le Lendemain de la mort*. Ce livre enseigne purement et simplement le vieux et absurde dogme de la métempsy cose, c'est-à-dire la transmigration des âmes. Le lendemain de la mort l'âme criminelle s'incarne dans le corps d'un autre homme ; l'âme juste va habiter l'éther ; quant à l'âme parfaite, elle a sa demeure dans le soleil. Comment après dix-huit siècles de christianisme peut-on revenir à de semblables insanités ?

Il faut s'en tenir à l'Évangile, qui nous enseigne que la vie éternelle consiste à voir Dieu face à face et tel qu'il est, et au catéchisme qui, résumant toute l'Écriture et toute la tradition catholique, nous apprend qu'aussitôt après la mort l'âme va en paradis, en purgatoire ou en enfer, selon l'état de justice ou de culpabilité dans lequel elle a été trouvée par la mort.

JEAN GRANGE.

[Pour le Foyer Domestique.]

A PROPOS DU

PÉLERINAGE CANADIEN A ROME.

Enfant de St. Louis, arbore
Le noble drapeau de ta foi
Que bientôt doit bénir encore
Le Martyr du siècle, ton Roi.
Marche, marche avec confiance,
Ce Labarum est l'espérance
Qui nous laisse entrevoir le port.
Arme-toi de ce cimenterre
En face des fils de Voltaire
Dont l'infâme idole est la mort.

Chargé d'une mission Sainte
Reçois du Canadien les vœux,
Et poursuis ton chemin sans crainte
Sous l'œil favorable des cieux.
Que dans ta course périlleuse
Une étoile miraculeuse
Guide ta nef sur l'océan !
Invoque la Vierge puissante
Terrassant la mer frémissante
Et les efforts de l'ouragan.

Sur le long parcours de la voie
Tu reverras l'impiété,
Audacieuse dans sa joie,
Applaudir à l'iniquité.
Le monstre maudira de rage
Le glorieux pèlerinage
Que sut inspirer ton amour :
Mais près de la chaire de Pierre
Un auguste vieillard, ton Père,
Saura te bénir en retour.

De l'indigent offre l'obole
Qui fut le don d'un noble cœur,
Et pour garant de ta parole
Redis-nous plus tard ton bonheur.
Dieu l'a voulu, le veut, l'ordonne.
Que le Canadien la donne
A ce prisonnier triomphant.
L'aumône est du Christ la semence
Le symbole de ta croyance,
Dont tu seras toujours l'enfant.

Oui, qu'un demi siècle contemple
La croix sainte du Rédempteur,
Que, sous la voûte du temple,
Le Pape attachant sur son cœur,
Sous Israël, un peuple immense
Adorait de Dieu la puissance
Sur le sommet de Sinaï :
Et de même sur cette terre
Reçois, le front dans la poussière,
Les lois sacrés de Mastai.

H. Z. DUERGER.

Rimouski, 20 Mars 1877.

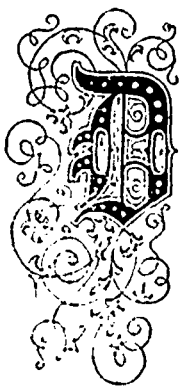
Critique.

[Pour le Foyer Domestique.]

CAUSERIES LITTÉRAIRES

SUR

L'HISTOIRE DU ROMAN.



APRÈS l'Académie le Roman est un récit d'aventures puisées dans l'imagination, ayant pour but d'exciter l'intérêt par le développement des passions. Cette définition du roman n'en donne pas une idée très-juste. La variété de ses formes et la variation de son objet est si grande qu'il est

impossible de le définir en le comprenant sous toutes ses faces. Il embrasse toutes les conditions, les manières d'être de l'homme; en soulevant le voile qui couvre la société, il présente aux yeux étonnés tous les secrets, toutes les misères du cœur humain. Destiné par sa nature même à joindre la passion la plus vicieuse, il change de caractère avec les peuples, comme ceux-ci changent avec les siècles.

Autre Protée de la Fable il se couvre du chaste voile de la vertu où il paraît à nu; il est intime, rêveur, historique, philosophique même; il se prête souvent avec hardiesse à un heureux mélange du rire et des larmes. C'est le genre libre par excellence. Il n'a d'autres bornes que celles de l'imagination, d'autres règles que celles des passions. Avec une liberté aussi grande il n'y a pas lieu de s'étonner de sa fertilité. Que ne peut-on puiser là où tout dépend du caprice? où la forme, la morale, l'objet, le but, la religion même deviennent de puissants auxiliaires?

Il n'y a pas un genre de littérature qui se soit prêté autant à l'exposition de toutes les idées, de tous les sentiments, de toutes les passions que le roman. Il a été depuis son origine en quelque sorte comme l'ombre des sociétés en empruntant de chaque peuple la teinte de leurs mœurs. A Rome il fut à peine connu. Les mœurs sévères des stoïciens

ne pouvaient admettre les frivolités de l'imagination et les Epicuriens corrompus jusqu'à la brutalité dédaignaient les voluptés de la lecture. Chez les Orientaux, il fut rêveur, poétique et religieux, simple et lascif chez les Grecs modernes; il suivit en Europe la pureté ou la corruption de chaque âge.

Mais si le roman a été l'expression des mœurs, il ne faut pas croire que ceux-ci n'ont pas à leur tour subi son influence. Obligé à sa naissance de se nourrir des idées reçues, des principes établis, il ne tarda pas à réagir sur eux. Cette réaction du roman moderne, du siècle des philosophes a commencé avec quelques œuvres apocryphes de J.-J. Rousseau; basée sur les passions aveugles, sans autre guide que la raison obscurcie par la haine et l'ambition, elle ouvrit la porte à la révolution, et couronna ses victimes en les perdant dans un cataclysme général.

L'origine du roman est peu connue. On en trouve néanmoins des traces dans les légendes des peuples orientaux. Ces légendes, histoires fantastiques et religieuses, prenaient leur source chez les Indiens, dans des aventures de mendiants, appelées *saquis*.

Les contes dont elles ont fourni la matière peuvent être assimilés à nos romans. Les *saquis* étaient des êtres étrangers, errants comme nos bohémiens d'Europe; religieux fanatiques, ils vivaient le plus souvent dans les forêts, ayant pour tout vêtement l'écorce des arbres et pour nourriture des racines. Ils passaient des journées entières exposés le corps nu aux rayons d'un soleil brûlant, ou bien couchés sur la terre dans de violentes tempêtes ils recevaient tout le poids des pluies froides de ces contrées. D'autres se faisaient frapper rudement par leurs frères pour satisfaire aux ordres du saint par excellence qu'ils appelaient le *Yogui* (1). Une vie aussi mystérieuse chez un peuple où la superstition est naturelle, et même cultivée avec soin, devait fournir une multitude de sujets aux romanciers de l'Asie. Aussi voit-on abonder ces sortes de productions. Jean Chardin, dans un de ses voyages en Perse, assure en avoir vu des dix mille réunies dans la bibliothèque d'un riche persan.

Des Orientaux le roman passa chez les

(1) Le *Yogui* chez les Indiens était une incarnation de *Brachma*, on l'invoquait comme un dieu terrestre, ministre de *Vishnou*, le grand Conservateur de toutes choses.

Grecs modernes. D'Héliodore, auteur des *Histoires éthiopiennes* jusqu'à *Daphis* et *Chloé* de Longus, la fable, les métamorphoses, les voyages imaginaires faisaient le fonds des romans. Tout y était faux et rempli d'une grande indifférence morale et d'un cynisme étrange. On rencontre néanmoins certains traits d'esprit renfermant un sel épigrammatique que nos spirituels auteurs français ne dédaigneraient pas ; en voici un d'Agathias : Le paysan Calligène vint trouver l'astrologue Aristophane, et après lui avoir fait le récit des fatigues que ses travaux lui faisaient éprouver, il lui demanda :

"Feraï-je une bonne moisson ? recueillerai-je des épis en grande abondance ?"

Celui-ci consulta ses tablettes, disposa ses jetons et répondit :

"Si ton champ est suffisamment arrosé par la pluie ; si'il ne produit pas des touffes de mauvaises herbes ; si la gelée ne brise pas les sillons ; si la grêle ne déchire pas la pointe des gerbes naissantes ; si le gibier ne dévore pas tes guérets ; enfin si la récolte n'éprouve aucun autre désagrément, soit de l'air, soit de la terre, je te prédis une bonne moisson, et tu couperas des épis magnifiques ; seulement, crains les sauterelles."

En Europe, le roman ne désignait pas d'abord un genre distinct de littérature, mais tout poème ou récit d'aventures écrits dans la langue romane (2). Ces compositions de natures diverses qu'on a désignées sous une foule de nom en rapport avec le temps, leurs formes, leur objet, avaient pour auteurs les *bardes* et les *troubadours*. Les premiers excellaient dans le récit des exploits des héros et dans des chansons accompagnées de gestes, espèce d'épopées bien informes ; ceux-ci cultivèrent plus particulièrement le genre passionné. Ces poètes vivaient aux 11^e, 12^e, et 13^e siècles, dans ces bons temps où la religion avait le plus de prestige, et la foi le plus de force.

Les troubadours en alliant dans leurs chants les vertus religieuses aux vertus guerrières obtinrent les plus beaux succès. Ils durent leur nom à la subtilité de leur esprit ainsi qu'à la délicatesse de leurs tours. Ils allaient dans les châteaux accompagnés de leur guitare chantant les exploits des seigneurs, les amours des gentilles châtelaines ou les pénitences

(2) La langue romane vient du latin, c'était la langue vulgaire de la France au 7^e et 11^e siècle. Elle se divisait en langue d'oïl et langue d'oc d'où dérivent les langues française italienne, espagnole et portugaise.

du pèlerin, réjouissant les hôtes et s'inspirant de cet esprit poétique et chevaleresque que les croisades répandaient partout.

Poètes enchanteurs, ingénus troubadours
Qui sâtes les premiers intéresser les Grâces,
Et chantres des plaisirs, chasser l'ennui des cours

BÉRANGER.

Ils étaient en renommée par la beauté de leurs pastorales, mais les traits mordants de leurs *sirventes*, les faisaient redouter. Gracieux et souples dans les odes, ils donnaient à leurs chants une mélancolie que Chateaubriant et Lamartine ont poétisé depuis. L'élegie suivante du célèbre barde écossais, Ossian, nous en donnera une idée :

Crimonia, fille de Lochlin, aime Dargo, fils du roi de Donagh, pour lui elle a oublié Armor qu'elle a aimé. Se croyant abandonnée à son tour, elle fait entendre ses plaintes. Dargo l'entend, il accourt, mais ému par les doux accents de sa voix, il écoute :

"Filles des champs aériens de Tremmor, préparez la robe de vapeur transparente et colorée. Dargo, pourquoi m'avais-tu fait oublier Armor ? Pourquoi l'aimai-je tant ? Pourquoi étais-je tant aimée ? Nous étions deux fleurs qui croissaient ensemble dans les fentes du rocher : nos têtes humides de rosée souriaient aux rayons du soleil. Ces fleurs avaient pris racine dans le roc aride. Les vierges de Morven disaient : Elles sont solitaires, mais elles sont charmantes. Le daim, dans sa course, s'élançait par dessus ses fleurs, et le chevreuil épargnait leurs tiges délicates.

"Le soleil de Morven est couché pour moi. Il brilla pour moi, ce soleil, dans la nuit de mes premiers malheurs, au défaut du soleil de ma patrie ; mais il vient de disparaître à son tour ; il me laisse dans une ombre éternelle.

"Dargo, pourquoi t'es-tu retiré si vite ?..... Partout sur les mers, au sommet des collines, dans les profondes vallées, j'ai suivi ta course. En vain mon père espère mon retour ; en vain ma mère pleura mon absence ; leurs yeux mesurèrent souvent l'étendue des flots ; souvent les rochers répétèrent leurs cris. Parents, amis, je fus sourde à votre voix ! Toutes mes pensées étaient pour Dargo, je l'aimais de toute la force de mes souvenirs pour Armor.

"Le chant de Crimonia allait en s'affaiblissant à mesure qu'il approchait de

sa fin : par degré s'éteignait la voix de l'étrangère ; l'instrument échappa aux bras d'albâtre de la fille de Lochlin ; Dargo se lève..... il était trop tard ! l'âme de Crimonia avait fui sur les sons de la harpe ! ”

Les plus célèbres troubadours furent Pierre Roger et Armand Daniel. On doit surtout à ce dernier les romans de la Table Ronde et ceux du Cycle de Roland. Animé d'un esprit guerrier, il raconta les faits d'armes des chevaliers. Sa chanson du preux paladin Roland fut selon Chateaubriant le dernier chant de l'Europe barbare :

Taillefer qui mult bien chantant,
Sor un cheval qui tort about,
Devant le duc about chantant
De Karlemagne et de Rollant
Et d'Olivier et des vassaux
Qui moufurent à Ronceveaux

JOSEPH BEAUCHAMP.

(A continuer).

[Pour le Foyer Domestique.]

LECTURE DES ROMANS.



A lecture des romans cause à la jeunesse un tort inappréciable. Chez certains caractères surtout, sa perfi-de influence s'étend sur la vie tout entière.

Il est un temps dans la vie où celui qui se livre à ces dangereuses lectures ressemble à l'enfant innocent jouant avec le serpent caché sous les fleurs. C'est

à cet âge mystérieux où les passions s'éveillent, lorsque l'imagination ardente cherche à sortir des langes d'une sainte ignorance, alors que, dévorée d'un feu étrange, la pensée se plaît à fréquenter des horizons nouveaux. A cet âge critique où le cœur et l'esprit, avides d'impressions, cherchent un aliment.

Lire certains livres, c'est s'abreuver à une source empoisonnée. Ils amusent, ils instruisent même, mais en même temps ils initient à une vie chimérique qui n'existe nulle part ailleurs que dans ces livres. Ils remplissent la pensée de faits étranges qui jettent l'esprit dans le trouble et l'ennui. Ils peuplent l'ima-

gination de souvenir obscènes, qui, fantômes si séduisants, s'attachent à l'âme comme des cancers au corps d'un malade. On les recherche et on les fuit en même temps. A notre insu le feu de la concupiscence s'éveille dans le cœur, comme un poison lent qui s'infiltré dans les veines. Le mal est déjà bien grand et on ne s'aperçoit pas qu'il est fait. Peu à peu une inquiétude règne, une espèce d'affaissement moral s'empare de notre être, lui ôtant tout énergie. Il faut lire sans cesse, lire le jour et la nuit. On croit, en lisant, finir l'ennui qui nous dévore et on s'enfoncé davantage dans le bourbier. En imagination, en réalité peut être on avance sur la pente du mal comme sur un terrain glissant.

Un certain nombre de ces livres sont des chefs-d'œuvre incontestablement ; mais le fond est toujours le même. Toujours s'y trouve l'amour sous sa forme la plus vicieuse ! Et, pour être voilé, le mal est-il moins grand ! Pour être caché sous le velours et le satin le vice est-il moins coupable ! Certains détails vous auraient déplu par leur crudité, mais développés dans l'ombre et le mystère, ils ne se graveront que plus avant dans votre esprit. Plus la vie sera parée de couleurs séduisantes, plutôt vous vous y habituerez. Vous finirez par trouver toutes naturelles des liaisons qui vous auraient éloigné au premier abord. Ce que vous ne pourrez pas approuver vous l'excuserez, et peut-être un jour vous l'imiterez.

Jeunesse sans expérience, n'allez pas puiser dans ces livres une fausse opinion des hommes et des choses. Ne vous exposez pas à croire toute naturelle une conduite hors ligne. Sachez qu'en imitant certain héros qui vous a plu, vous tomberez infailliblement dans le ridicule.

Il arrive peut-être que certains livres défendus soient lus par des gens d'une conduite régulière. Là, comme ailleurs, un sage principe interdit de se mêler des affaires d'autrui. Le présent n'est pas une garantie pour l'avenir. Puis, ces gens âgés vous diront que ces livres à peu près convenables entre leurs mains siérait très mal entre celles d'un adolescent. Tel ouvrage qui sera lu sans danger par celui qui est déjà avancé sur le chemin de la vie peut être très préjudiciable à celui qui hasarde ses premiers pas sur la scène du monde.

Ecrivain à un de ses fils, depuis quelque temps absent du foyer paternel, une mère chétienne disait. " Je vous verrais avec une extrême douleur lire les œu-

vres d'Alexandre Dumas, Balzac, Paul de Kock, Eugène Sue, Mme. Cottin et quelques autres. J'ai lu quelques uns de ces livres et tous m'ont paru propre à développer les mauvaises passions. Ils approuvent l'infidélité conjugale, le suicide et même le meurtre lorsqu'il a lieu dans certaines circonstances. La plupart contiennent d'absurdes colomnies contre la doctrine catholique et ceux qui l'enseignent, ce qui dénote de leur part une profonde ignorance en matière religieuse ou une grande noirceur de caractère."

Voulez-vous vous amuser en vous instruisant ? lisez les ouvrages de Lamartine, lisez Devoile, le cardinal Wiseman et nos autres écrivains catholiques.

L.

LE CHOMAGE DES JOURNAUX.



OUS ce titre, M. Napoléon Legendre, l'un de nos distingués Collaborateurs, publie dans votre intéressante revue, livraison de Février, quelques remarques à l'adresse de la presse canadienne, qui, je présume, s'appliquent spécialement à la presse française.

L'écrivain reproche à nos journalistes la plainte qu'ils laissent parfois échapper pendant un certain temps de l'année sur la rareté des sujets pour faire un éditorial, si on me permet l'usage de cette expression du métier. Il condamne en termes énergiques cette plainte qu'il trouve injuste et mentionne une foule de sujets d'une importance majeure sur lesquels la plume de nos journalistes trouverait matière à faire des articles intéressants, outre l'immense avantage qu'ils seraient éminemment utiles à la plupart des classes de la société.

Je partage l'opinion de M. Legendre sur ce sujet ; seulement, je crois qu'il est juste et même nécessaire de rechercher la cause de ce mal, car c'en est un, afin d'éviter de commettre une injustice envers une classe d'hommes qui mérite tout notre dévouement et nos sympathies.

Peut-on raisonnablement, M. le Rédacteur, faire peser sur nos journalistes seuls la stérilité qui se fait remarquer

dans les colonnes éditoriales de nos journaux dès que la politique chôme ? Ne sont-ils pas en quelque sorte condamnés à commettre cette faute de stérilité que M. Legendre leur reproche ? Je crois que oui, et voici pourquoi.

Il serait assurément désirable que nos journaux vinrent à mettre de côté, de temps à autre, tout leur bagage d'idées politiques, leur polémique acerbe et qui malheureusement dégénère que trop souvent en injures personnelles et plus ou moins édifiantes pour les lecteurs ; il serait extrêmement désirable, dis-je, que ces espèces d'écrits qui nourrissent d'une année à l'autre les lecteurs de nos journaux fussent remplacés par d'utiles dissertations sur l'agriculture, sur les arts, sur l'économie sociale, enfin sur toute ces sciences pratiques qui sont la base de la prospérité matérielle d'un peuple. Les sujets qu'offrent ces sciences, traités avec connaissance, présenteraient un grand intérêt pour la masse des lecteurs qui sont forcés aujourd'hui de se nourrir d'une littérature exclusivement consacrée à promouvoir tel ou tel parti politique.

Mais il est évident que pour écrire sur un sujet quelconque, traiter d'une science quelle qu'elle soit, il faut bien connaître ce sujet, cette science. Or, pour acquérir cette connaissance essentielle, indispensable, il faut évidemment étudier, et étudier avec persévérance et souvent pendant longtemps. Maintenant, est-il possible pour nos journalistes, dans les circonstances où ils se trouvent de se livrer à ces études indispensables ? Peut-on raisonnablement exiger d'eux, eu égard à leur position qu'on peut qualifier de précaire et peu rémunératrice, qu'ils se livrent avec l'ardeur voulue à l'étude si difficile et si longue de ces sciences ? Non, assurément.

Quiconque connaît les salaires donnés en général à nos rédacteurs de journaux savent que ces salaires sont très faibles, de même que les revenus qu'ils retirent de la publication des journaux, quand ils en sont les propriétaires.

Et pourquoi nos journalistes sont-ils si chétivement rémunérés de leur travail ? Est-ce parce que ceux qui se livrent à cette vie, si ingrate en Canada, sont peu instruits ou incapables d'exiger raisonnablement un salaire plus élevé à cause de leur peu d'aptitude ? Non, encore une fois. Il est bien connu que les rédacteurs de nos journaux sont des hommes intelligents, instruits et qui possèdent les meilleures aptitudes pour

approfondir les sciences que je mentionne plus haut.

Loin de moi la pensée de me faire ici le censeur de nos journalistes. Tous mieux que moi connaissent ce qu'ils ont à faire. Mais leur donne-t-on les moyens de remplir dignement et comme ils le désirent eux-mêmes les importantes fonctions qu'ils exercent aujourd'hui et qu'ils abandonneront dès qu'ils pourront le faire avec avantage ? Assurément non.

La plupart de nos journalistes remplissent cette position comme un pis-aller. Bon nombre de nos journaux sont rédigés par des hommes de profession qui se livrent en même temps aux soins d'une clientèle qui leur rapporte un revenu double du salaire qu'ils reçoivent comme rédacteur.

Or, je vous le demande, M. le Rédacteur, ces journalistes ont-ils, peuvent-ils, cumulant ainsi doubles fonctions, avoir le temps de se livrer aux études nécessaires mentionnées plus haut ? Mais, je m'arrête ici, pour répondre à une objection qu'on pourrait me faire.

Est-ce que ceux qui embrassent cette carrière ne devraient pas s'y préparer par des études spéciales, comme c'est le cas pour les professions en général ou un état de vie particulier ?

Très bien, et c'est précisément ce qui devrait exister. Mais j'objecterai à mon tour ici : Est-ce que la carrière du journaliste telle qu'elle est aujourd'hui au point de vue pécuniaire peut justifier qu'on se soit consacré son temps et son argent à ces études ?

Prétendre que oui serait presque une absurdité.

Je me hâte de le dire. Nous avons parmi nous des journalistes d'expérience, éclairés et qui savent manier une plume avec succès pour les opinions qu'ils ont embrassées. Mais quels sacrifices n'ont-ils pas dû faire pour parvenir à ce résultat.

Malheureusement, il arrive que trop souvent que ces hommes, fatigués de se sacrifier ainsi profitent de l'influence qu'ils ont acquise près de leurs chefs pratiques pour obtenir une situation lucrative dans les bureaux du service civil ou ailleurs. La regrettable expérience que nous avons faite n'est-elle pas comme un gage que la même chose se renouvelera dès que l'occasion s'en présentera, puisque la cause qui provoque ces abandons ne cesse d'exister.

Qu'on fasse disparaître cette cause et

je ne doute pas qu'un bon nombre de bonnes plumes, qui ont ainsi déserté le journalisme, rentreraient avec plaisir dans cette vie pleine d'émotions, outre l'inestimable avantage qu'on serait certain d'y retenir ceux qui y sont actuellement.

Maintenant, quelle est donc la cause de ce regrettable état de chose que nous pouvons constater en ouvrant les yeux. La seule et unique cause est l'apathie des deux tiers de notre population à l'égard de nos journaux.

N'est-il pas vrai que la plupart de nos publications en langue française sont loin de recevoir l'appui et l'encouragement que les généreux efforts de leurs propriétaires leur méritent.

Ce serait très intéressant au point de vue où j'écris, de pouvoir constater au moyen des livres des établissements, le nombre de souscripteurs de chaque journal. Je ne doute pas que, malheureusement, l'idée que nous nous faisons de l'indifférence de notre population en général vis-à-vis de nos journaux fusse encore loin de la réalité.

Il est bien connu que maints journaux se soutiennent au prix de nombreux sacrifices personnels. Je mentionne ce fait seulement dans le but de faire comprendre que le nombre de nos publications ne saurait prouver que cette apathie que je déplore comme tant d'autres n'existe pas dans des proportions si considérables. Il me semble inutile de dire que dans ces circonstances au point de vue pécuniaire, il n'y a rien d'étrange que nos journalistes reçoivent, en général, si peu pour leurs travaux. Ce serait absurde de prétendre que les propriétaires de journaux seuls de même que les rédacteurs soient appelés à faire sans cesse de nouveaux sacrifices.

Ils leur faut de toute nécessité l'appui entier du public pour les rendre justifiables de faire de nouveaux sacrifices. Je parle plus haut de l'apathie, qui menace de devenir proverbiale, de notre population à l'égard de nos journaux ; à ce propos, qu'il me soit permis de mentionner plus particulièrement votre intéressante Revue.

N'est-elle pas une de celles, où le grand intérêt qu'elle offre tant par le bon goût et la délicatesse qui préside au choix des écrits qu'au mérite même de ces écrits ; n'est-elle pas une de celles, dis-je, qui devrait compter ses souscripteurs par milliers.

Je sais, et je suis heureux, que le

Foyer Domestique compte un nombre relativement considérable d'abonnés. Pourtant je suis persuadé que le patronage qu'il reçoit serait doublé si notre population était moins apathique sous ce rapport.

Avant de clore cette correspondance, qu'il me soit permis, M. le Rédacteur, de faire remarquer qu'il est injuste de mentionner le mal sans remonter à sa cause. En signalant seulement le fait, sans en rechercher la cause, on s'expose à faire porter des jugements faux et regrettables.

Que nos journaux reçoivent l'appui et l'encouragement pécuniaires qu'on peut raisonnablement attendre, et il est évident que le désir exprimé par M. Legendre recevra son exécution au grand contentement de ceux à qui s'adresse l'écrit en question.

Croyez-moi, votre dévoué.

L. A. D.

Economie Sociale et Politique.

[Pour le *Foyer Domestique*.]

ESSAI

SUR LE

DROIT SOCIAL CHRÉTIEN.

(Suite.)

X

De la perfection sociale et de la nécessité du Catholicisme.—Perfection de l'action sociale. (Continuation.)



A société, pour être parfaite dans son action civile, ne doit pas se borner à garantir les droits des individus ; elle doit, de plus, diriger ses membres dans un nouvel ordre de choses, où, agissant de concert, ils puissent atteindre à une perfection que chaque homme isolé ne saurait obtenir.

Ici se présente une question qui a soulevé, surtout durant les deux derniers siècles, les polémiques les plus chaleureuses, et a donné naissance aux opinions les plus variées. Je laisse à qui en a les loisirs, la tâche d'analyser les théories sans nombre émises au nom du Progrès. Provenant pour la plupart de discussions que les passions n'ont pas manqué d'exploiter à leur bénéfice, elles n'ont été souvent que des utopies plus

ou moins manifestes. Comme toujours, là où les passions interviennent, on s'est jeté dans les extrêmes. Tel qui veut le progrès est accusé de vouloir bouleverser la société ; et tel qui veut s'opposer au bouleversement de la société est condamné sous titre d'ennemi du progrès. Il faut se tenir dans un juste milieu pour faire connaissance avec la vérité, sur ce point-là, comme sur tant d'autres.

Qu'est-ce que le progrès ?—C'est la possibilité où se trouve la société de tendre et d'atteindre à une perfection toujours croissante.

Tout le nœud des discussions qui ont fait tant de bruit, à propos de progrès, se trouve dans cette *possibilité*. C'est-à-dire, la société est-elle réellement destinée à tendre vers une perfection toujours croissante, ou bien, existe-t-il un point où elle doit s'arrêter, élever ses colonnes d'Hercule et y inscrire le *non plus ultra* ?

Cette question est de Taparelli ; et ce savant la résout d'une manière parfaitement logique, en faisant d'abord une distinction, entre la perfection *essentielle* et la perfection *accidentelle* de la société (1).

« La perfection essentielle, dit-il, c'est l'ordre moral ; l'ordre intellectuel et matériel constitue sa perfection *accidentelle*. Celle-ci peut, à vrai dire, revêtir des caractères moraux, lorsqu'une société parvenue à la maturité en connaît l'importance. Mais ce développement dans les applications matérielles ne saurait s'appeler accroissement de la perfection morale, laquelle n'est autre chose que la direction parfaite vers la fin : elle fait, par elle-même, abstraction de la matière qu'elle dirige : ainsi, on ne peut pas dire que la justice soit plus parfaite dans un débiteur qui paie cent francs lorsqu'il en doit cent, que dans un autre qui en paie cinq lorsqu'il n'en doit que cinq. » (2)

Après ces explications qui laissent voir clairement la pensée de l'auteur sur la perfection essentielle, laquelle peut et doit être parfaite dans toute société, quelque soit le degré de civilisation matérielle auquel elle ait atteint, puisqu'il « suffit pour cela qu'elle use avec droiture du degré de civilisation dans lequel la Providence l'a placée, » il soutient que la société est destinée à donner un accroissement indéfini à sa perfection accidentelle, c'est-à-dire à se perfectionner dans l'ordre matériel en prenant des accroissements indéfinis.

Il tire la démonstration de cette proposition de la nature même de l'homme qu'il considère dans son triple mouvement *intellectuel, volontaire, matériel*. Et, après avoir montré que, dans ces trois principes, il existe une impulsion vers une perfection indéfinie ; que l'intelligence, par exemple, est susceptible d'un développement indéfini dans les langues, dans les sciences mathématiques, dans les sciences métaphysiques,

(1) Droit Naturel, liv. IV, Chap. IV

(2) Ibidem. No. 857.

dans la mécanique. etc., que cette *perfectibilité* du mouvement intellectuel se communique naturellement au mouvement volontaire pour autant qu'il nous est possible de le séparer de l'ordre moral pur; "qu'elle se communique plus encore à l'homme physique, dont la puissance augmente sans cesse par le perfectionnement des arts mécaniques, comme le démontrent surabondamment le témoignage des faits et les données théoriques, "ce en quoi, ajoute-t-il, on ne saurait fixer de limites au génie de l'homme; il en conclut que "celui-ci reçoit une impulsion indéfinie vers la perfection matérielle." Puis il ajoute cette judicieuse remarque, qui empêche toute interprétation exagérée de sa doctrine: "Que l'on veuille bien néanmoins, quand nous raisonnons sur le devoir du perfectionnement, ne pas nous attribuer la prétention insensée de bercer d'illusions l'orgueil de notre nature, en lui présentant l'espérance d'une grandeur imaginaire. Autre chose est de dire à celui qui ordonne la société: votre charge vous oblige à rechercher sans lui fixer de limites, la perfection matérielle de la société, qui est pour la morale une source d'une grande efficacité; autre chose de promettre aux individus gouvernés une science, une tranquillité, une puissance illimitée. Il est vrai que le progrès est toujours *en lui-même* possible et désirable, mais ce progrès n'est pas pour la société un bien essentiel; et, par conséquent, il exerce fort peu d'influence sur sa *vraie* félicité.....; toute l'énergie des efforts matériels ne donnera jamais à la société une véritable consistance; disons mieux, elle ne formera jamais une vraie société; elle est incapable de former une vraie société, parce que le premier élément, à savoir, l'unité des intelligences, lui fera toujours défaut; elle ne peut donner une consistance véritable à la société parce que la bonne foi, l'amour du travail, la justice des tribunaux, etc., une fois supprimés, l'ordre matériel tout entier doit insensiblement défaillir et devenir impossible." (3).

Nous n'avons rien à ajouter à ces observations sur cette question qui, du reste, n'entre que comme digression dans notre sujet. Nous avons cru bon, toutefois de laisser connaître, en passant, la doctrine de ce savant écrivain sur ce point. Mais reprenons le fil de nos idées sur les devoirs de l'action civile de la société.

La société, disions-nous, doit, après avoir garanti les droits de l'individu, travailler à perfectionner ses ressources. Ces ressources sont les facultés qui se trouvent dans la multitude, à savoir, l'intelligence, la volonté et la force matérielle.

Le perfectionnement de l'intelligence constitue l'instruction, de même que le perfectionnement de la volonté forme l'objet de l'éducation.

Employons le mot *éducation* comme terme général, pour signifier ces deux idées;

(3) Ibidem, Nos. 863. 864.

et nous avons à prouver que la société ne peut arriver à procurer aux individus une *éducation parfaite*, en dehors et sans l'aide du catholicisme.

Nous voilà en face de la grande question du jour. Le monde entier, en Europe aussi bien qu'en Amérique, paraît occupé à la résoudre. Pourtant sa solution existe déjà depuis longtemps pour le catholique. Cette solution est toute connue; elle se trouve explicite, très explicite, dans les enseignements de l'autorité infaillible de l'Eglise.

Où donc est le problème? Sur quel terrain est transportée la discussion?—Sur le terrain où l'esprit moderne, l'esprit protestant et philosophique, a transporté toutes les questions qui intéressent au plus haut degré la morale des peuples, sur le terrain de la négation: négation de l'autorité de l'Eglise en matière de religion, d'abord; négation de l'autorité de la religion en matière d'éducation, ensuite. Cette seconde négation devait inévitablement venir à la suite de la première, et elle n'y a pas manqué: témoins, les polémiques du jour, en matière d'éducation, dans lesquelles les passions plus que jamais ont beau jeu, où l'on a rompu non seulement avec l'Eglise et ses ministres, mais avec Dieu lui-même, pour aboutir à la grande utopie de notre siècle: l'*éducation athée*.

Cette autre conséquence de la désertion du catholicisme, c'est-à-dire de l'esprit chrétien, par le monde social, vient corroborer d'une manière singulièrement frappante, les observations que nous avons faites antérieurement.

Posons la question le plus clairement possible.

Nous en sommes à traiter des devoirs de l'Etat, c'est-à-dire des devoirs de l'autorité qui gouverne dans l'état, et sous ce titre nous abordons la question de l'éducation. Cependant nous commençons par revendiquer en faveur de l'autorité religieuse le droit de contrôle en cette matière. Si donc l'éducation est du ressort de l'Eglise, ne devrait-on pas dire que l'Etat n'a pas à s'en préoccuper et que par conséquent il est illogique de la ranger sous le titre des obligations de l'autorité civile?

C'est ici qu'est tout le nœud de la difficulté! Essayons de le résoudre.

La société naturelle a des devoirs relatifs à l'éducation de l'individu; elle est intéressée au perfectionnement de ses membres, et tenue d'y pourvoir.

Mais quels sont ses devoirs?

Pour jeter la lumière dans le domaine des idées, exposons d'abord qu'est-ce que l'éducation?—

L'éducation, dans son sens le plus étendu, inclut l'instruction et l'éducation proprement dite, c'est-à-dire le perfectionnement de l'intelligence et le perfectionnement de la volonté. Perfectionner l'intelligence de l'homme, c'est lui donner une connaissance parfaite de sa fin et des moyens par lesquels il peut l'atteindre. C'est pour cela que Dieu

lui a donné l'intelligence; et ce serait contraire aux desseins de Dieu sur l'homme que de diriger son intelligence vers un autre ordre de chose pris d'une manière absolue. Ce serait en outre agir en opposition avec les besoins innés de l'intelligence, qui, ainsi que nous l'avons démontré dans l'article II, se porte d'elle-même, par la force de sa nature, à la connaissance de Dieu, de sa fin, et des moyens qui doivent l'y conduire.

Sans doute, l'esprit humain a, de plus, un besoin inné d'être éclairé sur les choses de l'ordre purement naturel et matériel, puisque l'homme tend à une félicité naturelle ici-bas, à une fin naturelle sur la terre, fin intermédiaire il est vrai, mais réelle; et précisément parce qu'elle est réelle, elle doit produire dans la nature de l'homme, une tendance proportionnée aux exigences qu'elle fait naître en lui; mais qu'on ne l'oublie pas, cette fin naturelle est subordonnée à une fin supérieure comme le moyen l'est à la fin. De plus la félicité de l'homme, même ici-bas, consiste essentiellement dans la possession des biens qui se rapportent à cette fin supérieure: celle-ci est le principe premier de ses tendances. Conséquemment le besoin qui porte l'esprit humain à désirer d'être éclairé sur les choses de l'ordre matériel est, d'abord, secondaire chez lui, et ensuite subordonné à une tendance aux biens de l'ordre moral.

Quant à la volonté, elle dépend absolument de l'intelligence comme de sa règle: elle se porte vers les choses telles qu'elles sont perçues par l'intellect; et par conséquent, l'éducation de la volonté, l'éducation du cœur, doit être en conformité parfaite avec l'instruction donnée à l'intelligence.

Que faut-il conclure de là? C'est que l'éducation de l'homme est essentiellement morale. Ce n'est pas tout. L'homme est destiné à une fin surnaturelle. La tendance naturelle à sa fin se résout à cette fin surnaturelle et aux moyens d'y arriver, ainsi que nous l'avons démontré dans l'article III. Donc son intelligence doit être éclairée. D'abord, sur cet objet, et son cœur doit être dirigé vers lui comme le premier but de ses aspirations. Or, c'est là la mission de la religion. Donc l'éducation est essentiellement religieuse. Que faut-il conclure de là encore?—C'est que l'éducation réglée et faite en dehors de la religion, l'éducation athée, est une contradiction manifeste avec les desseins de Dieu sur l'homme, avec la nature même de l'homme, et conséquemment est une utopie. Que faut-il conclure de là enfin?—C'est que l'Etat n'ayant pas le droit de juger ni de prescrire en matière de religion, n'a pas et ne peut pas avoir un contrôle absolu en matière d'éducation.

Mais comment donc résoudre la difficulté?—D'un côté l'on voit l'obligation pour la société civile de pourvoir au perfectionnement de l'individu, et de l'autre, son impuissance radicale à diriger seul l'éducation.

Cette difficulté est analogue à celle que nous avons rencontrée à propos de l'unité

sociale, et elle doit être résolue de la même manière.

C'est, en effet, la seule solution qui puisse satisfaire la vérité. En traitant de l'unité sociale, nous y avons vu la nécessité du lien religieux pour la perfection de cette unité, d'un côté, et l'impuissance pour l'Etat de prescrire en matière de religion, de l'autre. La difficulté a disparu devant le fait de la révélation, et de la vocation des sociétés à l'ordre surnaturel; et nous en avons conclu la nécessité de la religion, c'est-à-dire du catholicisme, pour la perfection de l'unité sociale.

Ce même fait de la révélation, vient faire disparaître la difficulté présente. Le catholicisme, nécessaire à la perfection de l'unité sociale, est également nécessaire à la perfection de l'éducation de l'individu. Sans lui, l'éducation sera toute terrestre, contraire à la volonté du Créateur et à la nature de la Créature qu'il a faite tout spécialement, et avant tout, pour le connaître et l'aimer.

Les hommes sont, à la fois, membres de la société civile et de la société religieuse, ils doivent l'obéissance à la première pour tout ce qui regarde l'ordre extérieur; mais ils doivent subir la direction de la seconde pour tout ce qui regarde la morale et la religion, et conséquemment en matière d'éducation, puisque l'éducation est essentiellement morale, essentiellement religieuse.

Quels sont donc les devoirs de l'Etat en matière d'éducation?

Ces devoirs sont, d'abord, analogues à ceux qui lui incombent en matière de religion: aider l'Eglise dans l'ordre extérieur, c'est-à-dire, pourvoir aux moyens extérieurs, aux établissements, à leur entretien, à leur protection.

Mais doit-on restreindre à cette action indirecte la part que doit prendre la société civile dans l'éducation?—Non. En combattant pour faire rendre à Dieu et à son Eglise ce qui appartient à Dieu et à son Eglise, nous tenons aussi à rendre à César ce qui appartient à César. Loin de nous est la pensée d'amoindrir les droits de l'Etat. Nous lui reconnaissons hautement des droits directs relativement à l'éducation. La fin spéciale de l'Etat est d'aider l'individu à arriver à la félicité naturelle: or cette félicité, pour l'homme, dépend du développement intellectuel et moral aussi bien que du développement des ressources physiques; conséquemment l'Etat non seulement peut, mais doit pourvoir, pour sa part, autant que ses attributions le lui permettent, à ce double moyen de prospérité. Rien ne l'empêche d'ouvrir des écoles, de choisir des maîtres, et de prendre tous les moyens qui sont en son pouvoir pour procurer l'instruction et la moralisation des enfants. Je dirai plus: l'Etat a l'obligation de surveiller l'enseignement public pour qu'il ne sorte pas des limites du vrai et de l'honnêteté. Et parce que les atteintes portées à la moralité sont en même temps des infractions aux lois naturelles, aux lois divines, et sont opposées à

la religion ; l'Etat a le devoir strict d'éloigner des établissements d'éducation les fausses doctrines, les maîtres immoraux ou impies. Pourquoi ? Parce que nous l'avons déjà prouvé amplement, le bien religieux est le plus grand bien, non seulement pour l'individu, mais pour la société ; et celle-ci est tenue de veiller à ce qu'il ne soit pas mis en danger dans l'éducation.

Certes, personne ne nous accusera de ne pas reconnaître à la société civile ses droits.

Mais là s'arrêtent ses prérogatives : nous lui nions énergiquement tout autre droit qu'elle voudrait s'arroger.

L'esprit moderne cependant, esprit de révolution et de destruction, ne se contente pas de cela. Poussé par ses tendances, il ne peut s'arrêter que lorsqu'il a foulé aux pieds les principes les plus fondamentaux de l'ordre social. Essentiellement exclusif au bénéfice de l'Etat, son dieu, sur toutes les questions sociales, il ne peut manquer de l'être sur celle de l'éducation surtout. Aussi il ne peut supporter l'idée que la société civile ait à compter avec deux autres sociétés qui appartiennent également à l'ordre social, et ont aussi des droits relatifs à l'éducation : l'une des droits antérieurs à ceux de l'Etat parce qu'ils sont naturels ; et l'autre des droits supérieurs parce qu'ils sont surnaturels.

L'esprit moderne affiche la *libéralité* pour devise : il se dénomme lui-même *libéral*. Et comment traduit-il sa prétendue devise en pratique ? En niant péremptoirement, en dépit de la vérité et du bon sens, les droits de la famille et les droits de l'Eglise en matière d'éducation. Il donne à l'Etat le monopole de l'instruction ; il en fait le maître absolu. Etablissons donc les principes.

L'Etat, quelque soit la part active qu'il doit prendre dans l'éducation, ne peut en être le maître absolu : en d'autres termes, il n'a pas, seul, droit sur cette matière.

L'ordre social est constitué par trois sociétés parfaites et distinctes. L'individu est à la fois membre de la Famille, de l'Etat et de l'Eglise. Chacune de ces trois sociétés a des devoirs respectifs vis-à-vis de l'individu en matière d'éducation. En conséquence, les droits de l'Etat sont nécessairement limités par ceux de la Famille et ceux de l'Eglise.

Voyons d'abord quelle est la position relative de l'Etat vis-à-vis de la Famille.

Les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants sont antérieurs à ceux de la société civile, ne dérivent pas de celle-ci, mais de la nature.

La Famille, en effet, est une société constituée indépendamment de l'Etat et lui est antérieure. Ce n'est pas l'Etat qui place les enfants au sein de la famille ; c'est la nature qui les y fait naître. Conséquemment les devoirs et les droits de l'autorité domestique sur les fils de famille n'ont pas leur source dans la société civile mais dans la nature. Ceci est trop évident pour demander une démonstration.

Or quels sont les devoirs des parents vis-

à-vis de leurs enfants ?— Leur procurer ce qui leur est nécessaire pour conserver l'existence et arriver à leur fin. Mais qui pensera à nier que l'éducation physique, intellectuelle et morale ne soit le premier de ces devoirs ?— Donc l'obligation des parents relative à l'éducation de leurs enfants est naturelle et ne découle pas des lois civiles. Toute obligation naturelle implique un droit du même genre. Donc le droit des parents sur l'éducation de leurs enfants est naturel. De même que personne peut les exempter de leur obligation, précisément parce qu'elle leur est imposée par la nature dont les lois sont immuables et au-dessus de toute puissance humaine, de même aussi personne ne peut leur ravir leur droit parce qu'il dérive de la même source.

Comment peut-on expliquer maintenant les droits que nous avons donnés plus haut à l'Etat ?

La chose est très-facile.

Les familles entrent dans l'association civile pour y trouver des secours et des avantages dont elles seraient privées dans leur isolement. La mission de l'Etat est de fournir ces secours et ces avantages aux familles, mais nullement de se substituer à elles dans le domaine domestique. L'Etat doit aider la famille à remplir ses obligations, mais nullement en faire ses obligations propres. L'Etat doit protéger les droits de la famille, mais nullement les usurper. En un mot, l'Etat doit fournir à la famille tout ce qui lui est nécessaire pour accomplir ses devoirs relatifs à l'éducation de ses membres mais nullement s'emparer de l'éducation comme de son affaire propre.

Qu'il multiplie les établissements d'éducation, qu'il ouvre des écoles autant qu'il pourra le faire ; qu'il y envoie des maîtres ; mais, bien entendu, qu'il laisse le père de famille libre de choisir l'institution à laquelle il veut confier l'éducation de son enfant : car c'est son droit. S'il le force à adopter telle institution, s'il lui impose ses écoles et ses maîtres, il blesse ses droits, et conséquemment la loi naturelle sur laquelle seule ils reposent.

« Si les parents, dit un écrivain contemporain, ont naturellement droit à la fin qui est l'éducation, ils ont naturellement droit de choisir les moyens, c'est-à-dire les écoles et les maîtres en qui ils ont confiance ; et l'Etat ne saurait leur ravir cette liberté sans faire invasion dans un domaine qui ne lui appartient pas. »

L'autorité municipale ouvre des marchés publics pour faciliter aux individus la vente de leurs produits. S'en suit-il que les individus seront forcés de ne vendre aucun de leurs produits en dehors de ces marchés ? L'individu ne reste-t-il pas libre de vendre ses grains à tout autre endroit ou à son propre domicile, s'il le veut ?— Eh bien ! il en est de même, on peut dire, jusqu'à un certain point, des écoles publiques. L'Etat est tenu d'en ouvrir, de les établir sur le meilleur pied possible, et de mettre ainsi à la

disposition des parents les moyens qui leur permettront de pourvoir facilement à l'éducation de leurs enfants. Mais a-t-il le droit de forcer la fréquentation de ces écoles ? — Et comment ! on n'osera pas forcer, par respect pour la justice, et on a raison en cela, on n'osera pas forcer, dis-je, l'individu à venir vendre ses grains à un marché déterminé ; on n'osera pas attenter à la liberté qui lui appartient de vendre comme il entend et où il lui plaît quelques minots de blé, et on ne craint pas d'attenter à sa liberté et à ses droits dans un bien incomparablement plus précieux, dans ce qu'un père de famille chrétien, dans ce qu'un père de famille qui n'est pas chrétien même, si l'on veut, a de plus cher au monde : ses enfants, la formation de leur intelligence et de leur cœur ? Allons donc, Messieurs les adorateurs de l'État-dieu, où avez-vous donc mis votre logique ? C'est absolument comme qui dirait qu'il ne faut pas dérober cinq sous à un individu pour respecter son droit de propriété, et qui cependant prêcherait qu'il faut s'emparer de sa maison et de ses terres ! Et encore plus que cela, puisqu'il n'est pas possible d'établir une proportion entre des biens dont la valeur se pèse au poids de la monnaie et un bien naturel et d'un ordre supérieur, telle que l'éducation du fils de famille.

Affirmons-le donc énergiquement : l'État ne peut, sous aucun prétexte que ce soit, imposer ses écoles et ses maîtres, mais il doit laisser les parents user librement des droits qu'ils tiennent de la nature même, en confiant l'éducation de leurs enfants à qui ils jugent à propos, soit aux écoles publiques, soit à des institutions séparées, soit à des maîtres privés. Tout ce qui revient à l'autorité civile, c'est de voir à ce que l'enseignement public qui se donne dans ses écoles ne sorte pas des limites de la vérité et de la morale et de l'honnêteté, et de plus ne soit pas opposé à la religion.

Mais ici se présente une question importante. Où l'État trouvera-t-il la règle du vrai et du faux, du juste et de l'injuste ? Est-ce en lui-même ou dans un principe supérieur à lui ?

« Si Dieu, lit-on dans la *Semaine Religieuse*, n'était pas intervenu miraculeusement dans les affaires humaines, s'il n'avait pas lui-même promulgué la loi naturelle, s'il n'avait pas révélé des vérités surnaturelles, imposé des préceptes positifs, institué une société chargée de conserver, d'intimer ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire pour arriver à la fin dernière, l'État eût été la règle intellectuelle, morale et religieuse de ses sujets. Mais la Providence, en laissant à la puissance civile la faculté de déterminer les intérêts temporels de l'humanité, et en lui imposant non-seulement le devoir de ne gêner en rien l'obtention de la fin dernière, mais encore l'obligation de l'aider et de la favoriser, s'est réservée une autorité absolue à l'égard de tout ce qui touche à la vérité, à la justice et à la religion, et en a

confié la direction suprême et infaillible à une société d'origine céleste qui se nomme l'Eglise Catholique.....

« C'est donc l'Eglise que l'État, dont les sujets sont chrétiens, doit écouter quand il s'agit de déterminer le vrai et le juste dans leurs rapports avec le salut. Si l'Eglise est placée comme un phare au sommet de l'humanité pour l'éclairer et la diriger, si elle est une société parfaite, il suit de là qu'elle a, en matière d'éducation, tous les droits civils de l'État, et d'autres que l'État n'a pas. En sa qualité de société doctrinale au premier chef, elle peut ouvrir des écoles, instituer des méthodes, choisir des maîtres, donner des grades indépendamment de l'État, et cela non-seulement pour les sciences théologiques qui sont immédiatement de son ressort, mais aussi pour les sciences profanes, qui relèvent d'Elle médiatement en vertu de leur affinité avec les connaissances sacrées. Bien plus, l'État n'a pas de surveillance à exercer sur Elle, tandis qu'Elle a le droit d'examiner les livres, les maîtres, l'enseignement des écoles officielles, afin de les empêcher de dévier de la ligne de la vérité religieuse et morale. »

Cet extrait tient lieu de ce que nous avons à dire sur la position relative de l'État vis-à-vis de l'Eglise en matière d'éducation, parce qu'il exprime notre pensée. L'enseignement public ne peut être séparé et fait indépendamment de la religion : l'autorité religieuse a le droit d'y intervenir pour ce qui regarde la morale et la religion, et elle tient ce droit non de l'État qui serait ainsi par Elle une surveillance qu'il ne peut faire par lui-même, mais de Celui qui l'a instituée pour être la gardienne de ses préceptes, de sa morale et de sa loi.

Voilà la solution que nous laissons entrevoir plus haut, sur la difficulté de concilier l'obligation pour l'État de pourvoir au développement intellectuel des individus, d'un côté, et son impuissance à procurer, par lui seul, une éducation parfaite, l'éducation étant essentiellement morale et religieuse tout en embrassant les choses de l'ordre purement temporel.

Enlevez le catholicisme de l'éducation, vous avez de suite l'éducation athée. Or, nous n'avons pas besoin de faire de longues dissertations pour montrer l'absurdité d'un système d'éducation d'où l'enseignement religieux est banni. Nous avons là-dessus l'enseignement de l'Eglise émis par l'immortel Pie IX, dans un Bref adressé à l'archevêque de Fribourg. Nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer ce document important, où le Saint-Père, après avoir attiré l'attention sur le profond travail qui s'opère au sein de la société pour détacher l'homme de Dieu, montre les conséquences funestes d'une éducation non-chrétienne, expose quel est le but premier des écoles populaires, et enfin déclare l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Eglise d'abdiquer ses droits sur les écoles. Écoutons cette voix plus autorisée que toute autre auprès de la conscience catholique.

« Personne ne peut ignorer, que la triste, la déplorable condition où la société aujourd'hui se trouve de plus en plus réduite, a sa source dans les funestes manœuvres employées de tous côtés pour éloigner chaque jour davantage des maisons d'éducation publique et même du sein des familles la sainte foi, la religion du Christ, sa doctrine de salut, et pour y gêner son action jusqu'à la rendre impossible. Ces manœuvres pernicieuses viennent, par une conséquence nécessaire, de toutes ces doctrines détestables que, dans ces jours malheureux, nous avons la douleur de voir se répandre partout de plus en plus et lever plus audacieusement la tête au grand détriment de la république chrétienne et de la société civile. En effet, lorsqu'on nie avec impudence les vérités révélées de Dieu ou qu'on prétend les soumettre à l'examen de la raison humaine, la subordination des choses naturelles à l'ordre surnaturel disparaît ; les hommes sont éloignés de leur fin éternelle, leurs pensées et leurs actions sont ramenées aux limites des choses matérielles et fugitives de ce monde. Et parce que l'Eglise a été établie par son divin Auteur comme la colonne, le fondement de la vérité, pour enseigner à tous les hommes la foi divine et garder dans son intégrité le dépôt qui lui en a été confié ; pour diriger la société et les actions des hommes, et pour les établir dans l'honnêteté des mœurs et la régularité de la vie d'après la règle de la doctrine révélée : les fauteurs et les propagateurs des mauvaises doctrines font tous leurs efforts pour dépouiller la puissance ecclésiastique de son autorité vis-à-vis de la société humaine. Ils ne négligent rien pour resserrer chaque jour dans de plus étroites limites, ou pour écarter complètement des institutions sociales toute puissance ecclésiastique et l'action salutaire, que, en vertu de son autorité divine, l'Eglise a toujours exercée et doit exercer toujours sur ces institutions ; enfin, ils cherchent par tous les moyens à soumettre les sociétés humaines au pouvoir absolu de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir de ceux qui commandent, et les opinions changeantes du siècle.

Il n'est pas étonnant que ce funeste travail se fasse surtout dans l'instruction et l'éducation publique de la jeunesse ; mais qu'on n'en doute pas, les plus grands malheurs attendent la société où cette éducation soit publique, soit privée, de la jeunesse, qui a tant d'influence sur la prospérité de la société religieuse et de la société civile, est soustraite au pouvoir modérateur de l'Eglise et à son action salutaire. Par là, en effet, la société perd peu à peu ce véritable esprit chrétien qui seul peut conserver d'une façon stable les fondements de l'ordre et de la tranquillité publique, procurer et régler le véritable et utile progrès de la civilisation, et fournir aux hommes des secours dont ils ont besoin pour atteindre leur dernière fin après leur passage dans cette vie mortelle, c'est-à-dire pour obtenir

le salut éternel. Un enseignement qui non-seulement ne s'occupe que de la science des choses naturelles et des fins de la société terrestre, mais qui de plus s'éloigne des vérités révélées de Dieu, tombe inévitablement sous le joug de l'esprit d'erreur et de mensonge ; et une éducation qui prétend former, sans le secours de la doctrine et de la loi morale chrétienne, les esprits et les cœurs des jeunes gens d'une nature si tendre et si susceptible d'être tournée au mal, doit nécessairement engendrer une race livrée sans frein aux mauvaises passions et à l'orgueil de sa raison ; et des générations ainsi élevées ne peuvent que préparer aux familles et à l'Etat les plus grandes calamités.

Mais si ce détestable mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la puissance de l'Eglise, est une source de maux pour les particuliers et pour la société, lorsqu'il s'agit de l'enseignement des lettres et des sciences, et de l'éducation que les classes élevées de la société puisent dans les écoles publiques, comment ne pas voir que la même méthode produira des résultats beaucoup plus funestes, si elle est appliquée aux écoles populaires ? C'est surtout dans ces écoles que les enfants du peuple, de toutes les conditions doivent être, dès leur plus tendre enfance, soigneusement instruits des mystères et des préceptes de notre sainte Religion et formés à l'honnêteté de la vie. Dans ces écoles la doctrine religieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche soit l'éducation, soit l'enseignement, et dominer de telle sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y soient considérées comme accessoires. La jeunesse se trouve donc exposée aux plus grands périls, lorsque dans ces écoles l'éducation n'est pas étroitement liée à la doctrine religieuse.

Les écoles populaires sont principalement établies en vue de donner aux peuples un enseignement religieux, de le porter à la piété et à une discipline morale vraiment chrétienne ; c'est pourquoi l'Eglise a toujours revendiqué le droit de veiller sur ces établissements avec plus de soin encore que sur les autres, et de les entourer de toute sa sollicitude. Le dessein de soustraire les écoles populaires à la puissance de l'Eglise et les tentatives faites pour le réaliser sont donc inspirés par un esprit d'hostilité contre elle et par le désir d'éteindre chez les peuples la lumière divine de notre très sainte foi.

Aussi, l'Eglise, qui a fondé ces écoles avec tant de soin et les a toujours maintenues avec tant de zèle, les considère comme la meilleure partie de son autorité et du pouvoir ecclésiastique, et toute mesure dont le résultat est d'amener une séparation entre les écoles et l'Eglise lui cause, ainsi qu'à ces écoles elles-mêmes, le plus grand dommage. Ceux qui prétendent qu'elle doit abdiquer ou suspendre son pouvoir modérateur et son action salutaire sur les écoles populaires, lui demandent en réalité de violer les commandements de son divin auteur et de renoncer à l'accomplissement du devoir qui lui a été

imposé d'en haut de veiller au salut de tous les hommes. Dans tous les lieux, dans tous les pays où l'on fermerait, et surtout où l'on exécuterait ce pernicieux dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise, et où la jeunesse serait, par suite, misérablement exposée au danger de perdre la foi, ce serait donc très-certainement pour l'Eglise "une obligation rigoureuse" non-seulement de faire tous ses efforts et "d'employer tous les moyens pour procurer à cette jeunesse l'instruction et l'éducation chrétienne qui lui sont nécessaires, mais encore d'avertir tous les fidèles et de leur déclarer que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées contre l'Eglise Catholique....."

Telle est la doctrine de l'Eglise ; tel doit être par conséquent le sentiment de tout catholique, sur la question de l'éducation.

La conclusion en est que le catholicisme est nécessaire au perfectionnement de l'intelligence et de la volonté de l'homme, et que, par suite, l'Etat est dans une impossibilité radicale d'arriver, par lui seul, en dehors du catholicisme, à la réalisation de ce perfectionnement.

Quant au perfectionnement des ressources matérielles, il est du ressort absolu de l'action civile de la société. Celle-ci peut le réaliser chaque jour, de plus en plus, par elle-même. C'est là du reste, l'objet de sa mission propre. Mais il ne faut pas oublier que cette perfection matérielle est accidentelle à la société, ainsi que nous l'avons vu précédemment ; et que, si elle n'est pas basée sur l'ordre moral, c'est-à-dire si elle n'est pas unie à la perfection essentielle, elle ne saurait se soutenir, et tombera bientôt en ruine.

Abordons maintenant l'action politique de la société.

L. P. PAQUIN, O. M. I.

(A continuer.)

COUP DE CRAYON.

Il arrive plus d'une fois qu'on manque la messe et qu'on viole le repos du dimanche parce qu'on est accablé de travail.

On a tort et je soutiens que c'est lorsqu'on a le plus de travail qu'il faut tout particulièrement sanctifier le dimanche et assister à la messe.

Ce paradoxe n'est pas de moi et ce n'est pas un paradoxe, mais une vérité tombée de la bouche de Jésus-Christ et écrite dans l'Evangile.

"Venite ad me qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos."

"Venez à moi vous tous qui travaillez et êtes écrasés et je vous soulagerai."

JEAN GRANGE.

Littérature.

ÉGOISME ET CHARITÉ.

(LA VEILLE DE NOËL.)

I.



A petite maison n'avait qu'une seule pièce ; au rez-de-chaussée ses quatre murs lézardés soutenaient le toit de chaume qui abritait les pauvres gens contre la pluie, les vents, le froid et la neige.

A l'intérieur, tout est si bien rangé et si propre, que les vieux meubles disloqués et vermoulus ont comme un air de gaieté.

Une jeune femme tricote activement devant deux morceaux de bois morts qui se consomment lentement dans le foyer de la cheminée. Près d'elle, sur une vieille couverture de laine pliée en quatre, ses enfants, deux petits garçons, jouent et s'embrassent, L'aîné se nomme André, il a sept ans ; le second n'a pas encore quinze mois.

André amuse son petit frère ; il l'empêche de s'impatienter et de pleurer, pour permettre à sa mère de travailler. Celle-ci a plus souvent les yeux sur les deux têtes blondes que sur ses longues aiguilles d'acier ; mais le tricot n'en va pas moins vite.

C'est une femme d'environ trente ans, pâle et amaigrie ; on voit qu'elle souffre. Par instants, deux larmes brillent dans ses yeux, s'échappent d'entre ses longs cils et tombent sur ses joues.

II.

Tout-à-coup, sur ce tableau de famille, la porte s'ouvrit et un des huissiers de la justice de paix du canton entra.

En le voyant, la jeune femme laissa tomber son ouvrage à ses pieds : son visage devint plus pâle encore, et elle se leva toute tremblante.

— Avant d'exécuter les ordres de M. Gorjut, je viens vous demander si vous voulez payer.

— Hélas ! monsieur, mon mari a cherché à emprunter, mais il n'a pu trouver un sou. Nous sommes trop misérables ; on n'a pas confiance. Ainsi c'est bien fini, M. Gorjut n'a pas pitié de nous.

— Je lui ai demandé de vous accorder du temps ; il ne veut rien entendre : c'est aujourd'hui la veille de Noël ; il vous reste une demi-journée et demain pour trouver la somme.

— Nous ne la trouverons pas, M. Girardin, nous ne la trouverons pas ! s'écria la pauvre femme en pleurant. Quatre-vingts francs ! Qui donc nous prêterait tant d'argent ? Ah !

je vous en prie, monsieur, je vous en supplie, ayez pitié de nous.

—Je ne puis rien, ma chère dame, rien.

—M. Gorjut est donc bien dur?... Nous chasser de la maison au milieu de l'hiver, vendre nos pauvres meubles !... Il veut donc que nous mourrions de faim et de froid dans la neige ? Nous ne lui avons jamais fait de mal pourtant. Mon homme n'est pas un débauché, un coureur, un paresseux, c'est un bon père, un bon mari, un travailleur. S'il n'a pas payé, c'est qu'il a été malade pendant deux mois, M. Gorjut le sait bien. Est-ce qu'on peut empêcher la maladie de venir ?

—Je voudrais pouvoir vous venir en aide, dit l'huissier avec émotion ; mais j'ai sept enfants à nourrir et je suis pauvre, presque aussi pauvre que vous. Il vous reste encore un espoir, allez voir M. Gorjut. Peut-être se laisserait-il attendrir.

—Est-ce qu'il voudra me recevoir ?

—Je l'espère.

—Je suivrai votre conseil, et j'irai voir M. Gorjut.

L'huissier se retira.

Depuis un instant, le plus jeune des enfants s'était endormi dans les bras de son frère. La mère le prit doucement, lui déposa un baiser sur le front et le coucha dans son berceau. Ensuite, elle prit André par la main et sortit.

III.

M. Gorjut, assis devant le grand feu clair qui flambait dans la cheminée, était occupé à aligner des chiffres et à faire des additions.

Mlle. Gorjut, une charmante fille de dix-huit ans, lisait, assise auprès du feu.

Le riche propriétaire voulut bien interrompre son travail pour recevoir la visiteuse.

—M'apportez-vous mon argent ? lui demanda-t-il durement.

—Hélas ! non, monsieur, répondit la pauvre femme.

—Si ce n'est pas pour me payer, pourquoi venez-vous ?

—Je viens vous demander du temps, monsieur ; nous travaillerons, nous vous paierons, je vous le promets. Jacques va bien maintenant, les forces sont revenues.

—Du temps, un nouveau délai, non. Vous deviez payer à la Saint-Martin, nous voici à la fin de l'année ! J'ai trop attendu, je ne veux plus attendre.

La malheureuse tremblait comme la feuille agitée par le vent.

—M. Gorjut, reprit-elle, nous vous avons toujours bien payé. Si nous sommes en retard aujourd'hui, c'est la faute de la maladie.

—Ce n'est pas mon affaire. Si vous ne payez pas demain, après-demain vous partirez.

—Mais où voulez-vous que nous allions ?

—Cela ne me regarde pas.

—J'ai deux enfants, M. Gorjut, celui-ci et un autre petit, tout petit, dit-elle en pleurant.

Ah ! vous n'aurez pas le cœur assez dur pour faire cela. Nous vous aimons, nous vous respectons ; pourquoi nous traitez-vous ainsi ?

—Je veux être payé.

—Mademoiselle, reprit-elle, en s'adressant à la jeune fille, de grâce intercédez pour nous auprès de votre père.

Mlle. Gorjut fit un mouvement, mais elle ne leva point les yeux et garda le silence.

—La jeune femme resta un moment interdite et regarda tour-à-tour, avec une sorte d'effroi, le père et la fille.

—Mon Dieu ! dit-elle enfin, je n'aurais jamais cru qu'on pût être si cruel pour des malheureux !

Puis elle reprit doucement, et avec une certaine dignité :

—M. Gorjut, je vous demande pardon d'être venue vous déranger ; je l'avoue, j'espérais vous attendrir. Je n'aurais pas osé supposer que vous resteriez insensible devant la douleur d'une mère qui venait vous implorer au nom de ses enfants.

Vous me repoussez, votre cœur s'est fermé pour nous ; c'est à Dieu seul que je m'adresserai maintenant. Peut-être aura-t-il pitié de nous. Ah ! monsieur, je ne vous souhaite pas de souffrir un jour autant que moi.

Après ces paroles, elle prit son enfant dans ses bras et sortit vivement.

M. Gorjut se remit tranquillement à ses additions.

Mlle. Gorjut ferma son livre. Sur la dernière page qu'elle avait lue, il était tombé deux larmes.

IV.

La jeune mère rentra chez elle ; l'enfant dormait encore, le feu s'était éteint, elle s'assit près du berceau et se mit à sangloter.

Le petit André se haussa autant qu'il put, et, étant parvenu à se suspendre au cou de sa mère, il couvrit ses joues de baisers.

—Maman, je ne veux plus que tu pleures.

—Eh bien ! oui, je ne pleurerai plus.

—Ecoute, c'est demain le Noël. Tu m'as dit que ce jour-là le bon Noël apportait des bonbons aux enfants qui avaient été bien sages. Moi, j'ai été sage, n'est-ce pas, maman ? Mon petit frère aussi.

—Oui, mon ami, vous avez été bien sages tous les deux.

—Le bon Noël viendra chez nous cette nuit ?

—Je l'espère.

—Eh bien ! maman, je ne veux pas de bonbons.

—Tu ne veux pas de bonbons, mon ami.

—Non, je vais dire ma prière, pour que le bon Noël apporte de l'argent.

—De l'argent ?

—Oui, pour que M. Gorjut ne te fasse plus pleurer.

Et le petit garçon alla s'agenouiller, les mains jointes, au milieu de la chambre.

—Oh ! oui, priez, priez ! s'écria la mère.

Et, à son tour, elle se mit à genoux devant le berceau de son jeune fils.

Il était nuit noire lorsque Jacques rentra ; il apportait, comme il le faisait chaque jour, un énorme fagot de bois mort, qu'il avait ramassé dans la forêt.

La jeune femme jeta sur le feu une brassée de bois. On fit cercle autour de la flamme pétillante :

Jacques mangea sa soupe sur ses genoux, et se mit au lit.

André, qui n'oubliait pas le bon Noël, eut soin de placer les petits souliers de son frère et les siens tout près du feu sous le manteau de la cheminée.

— Te trouves-tu mieux ? demanda la jeune femme à son mari, que la fatigue avait exténué.

— Oui, répondit-il. Je crois que je vais dormir. Un bon sommeil me remettra.

— Moi, je vas faire la veillée de Noël, dit-elle.

Et elle reprit son tricot. C'était un gilet de laine qu'elle confectionnait pour son mari.

Une demi-heure plus tard, Jacques et les deux enfants dormaient.

V

Elle travaillait la jeune femme, et elle se disait :

— Quand Jacques portera ce bon tricot, il n'aura plus froid.

Elle pensait aussi à la menace du propriétaire, et elle se trouvait bien malheureuse.

Elle n'avait rien dit à son mari, car elle avait eu peur de le rendre plus malade. Elle préférait souffrir seule.

Vers dix heures et demi, la lampe s'éteignit d'un coup, faute d'huile. Il n'en restait plus dans la maison, et elle n'avait plus d'argent pour aller en acheter.

Peu de temps après, les cloches sonnèrent à grande volée ; elles appelaient les fidèles à la messe de minuit.

— Je suis mal vêtue, pour aller à l'église, se dit la pauvre femme, mais n'importe, à l'entrée, cachée derrière un pilier, on ne me verra pas, j'entendrai les chants du prêtre et je joindrai mes prières à celles des autres fidèles.

Jacques et les enfants dormaient toujours.

Elle s'éloigna à petits pas et sortit sans bruit de la maison.

Cinq minutes après, deux femmes, dont l'une portait une lanterne sourde, s'arrêtèrent devant l'humble demeure.

Il avait neigé dans la soirée, puis à la neige avait succédé un épais brouillard.

— Il n'y a pas de lumière dans la chambre, dit à voix basse une des deux femmes.

— C'est vrai, répondit l'autre, ils sont couchés sans doute.

— Faut-il entrer ?

— Oui. La porte n'est sûrement fermée qu'au loquet. Dans le village, les pauvres gens ne se servent pas de clé.

La plus jeune des deux femmes prit la lanterne des mains de sa compagne, ouvrit la porte doucement et entra seule dans la maison.

Elle s'avança timidement jusqu'auprès du lit du petit André. Là, elle s'arrêta. Puis, projetant la lumière de sa lanterne sur les objets, elle regarda. Elle vit Jacques endormi, l'enfant dans son berceau, et le visage frais et rose d'André, ressortant comme une peinture sur la toile blanche de son petit oreiller. Il lui sembla que le garçonnet avait ouvert les yeux.

Elle s'approcha de la table en plongeant la main dans la poche de sa robe. Elle la retira fermée, avec l'intention évidente de mettre sur la table ce qu'elle tenait. Mais en ce moment, la lumière de la lanterne frappa sur les petits souliers placés par André sous le manteau de la cheminée.

L'inconnue tressaillit et un sourire glissa sur ses lèvres.

Elle s'approcha vivement de la cheminée, se baissa et sa main fine et blanche passa plusieurs fois au-dessus des petits souliers. Enfin, elle se redressa belle et radieuse, et, légère comme un oiseau, elle courut rejoindre sa compagne.

Quand la jeune femme rentra au milieu de la nuit, Jacques et les enfants dormaient toujours.

VI.

Jacques et les enfants se réveillèrent en même temps à l'aube naissante.

— Jacques, dit-elle, tu as bien dormi ; te ressens-tu encore de ton malaise ?

— Plus du tout ; le sommeil a réparé mes forces, je suis tout-à-fait bien. Je vais me lever, je ferai un peu de feu pour que la chambre soit chaude quand tu habilleras les enfants ; puis, je me raproprierai et j'irai à la messe à mon tour.

A ce moment, André se réveilla aussi. Il se retourna dans son lit, sortit à moitié de dessous les couvertures et regarda du côté de la cheminée, les yeux grands ouverts. Mais le jour était encore trop faible ; il ne put voir ses souliers et ceux de son petit frère.

— André, lui dit sa mère, tu vas avoir froid, reconche-toi, mon ami reconche-toi bien vite.

L'enfant obéit ; mais relevant sa petite tête intelligente :

— Maman, dit-il, le bon Noël est venu cette nuit ; je voudrais savoir ce qu'il a apporté à mon petit frère et à moi.

— Hier soir, dit la jeune femme à son mari, ma lampe s'est éteinte, nous n'avons plus d'huile. Je suis allée à la messe de minuit. En entrant dans l'obscurité, j'ai oublié de mettre, dans leurs petits souliers, des noisettes et deux morceaux de sucre que j'ai mis en réserve pour cela, il y a plus d'un mois.

Maman, cria André, dis-moi donc tout de suite ce qu'a apporté le bon Noël.

— Oui, je vais te le dire.

Elle s'habilla très-vite et alla prendre dans un meuble sa petite réserve de sucre et de noisettes. Elle était presque gaie. Ce rien n'allait-il pas être la joie de ses enfants ?

Comme elle se disposait à vider sa main dans les petits souliers, elle s'aperçut qu'une autre main l'avait prévenue. Elle ne put retenir un cri de surprise. Elle courut vers son mari et l'embrassa à plusieurs reprises.

Méchant, lui dit-elle, d'une voix entrecoupée, pourquoi ne me disais-tu pas que tu leur avais acheté des bonbons ? Mon Dieu ! comme ils vont être heureux !

-- Voyons, calme-toi, fit Jacques, je ne te comprends pas, je n'ai rien acheté. Je n'ai pas trop de ce que je gagne pour nous donner du pain.

-- Mais ces bonbons, Jacques, ces bonbons, d'où viennent-ils ?

-- Tu as mal vu.

Elle alla prendre un soulier et le plaça sous les yeux de son mari.

-- C'est vrai, fit-il.

-- Jacques ! s'écria-t-elle, cette nuit, en mon absence, quelqu'un est entré chez nous.

-- Mais oui, maman, cria André, le bon Noël, je l'ai vu.

La jeune femme versa sur la table le contenu du petit soulier. Au milieu des bonbons tomba une pièce de vingt francs.

-- Jacques, de l'or ! fit-elle. Regarde.

-- De l'or, répéta le mari, qui croyait faire un beau rêve.

Elle prit les autres souliers. Dans chacun, il y avait une pièce de vingt francs avec les bonbons.

-- Quatre-vingts francs ! s'écria-t-elle, nous sommes sauvés !

Elle pleurait ; le bonheur, la joie l'étonnaient. Enfin, elle devint plus calme ; elle donna des bonbons à André, qui se mit à les croquer sans façon.

-- Le bon Noël est bien gentil, dit tout-à-coup le petit garçon : je lui ai demandé de l'argent, et il m'a aussi rapporté des bonbons.

-- André, lui dit sa mère, tu m'as dit tout-à-l'heure que tu avais vu le bon Noël.

-- Oui, maman. Je me suis réveillé la nuit, j'ai vu chez nous une grande lumière, et au milieu, le bon Noël qui descendait du ciel. Il était là, tiens tout près de moi, il m'a regardé et j'ai vite fermé les yeux.

-- Était-il vieux ?

-- Non.

-- Tu n'as pas reconnu sa figure ?

-- Si. Il avait la même figure que mademoiselle Gorjut.

-- Ah ! je comprends ! s'écria la jeune femme en levant ses bras vers le ciel. À côté de l'homme égoïste et sans cœur, Dieu a placé l'ange de la charité.

J. DE C.

[Pour le Foyer Domestique.]



L'HEROINE DU VESUVE,

Récit du XVII^e Siècle

Basé sur des Faits empruntés aux actes de canonisation de

Saint-François de Jérôme,

PAR LE

Rév. A. J. O'BEILLY, DD.,

Autour des Martyrs du Colisée, des Victimes de la Mamertine, etc.,

Traduit par T. P. BÉDARD.

(Suite)

CHAPITRE XVI.

Funérailles dans la neige.



ORSQUE Charles recouvrit ses sens elle se trouva sur les genoux d'Henri qui lui baignait la figure avec de la neige ; un long et douloureux appel par son nom lui avait fait ouvrir les yeux. Elle se leva debout comme si elle sortait d'un rêve affreux et regarda tout autour d'elle. La mémoire lui revint peu à peu, elle se cacha la figure dans ses mains et s'écria dans le paroxysme de la douleur : Mon Dieu, qu'ai-je fait ? Ce fut la seule parole significative qu'elle dit jamais à Louise pour lui faire comprendre que dans l'emportement de la colère elle avait poussé son père dans le précipice ; Charles était l'assassin de son père. Dans leur conversation Cassier, plus par impiété que par conviction, avait dit du mal des bons religieux. Nous ne reproduirons pas les calomnies que les incrédules encore de nos jours aiment à déverser sur les communautés religieuses de l'Eglise catholique. En entendant ces calomnies sortir de la bouche de son père, la folie de la colère s'empara de Charles. Ne sachant pas ce qu'elle faisait elle poussa son père dans le précipice, il glissa, tomba dans l'abîme et passa dans l'éternité avec le blasphème sur ses lèvres coupables.

Les deux sœurs pleurèrent longtemps ; l'innocence, le crime et la rétribution qui venaient déjà bouleverser l'âme du coupable formaient une terrible scène au milieu des plaines du Mont-Blanc.

Dans les actes de brigandage, dans les crimes commis, dans les passes solitaires des montagnes on voit rarement un meurtre commis avec plus de folie. Plus rarement encore dans l'histoire de la dépravation humaine on trouve un paricide commis par une jeune fille. Pourtant elle était plutôt un instrument du Dieu vengeur qu'un monstre de perversité. En ce moment la coupe de l'iniquité était remplie pour le misérable qui depuis longtemps mettait à l'épreuve la miséricorde de Dieu. La même Providence qui aveugla les Juifs, et en fit les instruments de ses décrets éternels de rédemption, enleva à Alvira sa protection et fit d'elle une coupable mais en même temps l'instrument de sa vengeance.

Charles debout, le désespoir dans le cœur, expliqua rapidement à Henri comment son père avait glissé et perdu l'équilibre ; elle s'avança toute tremblante au bord du fatal précipice. Elle regarda et vit le corps de son père étendu dans une mare de sang au fond de l'abîme.

Cependant elle reprit courage, et toutes deux descendirent dans le ravin où le corps se trouvait.

La descente était rude et dangereuse, et la conscience coupable de Charles le faisait trembler, elle craignait à chaque instant de tomber entre les rochers et les glaciers. Ce ne fut qu'après une couple d'heures, et au périls de leurs jours, qu'elles arrivèrent près du corps de Cassier.

La pâleur de la mort était étendue sur ses traits ; il avait les yeux ouverts ; les dents serrées, et sa main crispée disaient son dernier sentiment de colère.

Alvira tremblait, elle resta inerte pendant quelques instants. Cependant la nécessité lui donna du courage. Elle enleva l'argent et les objets précieux des habits de son père, et aidée de sa sœur elle se mit à creuser une fosse dans la neige ; ensuite elles l'enveloppèrent dans son manteau et le placèrent dans ce froid tombeau.

Les derniers moments de cette cérémonie funèbre furent bien tristes pour Alvira et Louise. Elles recouvrirent avec précaution le corps de leur père avec de la neige.

L'aigle des montagnes planait déjà au-

dessus de cette pâture, le vent fit entendre ses gémissements à travers les ravins de la montagne.

Le pic gigantesque du haut duquel Cassier avait été précipité par la main parricide de sa fille, était suspendu au-dessus de leurs têtes. Il sera pendant les siècles à venir le monument funèbre d'une tombe maudite. L'hiver arrivera bien des fois avec sa neige et couvrira cette vallée de mort. Le soleil versera toujours ses pâles rayons sur le monticule qui forme le tombeau de Cassier. Nulle larme d'affection ne fera fondre la neige qui le recouvre, mais le monde jettera sa malédiction sur la tombe du réprouvé.

CHAPITRE XVII.

Page inédite.

Quand Charles et Henri eurent versé leurs dernières larmes sur le monceau de neige qui recouvrait les restes mortels du malheureux Cassier, elles continuèrent à descendre en bas de la montagne. Elles fuyaient quoique personne ne songeât à les poursuivre, car la conscience coupable est sa propre vengeresse. Un mouvement dans les buissons, une pierre qui tombait accidentellement, le battement des ailes des oiseaux effrayés dans leur solitude, tout les faisait trembler.

La nuit arrivait rapidement, les pics aigus de la Tête-Noire environnés de nuages étaient disparus à leurs regards. Elles arrivèrent dans la soirée au beau village de Chamounix. Après avoir goûté un peu de repos pendant la nuit et avoir pris quelques aliments, elles se préparèrent à leur vie nouvelle qui pendant quelque temps sera périlleuse, émouvante et extraordinaire.

Libres enfin du contrôle d'un père intempérant et tyrannique, en possession de beaucoup d'argent, elles se jetèrent dans un tourbillon de plaisirs trompeurs, elles cédèrent aux entraînements de la jeunesse, et mirent de côté les scrupules de la conscience.

Lorsqu'elles se trouvèrent libres, leur première pensée fut de reprendre les habits de leur sexe. Louise dont la délicatesse était comme la sensitive qui se replie sur elle-même au toucher de la main, demandait en grâce à sa sœur de reprendre leurs habitudes de jeune fille, et de revenir à une vie de société plus conforme à leur sexe et aux lois de Dieu et de la nature. Alvira y consentit pour

un moment. Mais le désir de voyager l'en dissuada ensuite. En effet, à cette époque, voyager leur était impossible, sans protecteur, dans leur condition de filles jeunes et belles, tandis que sous leur déguisement d'homme, il ne pouvait y avoir l'ombre de soupçon ou d'inconvenance.

La nouveauté de leur condition avait chaque jour de nouveaux attraits, par la curiosité innée chez la femme d'entendre et de voir des choses qui sont en dehors de leur vie ordinaire; mais surtout l'esprit du mal qui voulait leur perdition, leur présentait des tableaux si séduisants, leur fit convenir entre elles qu'elles passeraient quelque temps à voyager comme aspirants de marine; ensuite, lorsqu'elles seraient fatiguées de cette vie elles se proposaient de se retirer dans quelque ville où elles seraient inconnues, pour attendre la destinée que la Providence leur réservait.

Mais à notre regret, et sans doute à celui de nos lecteurs, il nous faut nous arrêter dans notre récit. Les sources où nous puisons ces détails intéressants gardent le silence sur les aventures de nos héroïnes pendant trois ans.

Quel ouvrage à sensation elles inspireraient ! Si nous nous abandonnions à l'utilité douteuse de la biographie de fiction, si nous étions assez coupable pour nous laisser dominer par le goût dépravé de la littérature moderne, nous pourrions remplir une couple de volumes de scènes émouvantes, palpitantes d'intérêt.

On ne peut faire une peinture plus touchante, plus intéressante que celle de ces deux jeunes filles sous leur déguisement.

Nous les voyons dans les salons des riches, dans les clubs des politiciens, aux tables de billards des jeunes étourdis. Nous nous imaginons voir ces jeunes filles si polis, si gais et si beaux, les idoles de la société qu'ils fréquentent; nous entendons les compliments qu'on leur fait sur leurs mains délicates, leurs petits pieds, leurs yeux charmants.

Nous pourrions sans doute raconter le sort malheureux de quelques jeunes gens s'éprenant d'amour pour ces jeunes officiers qui se trouvent sur leur chemin. Notre récit pourrait encore dévoiler les manœuvres de quelques mères, rêvant pour leurs filles une union avec ces jeunes gens si charmants. Quelle habileté ne faudrait-il pas déployer pour peindre le chagrin de ces pauvres

femmes vieilles et jeunes si elles venaient à découvrir la fraude qui mettrait à néant leurs espérances déçues.

Nous ne nous arrêterons pas sur les incidents imaginaires lorsque des scènes terribles et émouvantes sont devant nous. L'histoire de ces jeunes filles n'est qu'au commencement de son attrait romanesque.

Ce ne sont pas les vicissitudes d'une vie errante qui inspirent notre plume dans ce court récit, mais les desseins de la Providence qui suit et arrête sur le chemin de la perdition une âme noble, chère au ciel à cause des prières d'une mère repentante, de ses aspirations religieuses et de son amour pour la Vierge Immaculée.

Alvira ouvrait son âme aux impulsions de la grâce, mais par des délais coupables et dangereux, elle dut passer par bien des vicissitudes avant que le Très-Haut, impatient de son amour, ne l'eût attirée à lui par un des miracles les plus touchants qu'on lise dans l'hagiologie. Nous allons nous hâter d'arriver à ces événements qui enflammeront nos cœurs d'amour envers Dieu, et nous inspireront un respect profond pour cette miséricorde qui est au-dessus de toutes ses œuvres.

Trois années de l'existence de nos héroïnes sont passées. Pendant ce temps, elles ont répandu bien des milliers de francs sur leur chemin. Elles gaspillaient cet argent mal acquis avec l'insouciance de la jeunesse. Plus d'une pauvre famille ruinée traînait une misérable existence, tandis que leur or, confié à un banquier frauduleux, était versé à flots sur les tables de jeux par ses enfants qu'il avait mal élevés. Comme le sable qui passe à travers les doigts, comme la farine s'échappe des sacs percés, ainsi s'en allait leur argent pour faire place bientôt aux heures amères de la rétribution, du châtement qui va bientôt venir pour ces malheureux enfants du malheur.

Dieu ne voulut pas les faire comparaître à son tribunal après une mort subite où impénitente. Il avait un châtement plus efficace que la mort. Mais il vint plutôt de sa miséricorde que de sa justice, ce fut le châtement du remord et de la pénitence. L'heure de la rétribution arrive pour Charles, la main puissante mais miséricordieuse de Dieu va la toucher, quoiqu'elle doive encore continuer sa dissimulation et ses rêves d'ambition.

Alvira, toujours sous le nom de Charles,

essaya d'oublier le crime qu'elle avait commis, en se laissant aller à la dissipation. Au milieu des amis qu'elle avait faits, elle signait la gaité, et se disait qu'après tout elle n'était pas coupable. Elle rougissait involontairement aux paroles parfois peu convenables des gentilhommes dont elle était le compagnon, mais elle trouva un gardien dans sa jeune sœur. Elles évitaient invariablement les basses sociétés, aussi elles avaient gagné l'estime de tous. L'immoralité qui déshonorait l'humanité autour d'elles, l'indécence des conversations qu'elles entendaient, l'impiété qui saisissait leurs cœurs, faisaient un étrange contraste entre elles et la société corrompue qu'elles connaissaient maintenant à fond.

Ce fut lorsque Charles et Henri s'aperçurent que leur argent était presque tout dépensé, et que la perspective de la pauvreté se présenta, qu'elles ressentirent toutes les angoisses d'un avenir inconnu. Il n'y a pas de supplice pareil à celui qui frappe le riche et l'ambitieux quand ils se voient en face de la pauvreté. C'est alors que le suicide s'offre avec ses charmes à ceux que Dieu a abandonné, ou qui ont abandonné Dieu. Plus d'une vague a terminé la carrière du riche tombé et de l'ambitieux déçu.

Charles commençait à souffrir par anticipation tous les tourments de la honte, de la pauvreté et de l'humiliation. Avec les remords revinrent les vertueux sentiments de son enfance que sa mère repentante avait inculqués dans son cœur. Elle désirait revenir à la position que voulait la nature, mais c'était difficile que de commencer un nouveau déguisement. Bien qu'elle cédât sincèrement à ces mouvements de la grâce, cependant il y a dans la suite de son existence une combinaison étonnante d'événements extraordinaires qui prouve que Dieu avait écouté la prière de sa mère mourante.

Mais il est temps de lever le rideau et de continuer le drame dont les premiers actes ont été si émouvants.

CHAPITRE XVIII.

En uniforme.

C'était par une belle matinée du mois de Novembre 1664 ; la population de Milan se rendait en foule à la cathédrale car c'était la fête du grand St. Charles.

Le magnifique dôme qui recouvre le

sanctuaire de ce grand saint n'existait pas alors, cela n'empêchait pas la dévotion du peuple envers son apôtre et son patron d'être sincère et profonde. Dans aucune ville d'Italie on ne déploie une aussi grande pompe pour la fête patronale qu'à Milan. Depuis le matin jusqu'au soir, la foule encombra ce sanctuaire vénéré. Le prince suivi de ses serviteurs en livrée et le pauvre paysan avec son mouchoir blanc noué sur sa tête s'agenouillent côte à côte. Depuis le premier anniversaire de la mort du grand saint jusqu'à nos jours, la musique de la cathédrale, ces jours-là, a toujours été rendue par les plus grands talents de l'Italie.

Des artistes et des amateurs arrivèrent de tous côtés pour faire honneur à l'homme qui fait la plus grande gloire à la ville de Milan. Aujourd'hui que la science a diminué la distance, c'est un amusement automnal des riches anglais d'assister à la fête de St. Charles à Milan. L'immense dôme fait de marbre de Carrare, couvert de cinq mille statues illuminées de centaines de mille lumières ; les orgues puissantes, accompagnant l'harmonie céleste d'une centaine des plus belles voix du monde roulant sur les têtes de milliers d'enfants du saint pieusement agenouillés, tout laisse une impression qu'on n'oublie jamais. Quoique de nos jours la ville de Milan ait donné asile à quelques séditions de la révolution italienne, cependant la ville honorée des reliques d'Ambroise, d'Augustin et de Charles possède encore des milliers d'âmes pieuses et saintes qui se réunissent toujours avec une filiale dévotion, autour des tombeaux de ces saints.

Le matin de la fête de St. Charles, notre héroïne se leva le cœur gros. Elle savait que la ville était en liesse et se rendait à la cathédrale. N'était-il pas étrange qu'elle eût choisi le nom de Charles. Comme tout ce qui se rapportait à ce nom était grand et saint ! L'homme de Dieu qui avait rendu ce nom si vénérable à son peuple pouvait-il supporter la vue du malheureux qui l'avait pris pour le déshonorer ? Comme ces misérables qui fuient quand personne les poursuit, Charles tremblait de crainte que l'indignation du peuple, du saint et de Dieu l'écrasât en punition de ses crimes.

Ce fut avec ces pensées qu'elle entra dans la cathédrale : Henri était à ses côtés. La grande messe pontificale était commencée et l'orgue faisait entendre ses majestueux accords sous les arches

de l'antique église. La foule était immense, Charles et Henri se placèrent dans une partie obscure de l'édifice où ils pouvaient voir sans être remarqués.

Il y avait déjà plusieurs années que Charles ne priait plus. Dans tout ce qui l'entourait il y avait quelque chose qui attendrissait son cœur ; elle se cacha la figure dans ses mains et pleura. Ce fut un dominicain qui prêcha ; il fit un éloquent panégyrique du saint. Dans sa péroraison il fit un appel touchant, et demanda aux milliers de personnes présentes de s'agenouiller et de demander les bénédictions du saint sur la ville et sur elles-mêmes. Il en est peu qui prièrent avec plus de ferveur que les coupables filles qui étaient là, et qui redoutaient les regards de la foule. La prière de Charles fut entendue et Dieu qui fait des prodiges dans ses moindres ouvrages, prépara la conversion de cet enfant de prédestination d'une manière aussi étrange qu'intéressante.

La foule s'est écoulée lentement de la cathédrale, les lumières sont éteintes, l'office divin est fini. Charles et Henri sont les derniers, à laisser l'église. Arrivés sur la place publique qui se trouve vis-à-vis de l'église, elles furent toute surprises de voir des groupes d'hommes conversant entre eux d'une manière très animée. Leur excitation disait qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire qui s'était passé. Dans la foule on voyait des hommes vêtus d'une manière étrange. Charles demanda quel était l'événement qui causait tant d'émoi, on lui répondit qu'on venait justement d'apprendre que Charles II, roi d'Espagne, avait déclaré la guerre au roi de Naples, et comme l'état de Milan était un apanage de ce dernier royaume, on avait envoyé des officiers pour enrôler des troupes. Ces officiers faisaient des offres brillantes à ceux qui voudraient prendre du service, et déjà un nombre de jeunes gens avaient donné leurs noms.

Charles n'hésita pas ; leur pénurie, leur déguisement parfait, l'amour de la gloire toujours vivace dans son cœur, changea en espérance la perspective désespérée qu'elle avait devant elle. Une seule pensée le faisait hésiter. La constitution délicate de sa sœur pourrait-elle supporter les fatigues de la vie de soldat ? Elle communiqua ses pensées à Henri qui se mit à pleurer et à trembler. La seule scène de mort violente qu'elle avait vue était celle du village de Chamounix. Charles lui exposa leur situa-

tion désespérée et lui fit comprendre que si elles réussissaient à obtenir du service comme officiers, leur position serait à peu près la même que celle des trois dernières années. La pauvre Henri n'avait qu'un seul lien qui la rattachait au monde : elle préférerait la mort plutôt que d'être séparée de sa sœur, et avec une bravoure que lui inspirait son affection fraternelle elle dit à Charles qu'elle était prêt à affronter les dangers et les scènes de carnages qui allaient probablement être la suite de leur état.

Le lendemain matin, toute deux étaient enrôlées comme officiers dans l'armée du roi de Naples.

CHAPITRE XIX.

Remords.

Pendant la terrible tempête qui passa sur l'Église au commencement du troisième siècle, il se passa un événement qui nous montre la terreur et le remord des empereurs romains, lorsqu'ils retournaient à leur maison d'or, après avoir été témoins de l'exécution des martyrs.

Dioclétien, très-mécontent d'Adrien, gouverneur d'Antinous, qui, après avoir été un ardent persécuteur de l'Église était devenu un ardent disciple de Jésus-Christ, le fit conduire à Nicomédie où, enflammé par la colère à la vue de la constance du martyr qui avait été autrefois son ami et son confident, il ordonna de le jeter, pieds et mains liés dans une fosse profonde pavée de pierre. Quand la victime eut poussé son dernier cri, l'empereur s'écria d'un ton de défi : Maintenant, Adrien, si ton Christ t'aime, qu'il le fasse voir.

Il quitta ensuite le lieu du supplice, mais il se trouva si accablé par l'émotion qu'il ne savait pas s'il était rendu à la fin de ses tourments ou au commencement de ses remords. Ses courtisans de Thessalie l'éloignèrent promptement de ce lieu maudit. La nuit vint. Dioclétien, agité, se préparait à se retirer pour prendre un peu de repos ; sa tête était brûlante. Il entra dans sa chambre toute tendue de pourpre, mais dont les murs lui parurent en ce moment distiller de sang. Il fit quelques pas lorsque, ô horreur ! un corps semble se lever lentement de sa couche dorée, son lit est occupé par un spectre, et puis, de la riche lampe de bronze qui jette une pâle lumière autour de la chambre, les chaînes du martyr semblent descendre

du plafond. Dioclétien jette un cri à réveiller les morts, ses gardes accourent, mais elles s'arrêtent, pâlissent, et indiquant de la main le fantôme qui fait couler une sueur glacée sur le front impérial, elles se disent l'une à l'autre : C'EST LE CHRÉTIEN.

Ainsi la conscience coupable voit partout des sujets de terreur souvent imaginaires. Cain fuyait quand personne ne songeait à le poursuivre. Néron entendait des trompettes invisibles sonnant autour de la tombe de sa mère. Combien de fois le bandit de la montagne, dont la main ne tremble pas en commettant le meurtre, frémit de peur en passant dans la forêt, au bruit d'une branche agitée par le vent, ou sent ses cheveux se dresser sur sa tête à l'aspect d'un buisson éloigné, éclairé par la lune d'une manière fantastique. La conscience a rendu lâches les pirates les plus sanguinaires, les oppresseurs les plus éhontés. Le terrible ver qui ne meurt pas et qui bannit toute pensée agréable de la conscience coupable, n'est pas vainement comparé au misérable qui, dans l'Orient, est condamné à traîner partout avec lui le cadavre de sa victime assassinée.

On ne doit donc pas s'attendre que Charles ait échappé aux remords d'une conscience coupable. Du moment où elle eut laissé la cathédrale de Milan, le combat ordinaire et terrible entre la honte et la grâce, entre l'humilité et l'orgueil commença dans son cœur. Bien que souvent elle oubliait sous le déguisement qu'elle avait pris, néanmoins le cri du remord lui enlevait tout plaisir et ajoutait au déguisement de sa personne celui de la fausse gaieté qu'elle faisait paraître au milieu de ses compagnons. Cette réaction fut un des traits saillants de la vie du jeune officier pendant son séjour dans la belle ville de Messine, où nous prions nos lecteurs de suivre nos héroïnes, pour assister au début de leur carrière militaire.

Les recrues de Milan étaient occupées à recevoir l'instruction militaire quand on reçut l'ordre d'embarquer la division pour Messine. Ceux qui connaissent la vie de soldat savent que le bruit assourdissant, la confusion, l'emballage des effets, la rupture de relations agréables, le défaut inévitable de confort pendant les marches militaires, éprouvent plus le courage du soldat que les dangers de la bataille, et enlèvent à la carrière des armes beaucoup de ses attraits. Le vaillant fils de Mars qui oublie les fatigues et les

dangers pendant l'enthousiasme de la bataille, murmure volontiers sur les inconvénients de la paix.

Nous laisserons à l'imagination du lecteur le soin de se figurer les sentiments, les regrets et les mécontentements de nos héroïnes quand le vaisseau sur lequel elles étaient montées partit de la ville de Spezzia pour se rendre à la forteresse de Messine. Quoique leur biographe ne dise rien de leur voyage, nous pouvons facilement nous imaginer qu'il ne fut pas agréable.

Les promontoires des côtes de l'Italie, et les blancs sommets des Apennins servaient alors de phares, et quoique leurs fréquents arrêts aux différents ports abrégéassent la pénible monotonie du voyage, cependant leur entourage, les incommodités résultant du grand nombre de passagers, et par dessus tout, leurs propres pensées, durent diminuer les plaisirs du voyage sur l'Adriatique.

Arrivés à Messine, Charles et Henri furent logés dans la vieille forteresse. C'était un ancien édifice quadrangulaire perché sur le flanc de la montagne, dominant de belles maisons blanches bâties comme sur des gradins, et dont les terrasses descendaient jusqu'à la mer. Les vieux murs étaient lézardés et brunis par le temps et menaçaient, comme cela eut lieu au tremblement de terre en 1769, de commencer la destruction qui précipita alors cette belle ville dans la mer.

De prime abord ces casernes ne firent pas naître chez Henri des sentiments bien joyeux. Le vieux château, comme les gens l'appelaient, n'avait rien de ces nobles édifices qu'elle se figurait sous le nom de château dans son enfance ; point de créneaux perdus dans les nuages, point de ponts-levis supportés par de lourdes chaînes, point de donjons mystérieux auxquels se rattachaient des souvenirs d'horreur, point de nombreux archers pour sonner du clairon à leur arrivée.

L'idée qu'Alvira s'était faite de la gloire militaire devint un véritable château en l'air lorsqu'elle fut en présence de cette forteresse en ruine dont elles étaient venues renforcer la garnison. Tout ce qui les entourait était de nature à assombrir davantage les sombres pensées de Charles. Des gens couverts de haillons errant paresseusement dans des rues boueuses, de pauvres magasins, le *dolce far niente* (le doux rien faire si fortement caractérisé dans les villes ita-

liennes, tout faisait un étrange contraste avec les belles capitales pleines d'activité que Charles et Henri avaient visitées. Mais nulle part ce contraste ne se faisait plus sentir que dans leur intérieur. Des appartements froids, le lit de camp, un lavoir en fer et la cuisine grossière contrastaient horriblement avec les magnificences de la demeure de leur père à Paris. Il n'est donc pas étonnant que nos jeunes héroïnes pleurèrent amèrement au souvenir de leur opulence passée.

Charles et Henri restaient ensemble, elles évitaient toute société, elles aimaient à se promener le long de la belle grève qui s'étend à plusieurs milles au nord de la ville, et là, sans témoins, elles pouvaient verser des larmes abondantes pour soulager leurs cœurs. Ah ! comme leur mémoire exagérait avec tristesse les heures heureuses d'un passé lointain, et les heures malheureuses de la vie qu'elles avaient menée depuis quelque temps.

Quel est le cœur bouleversé des remords qui ne sent pas davantage sa culpabilité quand il se rappelle les jours bénis de son enfance insouciant et innocente. Les vagues ont bien souvent enseveli dans leur froid linceuil les enfants du malheur qui n'ont pu supporter la honte et les reproches de leur conscience.

C'était au souvenir de leur vertueuse enfance que Charles et Henri éprouvaient leurs plus grandes douleurs. Les tendres avis de leur mère mourante, les instructions du vieux prêtre qui les avait préparées à leur première communion ; la piété et les beaux exemples de leur petit frère Louis-Marie qui avait fui la maison paternelle dans sa jeunesse ; tels étaient les sujets qui les occupaient pendant leurs promenades fréquentes et solitaires.

Pendant la nuit, Charles s'éveillait souvent à la suite de rêves affreux. Il lui semblait voir la figure ensanglantée de son père s'approcher de lui. Ses cris éveillaient les jeunes officiers, ses compagnons d'armes ; mais ils ne pouvaient deviner quelle était la cause de ses terreurs. Les deux officiers avaient la sympathie de toute la garnison, et même le peuple avait fini par remarquer qu'ils étaient toujours seuls, qu'ils semblaient malheureux, et que bien souvent leurs yeux étaient rouges.

Nos héroïnes passèrent ainsi trois longs mois à Messine. Elles étaient de-

venues aussi habiles à l'exercice militaire qu'à déguiser leur sexe. Mais fatiguées de la vie de soldat et soupirant après l'heure où la société convenable à leur sexe leur serait rendue, elles étaient résolues à tout abandonner et à essayer, par quelque moyen, de retourner en France, leur patrie. Tandis qu'elle murissaient leur plan, un incident arriva qui le déjoua et les rejeta de nouveau dans une série de vicissitudes extraordinaires.

(A continuer).

Archéologie Canadienne.

[Pour le Foyer Domestique.]

Une Note Inédite

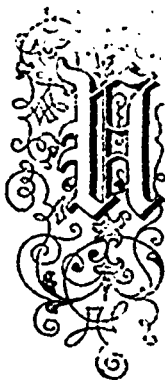
SUR

LES PRISONNIERS CANADIENS

DE

1759

Transportés en Angleterre et en France (1).



OUS, ALEXIS DUMONTIER, demeurant à la Pointe à la Caille (St. Thomas de Montmagny), certifions à notre âme et conscience ce qui suit :

1o Qu'après avoir été fait prisonnier à Québec, le 13 Septembre 1759, avec quantité d'autres Canadiens, nous avons tous ensemble été mis dans un

Transport, et quelque jours après nous avons été divisés pour être jetés dans d'autres bâtiments ;

2o Que tous les Canadiens prisonniers ont passé en revue deux ou trois fois, avant que de passer en Angleterre, et qu'après les dites revues, ils ont été embarqués sur des vaisseaux de guerre et conduits à Plymouth ;

(1) Extrait du 2e volume inédit du *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé TANCY.

30 Qu'étant arrivés à Plymouth, nous fûmes conduits en prison, où nous restâmes quatre mois, et de là nous fûmes conduits à Dieppe, port de France ;

40 Qu'arrivé à Dieppe avec tous les prisonniers, M. La Colombière Lacorne me chargea de faire une liste de tous les prisonniers canadiens, que j'ai faite exactement, sans en omettre aucun ;

50 Que Alexis Gagnier dit Bellavance de la paroisse de St. Pierre, Rivière du Sud, mou parent, n'a point paru parmi les prisonniers, dans les revues qui ont été faites en Canada, avant que d'embarquer sur les vaisseaux pour aller à Plymouth, ni en arrivant à Plymouth, ni à Dieppe, quand M. La Colombière Lacorne fit faire la liste de tous les prisonniers canadiens, ce qui est une preuve que Alexis Gagnier est mort dans le combat (2).

En foi de quoy j'ai signé le 23 février 1764.

Signé : ALEXIS DUMONTIER.

(2) Alexis Gagnier était marié à Catherine Boucher.

COUPS DE CRAYON.

Un président de tribunal, rentrant chez lui assez tard, par une froide nuit d'hiver, se heurta à un vagabond, nommé Nicholas, bien connu de toute la ville, et qui était couché ivre-mort dans le ruisseau. Le magistrat réveilla le pauvre diable, qui était en train de geler, et le conduisit, moitié de gré, moitié de force, à son misérable logis.

L'ivrogne, arrivé devant sa porte, se dégrisa un peu, frappa violemment et cria à sa femme, qui parut à la croisée :

— Madame Nicholas, descendez, c'est M. le Président qui vient nous rendre visite.

On disait à un riche propriétaire foncier que ses voisins chassaient sur ses terres et qu'il devait le leur interdire.

— J'aime mieux, répondit-il, avoir des amis que des lièvres.

Les *Semaines Religieuses* reproduisent l'une après l'autre l'anecdote suivante :

Un libre-penseur se trouvant en wagon avec une bonne femme qui revenait de Lourdes, lui dit :

— Eh bien ! vous avez vu la sainte Vierge, n'est-ce pas ?

— Certainement, j'ai même vu saint Joseph et l'Enfant Jésus. Il n'y avait que l'âne que je n'avais pas vu ; maintenant je le vois

..... ?
J. GRANGE.

Biographie.

[Pour le Foyer Domestique]

PIERRE CHRYSOLOGUE PAMBRUN.

(Suite et Fin.)

XII



PAMBRUN était d'une rare bienveillance pour ses engagés. Il exigeait d'eux un travail actif et régulier, mais il les traitait avec beaucoup d'esprit de justice. Jamais il ne laissait le mérite sans récompense.

Comme les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson ne pouvaient se marier sans le consentement de ses principaux officiers, Pambrun tirait généralement parti de cette règle pour garder à son service ceux qui lui étaient le plus utiles. Lorsqu'il avait épuisé tous ses autres moyens de persuasion pour leur faire renouveler leur engagement, il promettait d'ordinaire de leur donner une femme, et cette promesse avait presque toujours l'effet voulu. Une fois mariés, les voyageurs oublièrent plus facilement le Canada et songèrent à s'établir au pays.

Les voyageurs canadiens qui avaient terminé leur période d'engagement n'étaient pas toujours facilement lâchés—suivant leur expression—par les agents de la Compagnie de la baie d'Hudson, même les "vieux hivernants" qui avaient quinze, vingt ans de service et plus. "Les Français Canadiens," dit M. Duflot de Mofras, (1) "sont engagés pour trois ans à la condition de ne point se marier pendant la période de leur contrat ; mais les agents anglais ne se font pas scrupule de les retenir plus longtemps à son service, en leur refusant les moyens de retourner au Canada." La Compagnie conservait un certain contrôle sur les voyageurs canadiens, même après avoir quitté son service. Il n'y a de parfaitement libres," écrivait Mgr. Demers, "alors missionnaire, que ceux qui vont à Montréal pour recouvrer leur liberté, et

(1) Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la mer Vermeille pendant les années 1840, 1841 et 1842.

Qui, revenant par Saint-Louis sont considérés comme citoyens américains. Ce voyage qui dure dix-huit mois devient nécessaire, car les engagements portent qu'ils seront libres à *Montréal, sur la Pointe à Callières*, et non ailleurs."

Si Pambrun aimait à récompenser les engagés laborieux et honnêtes, il punissait sévèrement ceux qui s'adonnaient à la paresse et au vol. Comme il avait sous son contrôle des approvisionnements considérables, il lui arrivait de constater de temps à autre de sérieuses déprédations, mais il n'était de ruse qu'il n'adoptât alors pour découvrir les auteurs de ces méfaits.

Quelque temps après avoir pris le commandement du fort Walla-Walla, Pambrun s'aperçut de la disparition d'une certaine quantité de saumon séché, que l'on allait probablement revendre ensuite au camp des Sauvages. Comme tout faisait croire que le voleur visitait régulièrement le magasin des approvisionnements, Pambrun adopta un moyen infailible pour le surprendre en flagrant délit. Il constata qu'il devait pénétrer dans le magasin par une fenêtre qui y donnait accès, et il y plaça dans ce but une trappe à castor, où le voleur ne pouvait manquer d'aller se prendre.

Or, une bonne nuit, toute la famille de Pambrun fut réveillée en sursaut par des cris affreux. A ces gémissements, Pambrun comprit que sa ruse lui avait complètement réussi. Il se rendit précipitamment à la fenêtre en question, et y trouva le voleur, qui, pris par une main dans la trappe à castor, exhalait sa douleur en demandant grâce sur tous les tons. Pambrun le retira de ce mauvais pas, mais ce fut pour le lier à un poteau, où il reçut, séance tenante, une terrible raclée, qui eut probablement pour effet de mettre terme pour toujours à ses déprédations.

Plus tard Pambrun s'aperçut qu'un de ses engagés visitait régulièrement le camp des Sauvages depuis quelques jours, et il ne douta pas qu'il n'y allât, suivant toute probabilité, vendre des articles qu'il dérobaux magasins de la Compagnie. Il eut bientôt la preuve que ses soupçons étaient fondés. A une heure avancée de la nuit, il le vit escalader la palissade, se glisser furtivement dans le magasin des approvisionnements, puis en sortir chargé d'un certain nombre d'articles. Il présuma qu'il renouvelerait sa visite avant le lever du jour, et c'est ce qui ne manqua d'arriver.

Pambrun fit le guet en conséquence, et se prépara à lui rendre son excursion moins fructueuse qu'il ne l'imaginait. Il s'embusqua tout près du lieu où devait passer le voleur pour s'introduire dans le magasin, et au moment où celui-ci terminait son ascension, Pambrun coupa la corde soudainement, et sa victime fut lancée d'une grande hauteur, en dehors des palissades. Le voleur fut assez sérieusement meurtri dans sa chute, et il s'esquiva au milieu des éclats de rire de Pambrun, en jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.

XII

Pambrun avait une véritable passion pour les chevaux. Il aimait à les dresser pour la course, et il pouvait offrir les prix les plus extravagants pour un beau représentant de la race chevaline. *Fire Crows*, chef indien, possédait un cheval magnifique, mais comme il était vicieux, il refusait depuis longtemps de le vendre. Aussi ce ne fut qu'après bien des sollicitations pressantes qu'il consentit à le céder à Pambrun.

La première fois que celui-ci l'enfourcha, le superbe animal se cabra, refusa d'avancer et essaya de jeter son cavalier par terre. Pambrun s'efforçait de le maîtriser avec tout l'art possible, mais dans l'un des brusques mouvements du coursier, le pommeau de la selle lui heurta le bas-ventre et atteignit la vessie. Pambrun perdit les étriers et fut emporté chez lui à demi-mort dans une couverture de laine.

Le docteur Marcus Whitman, qui agissait à la fois comme médecin et comme ministre protestant à Wailoipau, à une certaine distance de Walla-Walla, fut mandé en toute hâte pour lui donner ses soins, mais il ne tarda pas à constater que la blessure était mortelle. Pambrun reçut cette nouvelle avec un calme véritablement stoïque, et il passa les quelques jours qui lui restaient de vie à se préparer à la mort et à dicter ses dernières volontés. Le docteur Whitman n'abandonna pas un instant le chevet du malade, avec lequel il était lié d'amitié, et lui prodigua tous les secours de l'art. Quelques heures avant de rendre l'âme, Pambrun se fit porter sur une litière dans l'intérieur du fort, afin de voir une dernière fois si chaque chose était à sa place : il aimait l'ordre à un si haut point ! Ses dernières paroles furent : "Maintenant je suis prêt à partir."

Sir George Simpson, gouverneur de la baie d'Hudson, arriva au fort Walla-Walla peu de jours après la mort de Pambrun, et cet événement lui causa une pénible impression. " Peu de temps avant notre arrivée, dit-il, le commandant trouva une mort tragique à la suite de blessures causées par le pommeau de sa selle espagnole, laissant une femme et de nombreux enfants pour pleurer sa fin prématurée. Cet événement jeta un voile de deuil sur notre visite. (1)

La mort de Pambrun excita de profonds regrets dans les nouveaux établissements de l'Orégon, où il était généralement connu et estimé, ainsi que parmi l'administration de la baie d'Hudson, dont il était l'un des officiers les plus capables et les plus actifs. La Compagnie venait de lui montrer combien elle appréciait ses services en l'élevant au rang de principal commis (*Chief trader*), avec des appointements de cinq cents louis sterling. Nous pouvons voir la considération dont il jouissait par le passage suivant d'une lettre de sir James Douglas, le premier gouverneur de l'île Quadra et Vancouver, en date du 23 août 1872, qui nous a été adressée :

" J'ai rencontré Pambrun pour la première fois dans la Nouvelle Calédonie. Il s'était acquis une belle position et une belle réputation dans la Compagnie, qui avait en lui un officier habile, actif et énergique. Il fut plus tard transféré de la Nouvelle Calédonie dans le département de la Colombie, où il demeura jusqu'à l'époque de sa mort. Il a toujours représenté la Compagnie dans quelques uns des districts importants, alors connus sous le nom de département du nord, et il jouissait de l'estime de toute l'administration."

Mme Pambrun vit encore et habite le territoire de Washington ainsi que la plupart de ses enfants. L'un d'eux, Dominique, demeure à Walla-Walla, et l'aîné, Pierre-Chrysologue, est au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, dans la région de la Saskatchewan. MM. Milton et Chadle, qui firent un voyage à l'Océan Pacifique, en 1863, rencontrèrent Pierre-Chrysologue Pambrun au pied des Montagnes Rocheuses, et ils en font la mention suivante dans leur relation de voyage :

" Lorsque nous retournâmes à Edmonton, au mois de mai 1863, M. Pambrun du lac La Biche, venait d'y arriver pour prendre

(1) *Narrative of a journey round the world during the years of 1841 and 1842*, p. 160.

le commandement de la brigade des bateaux que la Compagnie envoie porter à Norway-House les fourrures recueillies durant la saison écoulée.

" M. Pambrun avait, les années précédentes, traversé plusieurs fois les Montagnes Rocheuses, par Jasper House et par le col de l'Athabasca, et même une fois en plein hiver. Il nous conta plusieurs détails de ses voyages, et entre autres une aventure qui ressemble fort à une de celles qui ont rendu célèbre le Baron Munchausen. Mais quiconque est familiarisé avec la localité qui en a été le théâtre, se trouvera disposé à y ajouter foi.

" Dans les vallées de cette région, la neige s'accumule jusqu'à prendre des profondeurs effrayantes. La première fois que Pambrun campa dans les montagnes, il voulut balayer la neige avec une des chaussures qu'on nomme raquette, comme on le fait ordinairement, quand en hiver, on met son *biouac* dans la plaine. Après avoir pratiqué un trou à s'y fourrer tout entier, et ne trouvant pas le fond, il sonda avec une longue perche, sans rien trouver davantage ; changeant alors de dessein, il se bâtit une plate-forme avec des troncs verts, et y installa son feu et sa literie. Par la suite, en été, comme il passait dans le même endroit, il reconnut aux grands troncs des arbres qu'il avait coupés, son ancien lieu de repos, et fut bien étonné de le voir perché à une trentaine de pieds au-dessus du sol. C'était l'élévation de la neige, lors de sa première visite." (2)

XIII.

Le docteur Marcus Whitman qui donna à Pambrun les secours de l'art dans ses derniers moments, avait été pendant de longues années son ami intime et dévoué. C'était un brave homme qui avait à cœur le progrès et l'avancement des Sauvages. Il s'était établi au milieu de la tribu des Cayouses, en 1836, et il avait fait beaucoup ainsi que Pambrun pour la civiliser. Il avait aussi acquis une certaine influence sur les Nez-Percés, les Spokans et autres tribus. Il enseigna aux enfants de ces Sauvages à lire et à écrire, et aux adultes la culture et l'élevage des bestiaux. Il paraît avoir eu moins de succès dans sa propagande évangélique.

Le docteur Whitman ayant devancé la prise de possession du pays par ses concitoyens, s'était fait l'agent actif des intérêts américains, et n'avait pas peu contribué à les pousser à l'annexion ; mais, malgré tout son mérite, il n'avait pas compris que son crédit et son in-

(2) *North-West passage by land*.

fluence ne résisteraient pas toujours aux effets de la superstition de ces races sauvages (4). Il avait malheureusement épousé une Xantippe, qui, après avoir tourmenté son existence, fut la cause involontaire de sa mort.

Mme Whitman possédait un jardin magnifique qui était l'objet de ses soins les plus assidus. Elle cultivait entr'autres légumes des melons d'eau, que les Sauvages prenaient un malin plaisir d'enlever à la faveur des ténèbres.

Ces déprédations agacèrent bientôt les nerfs de l'irritable jardinière, et elle conseilla au docteur d'empoisonner quelques uns des melons, afin de punir les voleurs comme ils le méritaient. Un petit garçon qui fréquentait l'école tenue par le docteur Whitman, entendit cette conversation, et la nouvelle se répandit bientôt dans toute la tribu, par son intermédiaire, que les melons en question avaient été empoisonnés, ce qui eut pour effet de mettre terme aux déprédations.

Sur ces entrefaites, la fièvre scarlatine éclata parmi la peuplade et fit des ravages sérieux. Pour la première fois, cette maladie décimait les Sauvages, et, superstitieux comme ils le sont en général, ils vinrent à la conclusion que l'auteur de leurs maux était bien le docteur Whitman, qui faisait profession de guérir le corps et de sauver l'âme à la fois.

Un grand conseil fut tenu en conséquence pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Quelques uns proposèrent de mettre à mort le docteur Whitman, afin d'arrêter le cours de l'épidémie, mais les vieux chefs demandèrent des preuves plus positives de sa culpabilité avant de répandre son sang. Il fut décidé qu'un esclave bien portant se rendrait auprès du docteur, avec l'entente qu'il n'y aurait pas de doute sur sa culpabilité si l'esclave périssait. Le sort voulut que l'esclave prit la fièvre et mourût presque soudainement.

Un autre conseil fut convoqué immédiatement, et le docteur allait être condamné à mort, lorsqu'un jeune Indien, fils du chef, leur offrit généreusement de se rendre à son tour auprès de lui, et de baser ensuite leur action sur le sort qui lui serait réservé. Cette proposition fut acceptée avec regret, car on croyait qu'il courait à une perte certaine.

Le malheureux jeune homme fut aussi atteint de la fièvre et paya son dé-

vouement de sa vie. Il ne resta plus de doute sur l'auteur de ces morts foudroyantes. Les Sauvages, n'écoutant plus que leur soif de vengeance, s'introduisirent furtivement dans la maison du docteur, le 29 novembre 1847, et le massacrèrent ainsi que sa femme et la plupart des Américains de l'établissement.

M. l'abbé J. B. Brouillet, missionnaire canadien, établi à Umatilla, à 25 milles de Wailatpou, ayant été appelé pour visiter les Sauvages atteints de l'épidémie qui mouraient en grand nombre, arriva à ce poste le 30 novembre, le lendemain de ce terrible événement. Que l'on juge de sa surprise et de sa consternation ! Dix cadavres ensanglantés et horriblement meurtris gisaient çà et là, les uns percés de balles, les autres mutilés par les coups de hache. Le docteur avait reçu trois coups de hache dans le visage ; deux ou trois autres avaient eu le crâne fracassé, et la cervelle s'en échappait. Cinq à six veuves avec trente et quelques enfants étaient dans une désolation impossible à décrire. Ils avaient perdu les uns leurs époux, les autres leurs pères qu'on avait massacrés sous leurs yeux, et ils s'attendaient d'un moment à l'autre à voir un pareil malheur fondre sur eux-mêmes.

M. l'abbé Brouillet fut respecté par ces barbares, et il put donner la sépulture aux victimes de cette horrible boucherie. Les corps furent déposés dans une fosse commune, mais il paraît que les loups dérangèrent plus tard la terre qui les recouvrait et dévorèrent quelques-uns des cadavres. Sans la protection du missionnaire canadien, M. Spalding, ministre protestant, qui arriva sur ces entrefaites, ignorant cet épouvantable massacre, aurait subi le même sort.

Ce récit que nous donnons sur l'autorité de M. Dominique Pambrun, de Walla-Walla, n'est pas tout à fait conforme à celui de l'abbé Brouillet, quant à la cause du massacre du docteur Whitman et de ses compagnons.

“ Les ravages, dit-il, que la maladie faisait au milieu d'eux et la conviction qu'un métis du nom de Joseph Lewis, au service du docteur, avait su fixer dans leur esprit, que le docteur les empoisonnait, furent les seuls motifs qui paraissent avoir porté les Cayouses à cet acte d'atrocité. Ce métis avait forgé une conversation qu'il disait avoir été tenue par le docteur, sa dame et M. Spalding, dans laquelle il leur faisait dire qu'il fallait se

[4] *Voyages en Californie et dans l'Orégon*, par M. de Saint-Amant, p. 226.

hâter de faire mourir les sauvages, afin d'avoir leurs chevaux et leurs terres. Si vous ne tuez le docteur, ajoutait-il, vous serez tous morts au printemps."

Quoiqu'il en soit, une guerre s'en suivit. Les Américains envoyèrent cinq compagnies pour châtier les Cayouses; cinq des Indiens les plus compromis leur furent livrés, et ils furent pendus à Oregon-City, après avoir subi leur procès. La conduite barbare des Cayouses étonna tout le monde, car jusqu'à l'événement du 29 novembre, ils avaient toujours passé pour les meilleurs Indiens des alentours.

Bien des années s'écoulèrent avant que d'autres ministres protestants crurent pouvoir se hasarder dans cette contrée. Les missionnaires catholiques seuls ne voulurent pas désertier les villages indiens, où ils continuèrent avec succès leur croisade évangélique.

Il faut bien reconnaître que les *Robes-Noires*, les *Grands Chefs des Français*, comme ils les appelaient, avaient réussi à imposer aux indigènes un respect et une confiance que les prédicants d'autres confessions religieuses n'ont jamais pu réussir à obtenir au même degré. Il n'était pas rare, par exemple, de voir des naturels franchir des espaces de cent-cinquante à deux cents lieues pour venir entendre l'apôtre de la vérité. "Se convertir," répondait un jour un philosophe sauvage à un ministre protestant, oui, c'est bon, pourvu qu'on ne change sa religion que contre une meilleure. Pour moi je n'en connais de bonne que celle qui est enseignée et pratiquée par les Robes-Noires; si donc tu veux me convertir, il faut d'abord que tu laisses là ta femme, puis que tu endosses l'habit que je vais te montrer, ensuite, nous verrons."—JOSEPH. TASSÉ.

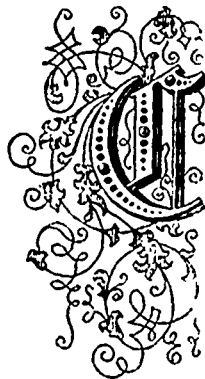
MAXIMES.

Notre véritable compatriote n'est pas l'homme né par hasard dans le même pays que nous, mais l'homme qui, par instinct ou par réflexion, partage nos sentiments et nos idées.

Avec des rues débaptisées, avec des édifices monarchiques assignés à des destinations républicaines, avec le drapeau de Quatre-vingt-neuf hissé sur les dômes élevés par Louis XIV, avec de nouvelles lois pour recouvrir de vieilles idées et de vieilles mœurs, Paris ne ressemble-t-il pas un immense magasin d'argenterie démarquée?.....—Comte de NUGENT.

Bibliographie.

Venez tous à moi, Recueil de prières à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion, par Jean MING, curé, avec l'approbation des Evêques de Coire et de Bâle; 1 vol. in 32, relié en toile noire, 25 cents, en cuir noir, tranches dorées. 35 cents; en velours de soie avec fermoirs et coins, \$1.50, francs par la poste—Montréal, J. B. Rolland & Fils, Libraires-Editeurs, Nos. 12 et 13 rue St. Vincent.



Le livre est spécialement destiné aux enfants qui se préparent à faire leur première communion, est en même temps un livre de prières, et d'instructions religieuses et morales. Il forme deux parties bien distinctes: dans la première, l'auteur développe l'histoire

de l'institution divine des Sacrements de Baptême, de la Confession, de l'Eucharistie et de la Confirmation; comment il faut se préparer pour recevoir dignement et chrétiennement ces divers sacrements et pour en retirer toutes les grâces qui y sont attachées. Il appuie et égaye toutes ces instructions par des faits historiques bien propres à stimuler le zèle chrétien des enfants en leur mettant devant les yeux des exemples émouvants de piété profonde et de foi vive. Dans la deuxième partie, les enfants trouveront tous les éléments d'un livre de prières bien complet: les prières du matin et du soir, les prières pour la Sainte-Messe, les exercices pour la confession et pour la communion, des prières pour les divers temps de l'année, pour le matin et l'après-midi de chaque jour, prières en l'honneur de la Ste. Vierge, le chemin de la croix, etc., etc.

Ce livre est donc sous tous les rapports indispensable aux enfants qui doivent faire la première communion; qu'ils le lisent donc avec attention, afin de retirer plus de fruits des sacrements qu'ils recevront, de recevoir de plus abondantes bénédictions lorsqu'ils entreront dans le temple du Seigneur et de croître en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes.

Polémique.

ÉTUDE

sur le

LIBÉRALISME.



L'ARTICLE suivant, emprunté à l'excellent journal le *Bien Public* de Gand (Belgique), nous a été communiqué pour être reproduit.

Le *Bien Public* a mis en tête de cet article les lignes qu'on va lire. Nous y ajoutons que nous joignons nos remerciements à ceux que notre confrère belge a adressés à l'auteur

La communication suivante nous est adressée par un missionnaire américain qui, dans les loisirs de son apostolat, a trouvé le temps de sonder la plaie dont souffre notre vieille Europe. Nos lecteurs apprécieront toute l'importance de cette étude sur le libéralisme où ils reconnaîtront en même temps qu'une logique très sûre, un tact théologique véritablement consommé. Pour notre part, nous adressons à notre lointain correspondant nos remerciements les plus vifs pour la part qu'il veut bien prendre, parmi nous, à la défense de cette vérité catholique dont il est l'apôtre dans le Nouveau-Monde.

Voici la lettre de notre correspondant :

DÉFINITION DU LIBÉRALISME.

Le libéralisme est difficile à définir. Témoin la variété et la multitude des définitions qu'on en propose tous les jours ! On a dit que le libéralisme est la négation de la royauté de Jésus-Christ sur la terre : rien de plus vrai. Un membre vénérable de l'Episcopat canadien l'a décrit en le désignant comme un système politique tendant à rejeter le joug que la tradition nous a toujours et partout imposé. Récemment, M. l'abbé Morrel en a fait un système tendant à remplacer le droit canonique par le droit commun. Toutes ces définitions sont vraies ; mais il est permis de douter que celles-là et bien d'autres encore que l'on pourrait citer, soient des définitions proprement dites. En effet, les unes sont trop vagues, les autres sont obscures, d'autres encore sont plutôt des descriptions que des définitions.

La définition proprement dite est la définition métaphysique, qui contient deux éléments : le *genre* de la chose à définir et la *différence spécifique* qui sépare cette chose d'autres objets appartenant au même genre. Une telle définition donc détermine l'*espèce*. En donnant du libéralisme une définition métaphysique, nous indiquons "quelle espèce de chose" il est, et ce procédé nous fournit une notion suffisamment exacte du libéralisme.

Genre.—Le libéralisme est une doctrine. Ce n'est pas encore un système doctrinaire ; si le libéralisme était déjà réduit à l'état de système, on n'en chercherait plus la définition ; elle serait clairement marquée. Ce n'est pas seulement une opinion plus ou moins répandue ; c'est une véritable doctrine, commune à une multitude de personnes, parce qu'elle est *pratiquée* journellement, sans avoir été nettement formulée. Nous qualifierons cette doctrine d'erronée, sauf à justifier ultérieurement cette qualification ; donc le libéralisme est une erreur. Voilà le *genre*.

Différence spécifique.—Pour savoir quelle espèce d'erreur est le libéralisme, il faut voir ce qui la différencie des autres erreurs. Or, les doctrines se distinguent formellement, c'est-à-dire essentiellement par l'objet qu'elles enseignent. Donc pour distinguer le libéralisme de toute autre erreur, nous devons indiquer ce que cette doctrine enseigne.

Remarquons que la vie du chrétien est ou privée ou non privée. Sa vie privée a pour fin son bien-être temporel et spirituel : sa vie non privée est sociale, politique et publique. En effet, l'homme vit naturellement en société ; d'où il suit qu'il pose des actes au vu et su de ses semblables ; c'est sa *vie sociale* ;—qu'il doit concourir au bien de la société à laquelle il appartient, par exemple, par le moyen des élections : c'est sa *vie politique* ;—et dans le cas où il est du nombre de ceux qui dirigent la société vers son but, il est homme public et mène une *vie publique*.—Pour plus de brièveté, désignons cette triple vie du nom de *vie publique*.

Remarquons en outre que l'Eglise est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes ; son autorité est celle de Dieu, son joug est celui de Jésus-Christ, c'est par elle que Dieu nous gouverne, que Notre Seigneur nous sauve, que le Saint-Esprit nous sanctifie. D'où il faut conclure que rejeter l'autorité de l'Eglise, c'est rejeter celle de Jésus-Christ ; méconnaître l'au-

torité de l'Eglise, c'est méconnaître l'autorité divine.

Or, le libéralisme ne s'occupe pas essentiellement de la vie privée du chrétien ; il ne s'occupe que de sa vie *publique*, il en veut la liberté complète vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis de l'Eglise. Donc le libéralisme est une erreur qui enseigne que le chrétien, dans sa vie sociale, politique et publique, est affranchi ou peut s'affranchir de l'autorité de l'Eglise. D'où la définition : *Le libéralisme est une erreur qui enseigne la sécularisation de la vie publique du chrétien.*

Je dis *du chrétien* : car, comme le libéralisme est une erreur condamnée par l'Eglise et que l'Eglise ne condamne les erreurs que par rapport aux chrétiens, ses sujets, il s'ensuit que nous devons envisager le libéralisme que relativement à ces derniers.

Faire disparaître tout symbole religieux des réunions ou sociétés particulières, pas de statues, pas de noms de saints sur les rues, ne pas permettre que la religion se montre au dehors des temples, etc. *Libéralisme dans la vie sociale.*—Dans les élections, ne tenir aucun compte de la religion, *libéralisme dans la vie politique.*—Gouverner le pays sans égard à la religion, *libéralisme dans la vie publique.*

Si maintenant l'on professe ou l'on pratique cette doctrine, sans professer le catholicisme, l'on est libéral tout court ; si au contraire, tout en professant ou en pratiquant cette doctrine, l'on tient à rester catholique, l'on est catholique libéral.

En effet, il y a quatre libertés qu'on prône de nos jours : liberté des cultes, liberté de la parole, liberté d'enseignement, liberté d'association.

Or, quant à la liberté des cultes, le catholique libéral ne dira pas que chacun est libre de professer le culte qui lui plaît ; ce serait affirmer une hérésie manifeste ; mais dès que le culte pénètre sur le terrain public, aussitôt le catholique libéral s'écrie : il faut qu'il soit libre, libre de toute contrainte civile, et par conséquent, affranchi de l'autorité religieuse ; car les censures de l'Eglise, pour être efficaces non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes, ont besoin d'une certaine coopération du pouvoir civil.

Quant à la liberté de la parole, le catholique libéral ne dira pas : dites tout ce que voulez, votre salut ne peut être mis en danger par vos paroles. Mais il

dira : dès que la parole est proférée en public, sauf les cas prévus par la loi, il faut qu'elle soit libre et l'autorité religieuse n'a rien à y voir.

Quant à la liberté d'enseignement, le catholique libéral n'enverra pas son enfant à de mauvaises écoles ; il condamne celles-ci comme homme privé ; mais, d'après lui, toute école, même l'école impie, athée, doit être libre ; elle se trouve en effet, sur le domaine public.

Quant aux associations, le catholique libéral ne réclame pas seulement la liberté pour les associations religieuses, il va plus loin : il veut la liberté pour toute association, quelque irréligieuse qu'elle puisse être.

En appliquant ces principes à tous les actes qui constituent la vie publique, on trouvera que le libéral en demande constamment la sécularisation. Au for privé et dans notre conscience nous sommes responsables devant Dieu seulement, dit le libéral ; en public, nous ne le sommes que vis-à-vis des hommes ; au for privé, notre liberté est circonscrite par l'autorité de Dieu et celle de l'Eglise, son représentant sur la terre ; en public elle ne l'est que par la loi.

—Absurdité rare s'il en fut jamais !

C'est donc du principe de la sécularisation de la vie publique que découle logiquement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la séparation du mariage religieux et du "contrat civil" et bien d'autres séparations considérées par le catholicisme libéral comme parfaitement légitime, quoique lui-même ne les mette pas toujours en pratique. D'où nous pouvons conclure que libéralisme et sécularisation de la vie publique du chrétien sont deux termes identiques.

A la définition doit succéder la *division*. Ici le libéralisme nous présente des nuances infinies. En effet, il y a dans le libéralisme plusieurs degrés, et les libéraux sont plus avancés les uns que les autres ; de plus, dans les pays où la sécularisation est plus ou moins accomplie les libéraux la maintiennent, et là où elle n'existe pas encore, ils s'efforcent de l'introduire ; les uns défendent le système sécularisateur comme la mise à exécution des principes qu'ils professent : affectant une indifférence complète pour tous les cultes, la sécularisation totale leur apparaît comme le produit logique de cette indifférence ; d'autres maintiennent ce système par amour de la liberté, —d'autres parce que la loi l'a consacrée, —d'autres l'admettent comme un véri-

table progrès comparé aux abus d'un autre âge,—d'autres encore par crainte de l'inexpérience et de l'imprudence des membres du clergé,—d'autres enfin y adhèrent persuadés que l'Eglise ne peut qu'y gagner. Le catholique libéral appartiendra à n'importe laquelle de ces catégories, s'il peut se convaincre que la pureté de sa foi ne saurait y perdre. Mais l'Eglise réproouve, condamne et abhorre ce système : elle le *subit* comme elle *subit* la persécution.

C. E. V.

Encore l'abbé Cassiet.

Un ami du *Foyer Domestique*, en France, nous écrit ce qui suit :

“L'auteur de l'article sur l'abbé CASSIET, (voir le *Foyer Domestique* du 1er Juillet 1876) et son Contradictor (livraison du 1er Octobre), ont tous les deux raisons : voici l'explication de ce fait :

Ce n'était point au Canada que l'abbé Cassiet était missionnaire, mais dans l'île St. Jean—où existait en effet une paroisse St. Louis. Cette paroisse St. Louis comprenait tous les établissements de la rivière du Nord-Est, un des nombreux affluents du Bassin du Port La Joie,—qui était le chef lieu de l'île, et l'abbé Cassiet est mentionné aux archives comme missionnaire à cette époque. Seulement la personne qui a transmis à l'auteur de l'article l'histoire de l'abbé Cassiet, a confondu deux événements différents :

Sans doute, les Acadiens de l'île St. Jean ont été transportés ou déportés partie en Angleterre, partie en France avec leurs missionnaires, mais leur transportation n'a point eu lieu dans la forme relatée.

Le récit confond évidemment la prescription des Acadiens de l'Acadie, et notamment des Mines, avec la prescription des Acadiens de l'île St. Jean, et il se trouve, mêlé ensemble, des détails dont les uns appartiennent au premier événement comme la convocation dans l'Eglise, etc., et les autres au second événement, comme la transportation en Angleterre.

Quand au chiffre des prêtres, porté à 166, il est probable que le premier chiffre de 16 provient de quelque surcharge ou confusion, car en réalité il n'y avait que six missionnaires dans l'île St. Jean ; c'est ce qui explique comment il ne restait plus que cinq prêtres à l'arrivée en France.”



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 1er Juin 1877.

Le Jubilé Episcopal de Pie IX.

La démonstration de la capitale fédérale, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'épiscopat de Pie IX, a été grandiose et digne des catholiques de la ville sous tous les rapports.

Le jour de la Pentecôte, Mgr. d'Ottawa célébrait pontificalement la messe, entouré d'un nombreux clergé.

À une heure et demi, le joyeux son des cloches de toute la ville annonçait la réunion des hommes pour la grande procession. Ce fut l'église de St. Jean-Baptiste qui donna le signal ; le *Te Deum* y fut chanté et la bénédiction du Sacrement donnée.

À deux heures, les citoyens catholiques se trouvaient réunis à l'église St. Patrice, point de départ de la procession. Mgr. d'Ottawa présidait le chant du *Te Deum* et donna la bénédiction du Saint Sacrement.

De là la procession défila sur quatre lignes, jusqu'à l'église St. Joseph, puis ensuite à celle de Ste. Anne, où le même chant fut répété.

Rien de plus imposant que de contempler cette masse d'hommes défilant par la rue St. Patrice pour terminer la démonstration de ce grand jour à la Cathédrale.

On compte qu'il y avait au delà de 5,000 hommes dans les rangs, portant l'insigne convenu, le portrait de Pie IX, sur un ruban blanc.

Les vastes nefs de la cathédrale ne présentaient qu'une forêt de têtes, le chœur jusqu'au devant du Sanctuaire était rempli des prêtres et des élèves du collège. Sa Grandeur Mgr. d'Ottawa officiait pontificalement au dernier *Te Deum*. Le chœur de l'orgue s'est surpassé pour la circonstance. Toutes les églises étaient splendidement décorées, l'évêché ainsi que plusieurs résidences privées offraient un magnifique coup d'œil.

L'ordre parfait qui a régné dans la procession fait honneur aux commissaires-ordonnateurs ainsi qu'aux sous-commissaires.

L'Illumination du 21 Mai.

Si la partie religieuse du Jubilé du Saint-Père a été remarquable et solennelle, la partie civique a été aussi d'une grande splendeur. L'Illumination de la capitale est un grand succès et chacun de ceux qui y ont pris part, selon leurs moyens, méritent des louanges bien méritées.

Il nous est impossible, vu le peu d'espace à notre disposition, d'entrer dans tous les détails de cette démonstration, et d'ailleurs, il faudrait nommer presque tous les citoyens catholiques, puisque tous ont su montrer leur religion et leur patriotisme dans cette circonstance mémorable. Nous dirons seulement un mot des églises et des édifices religieux.

La cathédrale et le palais épiscopal attireraient tous les regards, les lumières et les fleurs y étaient répandues avec profusion, de superbes transparents présentaient à nos regards les armes de Mgr. Duhamel, celle du diocèse, et des Messieurs de l'évêché. Au centre, dans le vestibule, on voyait le buste de Pie IX, resplendissant de lumières, au dessus du portique les armes de Pie IX avec le motto : *Vive Pie IX!*

Le Collège de St. Joseph brillait de mille lumières et, avec les transparents et les emblèmes qui ornaient les ouvertures, présentait les armes des RR. Pères Oblats avec le motto : *Deus scientiarum Dominus est!*

Le couvent des Sœurs de la Congrégation, l'Eglise St. Patrice et surtout l'Orphélinat irlandais méritent aussi une mention spéciale.

Le couvent des Sœurs de la Charité et l'Orphélinat St. Joseph offraient un spectacle ravissant, on y comptait près de 800 lumières. Les transparents, les mottos les mieux choisis, les statues, les fleurs, ajoutez-y le chant et la musique qui s'échappaient de l'intérieur, et dont les doux échos se perdaient loin au dehors, l'ensemble était digne des enfants de la vénérable Youville.

Voici les paroles que chantaient les orphelins de St. Joseph et auxquelles nous faisons allusion :

A PIE IX.

I

Vive Pie IX ! A sa douce bannière
Attachons-nous toujours, heureux enfants,
Il est pilote à la barque de Pierre
Et de Jésus le Vicaire sur la terre,
Vive Pie IX ! Vive Pie IX ! Vive Pie IX !

7

II

Vive Pie IX ! au milieu de l'orage
Qui fait courber l'ennemi combattant
L'enfer frémit et redouble sa rage
Et le chrétien ranime son courage
Chantons Pie IX ! chantons Pie IX ! chantons Pie IX !

L'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes, mérite une mention spéciale et attirait justement les regards de la foule.

Il ne faut pas oublier l'Hôpital Général dont les sévères et imposantes décorations font l'éloge du tact des messieurs, qui pensionnent dans cet établissement. L'église Ste. Anne et le Couvent du Bon-Pasteur étaient aussi brillamment illuminés. Nos ministres fédéraux, les Hon. Cauchon, Scott et Pelletier, non-seulement ont marché dans les rangs de la procession le jour de la Pentecôte, mais encore se sont distingués par l'illumination de leurs demeures. Le membre pour la Cité, le Dr. St. Jean, les échevins catholiques se sont montrés dignes de leur position.

Enfin il nous serait agréable de nommer un grand nombre d'autres citoyens qui se sont distingués d'une manière spéciale, mais il faut s'arrêter ; cependant, disons en terminant que les Messieurs, de l'Institut Canadien d'Ottawa ont tenu à honneur que leur nouvelle et splendide bâtisse prit de suite une place distinguée dans les fêtes de la religion et de la patrie. Son début promet beaucoup.

Le Rév. M. Champagne, curé de la Gatineau, avait organisé une procession aux flambeaux sur la rivière Ottawa qui a produit un effet magnifique. Vers 9 heures, au-delà de cent chaloupes, montées par des hommes portant des torches dont les flammes semblaient embraser les eaux de la rivière, arrivaient au quai Victoria. La bande de musique de la Gatineau faisait entendre ses plus bruyantes fanfares. Le spectacle était vraiment grandiose.

Un instant après les élèves du Collège St. Joseph, portant des flambeaux et escortés de leur magnifique bande vinrent saluer sa Grandeur Mgr. Duhamel qui les suivit, avec son clergé, jusqu'au quai.

M. le Curé Champagne adressa quelques paroles bien rendues à l'Evêque, à l'occasion de la démonstration de ses paroissiens, auxquelles Sa Grandeur répondit par de justes félicitations sur leur foi et leur amour pour la Ste. Eglise et son Chef vénéré.

Les fêtes du jubilé de Pie IX étaient terminées, les catholiques de la Capitale

venaient d'affirmer leur dévouement à la Chaire de St. Pierre, ils venaient par ces splendides démonstrations de montrer l'union qui les rend forts et de produire un acte de foi solennel et public.

Pèlerinage.

Le 13 Mai, les Demoiselles de la Congrégation de Marie Immaculée de Notre Dame d'Ottawa, faisaient leur pèlerinage annuel à Notre-Dame de Lourdes qui se trouve à la distance de trois milles de la ville.

Ciel pur, chaleur tempérée par une brise légère, en un mot, la température était charmante; aussi le nombre de celles qui prirent place dans les rangs était considérable: on en comptait au-delà de 500. Elles étaient sous la direction du Rév. A. D. Foley, chapelain de la Congrégation irlandaise et du Rév. M. L. N. Campeau, chapelain de la Congrégation canadienne-française.

La procession commença à défiler à 6 heures et demie du matin, dans l'ordre le plus parfait qui n'a cessé de régner dans tout le parcours du chemin qui est de 4 milles de longueur. On admirait surtout le recueillement, la grande piété de toutes ces dévouées enfants de Marie, les unes murmurant de ferventes prières, les autres chantant les louanges de la Vierge Immaculée avec un enthousiasme ravissant. Plus on approchait du sanctuaire béni, plus les prières redoublaient, plus l'émotion grandissait.

À 8 heures et demie le cortège arrivait à l'église de Notre-Dame de Lourdes. Il serait difficile de dire la joie qui brillait alors sur tous les fronts et la vive émotion qui régnait dans les cœurs. Un profond silence succéda au chant des cantiques. La foule se pressa au pied de la statue de Notre-Dame de Lourdes qui avait été décorée pour la circonstance d'une manière splendide. Une draperie d'or d'un grand prix l'entourait, tombant de chaque côté en plis gracieux, et au pied de la statue une foule de lumières qui en se réfléchissant sur les cristaux des candélabres et sur une gaze d'or brillante, ce qui présentait le coup-d'œil le plus charmant.

La messe fut célébrée immédiatement et toutes les pèlerines vinrent s'asseoir à la table sainte et se nourrir du pain eucharistique qui console et qui fortifie. Le saint sacrifice terminé, le Rév. M. L. Levesque, curé de la paroisse, qui nous a

offert une si bienveillante hospitalité, voulut bien adresser quelques paroles à l'auditoire anxieux d'entendre parler de Marie. Il félicita en termes chaleureux ces personnes de tout rang, de toute condition qui avaient bien voulu s'enrôler sous la bannière de Marie et venir d'aussi loin présenter leurs hommages à la madone de Notre-Dame de Lourdes. Il fut court, mais il produisit une très-belle impression. M. D. Foley parla ensuite en anglais en termes heureux. Il paraissait très-ému. Aussi, qui ne l'aurait pas été à la vue de cette foule pieuse agenouillée aux pieds de la Mère d'amour! Que de prières, de vœux intimes, que de douleurs redites à cette puissante Protectrice, que d'espérances! Ici une malade demande sa guérison, là une enfant dévouée prie pour la conversion de son père, toutes demandent de porter intacte et rayonnante la flamme de leurs jeunes années. Oh! sans aucun doute, ces prières brûlantes, montées vers le trône de Marie ont obtenu et obtiendront des grâces précieuses! Et ce sanctuaire déjà devenu célèbre par plusieurs faveurs extraordinaires, obtenues par l'intercession de Marie, deviendra de plus en plus cher aux cœurs dévoués au culte de cette bonne Mère.

Il était 9 heures et demie lorsque la foule se dispersa pour se reposer de ses fatigues et prendre une collation, les unes par groupes sur le verdoyant gazon, les autres, dans les maisons hospitalières qui leur étaient ouvertes.

À 10 heures et demie la procession se mit en marche pour revenir, elle se déroula et s'avança dans le même ordre, le même recueillement. La chaleur était devenue plus grande, mais le chant enthousiaste des cantiques, la récitation du gracieux *Ave Maria* faisaient oublier la longueur du trajet et le poids de la chaleur.

À midi on était de retour à la Cathédrale, chacune heureuse du petit sacrifice fait en l'honneur de la Vierge Bénie et conservant dans son cœur un heureux souvenir de ce jour de bonheur.

Visite des Zouaves Pontificaux.

Les espérances que nous avons exprimées dans notre article du 1er mai se réalisent: les préparatifs de la réception des Zouaves ne souffrent aucune entrave. Un comité de citoyens s'est formé pour agir de concert avec la section d'Ottawa.

de l'Union Allet dans notre ville et le zèle se répand de proche en proche. Toute la population comprend le noble but de cette fête d'un genre si nouveau dans cette partie du pays. Les catholiques parlant les deux langues, qui forment les deux tiers de la population de la capitale, ne restent pas en arrière des villes de la province de Québec, aussi espérons-nous que les visiteurs, les zouaves du Pape viendront de toutes parts saluer ceux qui se montrent si empressés de les recevoir. Ils trouveront ici des frères d'armes, des amis nombreux des familles sympathiques, une foule de personnes, en un mot, qui contribueront à rendre leur séjour agréable.

Au milieu des tourments du siècle et en face des attaques portées contre le St. Siège, quelle ne doit pas être la ferveur des enfants de l'Eglise qui habitent notre tranquille Canada ! A d'autres les luttes, les travaux ; à nous le calme. Mais ce bonheur dont nous jouissons ne fait que nous rendre plus chère la victime que l'on poursuit là-bas et qui ne cesse d'avoir les yeux sur nous et de guider nos pas dans le sentier de Vérité et de la Foi. Que nos esprits se montrent à la hauteur de cette grande scène, que nos cœurs se rapprochent du chef visible des fidèles, que chacun manifeste son amour pour l'illustre pontife, c'est le moins que nous puissions faire. Un certain nombre de nos compatriotes ont fait davantage ; — ils sont allés à Rome au moment le plus critique ; et par les dangers connus, par l'exemple admirable qu'ils ont donné au monde, ils ont laissé dans notre histoire nationale et religieuse, une page d'honneur qui ne s'effacera jamais. Réunissons-nous à cette jeunesse courageuse qui va visiter notre cité, et faisons voir en marchant à ses côtés combien nous sommes intimement attachés à la cause sainte qu'ils sont allés défendre aux pieds du Vatican. Qu'un même élan d'amour, qu'un cri unique parti du milieu de nous aille porter jusqu'au successeur de Pierre les vœux des fils du Canada.

Tâchons que cette fête soit le complément du jour célèbre où nous avons rendu grâce au ciel d'avoir accordé un demi siècle d'Episcopat au chef vénéré de l'Eglise. C'est pour lui, c'est pour applaudir à sa mission que les Zouaves se réunissent encore chaque année, quoiqu'éloignés de sa personne, et par un heureux hasard ils se sont donnés rendez-vous cette fois dans une ville qui a

été fondée à peine cinq ou six semaines après son sacre comme évêque, la ville d'Ottawa.

Qui eut dit alors que le hameau où s'élevaient une dizaine de maisonnettes deviendrait la capitale des vastes possessions anglaises de l'Amérique du Nord, et que le nouveau Prélat irait, battu par les plus terribles orages de la révolution occuper le plus haut trône de l'univers et cela plus longtemps qu'aucun pape avant lui !

Les Révérends Pères Oblats ont mis leur collège au service des Zouaves. L'Institut leur ouvre toutes ses salles pour s'y amuser et donner leur soirée. Nos musiciens se préparent de leur côté. Le comité des citoyens agit avec ardeur, et tout ce mouvement se concentre dans le bureau de la section de l'Union Allet d'Ottawa dont nous ne pouvons trop louer le dévouement et l'activité intelligente.

Les Zouaves arriveront ici avec une pièce dramatique prête. Partout où ils ont joué ils ont remporté un succès complet. Voilà donc pour nous une bonne soirée assurée. Comme la fête aura lieu principalement le dimanche nous sommes certains qu'il y aura foule pour entourer les Zouaves et leur souhaiter la bienvenue.

Ce qui suit est le programme ou à peu près :

Samedi, 30 juin.—Départ de Montréal à neuf heures du matin ; arrivée à Ottawa par les chars, à quatre heures. Procession de toutes les sociétés participantes, irlandaises et canadiennes-françaises. A 8 heures, soirée dramatique à l'Institut, par les amateurs de l'Union Allet.

Dimanche, 1er juillet.—Messe pontificale à dix heures. Musique par le chœur de la Cathédrale ; organiste : le chevalier Gustave Smith ; direction : M. l'abbé Duhamel.

A midi, assemblée générale de l'Union Allet. A trois heures, banquet sous la présidence de Sa Grandeur Mgr. Duhamel. A sept heures, à l'église St. Joseph, consécration au Sacré-Cœur de Jésus avec sermon de circonstance ; bénédiction du Très-Saint Sacrement et *Te Deum* ; musique d'occasion avec grand orchestre, par le chœur de l'église Saint-Joseph ; organiste : madame Kearns ; direction : le Rév. P. Chaborel.

Lundi, 2 juillet.—Les Zouaves, escortés de leurs amis, visiteront la ville jusqu'à midi. A deux heures, ils partiront pour Montréal par les chars.

**Inauguration du monument érigé à
la mémoire de feu Mgr. Joseph
Eugène Guigues.**

Il y a trois ans à peine, la mort rendait l'église d'Ottawa veuve de son premier Evêque, Mgr. Jos. Eugène Guigues avait remis sa belle âme entre les mains de son Créateur.

Cette mort fut un jour de deuil pour la Capitale. Les fidèles en larmes voulurent voir encore une dernière fois et vénérer les restes de ce bon père, de cet homme de Dieu dont le parfum suave des plus belles vertus avait embaumé pendant vingt-six ans d'un laborieux épiscopat, cette partie de la vigne du Seigneur.

Le clergé d'Ottawa ressentit encore plus vivement que personne la grande perte qu'il venait de faire : Aussi le premier soin de son digne successeur, Mgr. Joseph Thomas Duhamel, avec le concours généreux de son clergé, a été d'ériger, dans sa cathédrale, un monument digne de l'illustre défunt, à l'endroit même où il avait plusieurs fois témoigné le désir d'être inhumé.

Le 3 mai, au milieu d'une grande affluence de fidèles, a eu lieu l'inauguration du magnifique mausolée, où repose le vénérable Evêque. Le service anniversaire, remis pour cette circonstance, a été chanté par Sa Grandeur Mgr. d'Ottawa, entouré de tout son clergé. La messe de *Requiem*, si belle et si grave, a été rendue avec un admirable effet, par le chœur de la cathédrale et les enfants des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Après la messe, la procession s'est mise en marche pour se rendre à la crypte. Bien des larmes ont été versées pendant le chant de l'absoute, au pied du mausolée qui rappelle tant de souvenirs.

C'est le premier monument élevé dans ce pays à un évêque ; et celui qui vient d'être érigé au milieu de l'approbation générale est digne de remarque. Il forme une chapelle ; d'un côté est le mausolée, de l'autre l'autel, les degrés et le parquet sont en marbre poli et de diverses couleurs. Le tombeau est d'un beau marbre blanc, aux armes du regretté Evêque, et repose sur une base en granit d'Arnprior, entouré de colonnettes du même marbre. Le sarcophage est orné à sa partie supérieure des insignes pontificaux et des vases destinés au saint sacrifice ; au milieu s'élève une élégante pyramide gothique, richement décorée, et portant l'inscription suivante :

*Ill. ac. RR. in XPO, P. et D. D.
Joseph Eugenio GUIGUES,
Primo hujus Ecclæ. Epo
Comiti Romano
Ill. atq. R. R. D. D. J. Fus. DEUSMÆ.
Clerusq. Ottawiensis
Non inmemores*

et sur les côtés du tombeau, on lit les inscriptions suivantes :

*In omni gen. virtutum commendabilis
Singulari præsertim prudentia insignis
Zeloq. flagrans animarum
Sponsam Ecclesiam
Fondavit, auxilium gubernavit
Ornavitq. pretiosis margaritis.*

*Vapinci D. XXVIII. Aug. A. D. MDCCCV. nat.
O. M. I. D. IV. Nov. A. D. MDCCCXXIII profi.
Sacerdos, D. XXX. Maii. A. D. MDCCCXXIII, ord.
Epus Ottaw. D. XXX. Jul. A. D. MDCCCXLVIII cons.
Electionis suæ Astisiti suam Ecclesiam
Pastq. Committ. curavit
Ad Cælum letus evolavit D. VIII. Feb. A. D.
MDCCCLXXIV.*

L'autel de Notre-Dame de Lourdes, qui se relie avec le monument, tout en conservant les belles lignes d'architecture, est en marbre Italien ; les panneaux sont en marbre aussi blanc que l'albâtre. Le reste de la chapelle est une magnifique boiserie dont les panneaux sont en marbre de Sienne imité sur verre et bien réussi ; les colonnes de l'autel sont d'un beau marbre noir verni de blanc. Le plafond est aussi en verre de diverses couleurs, encadré dans un élégant dessin formant un arabesque du plus bel effet. La chapelle est fermée par une riche balustrade en fer bronzé qui se compose de grappes de raisin et d'épis de blé.

Ce petit sanctuaire, qui sera désormais appelé la chapelle du monument, et un des plus beaux qui existent en Canada. L'élégance et le goût y président. A l'ensemble, le travail est un succès, dont la gloire revient à M. Marier, qui a fait le monument et l'autel, et au maître ouvrier Borromée Archambault. — *Communiqué.*

Musique.

Avec la présente livraison se trouve un Cantique pour l'Élévation, intitulé : **PROSTERNEZ-VOUS ! Grand Chœur avec Duo.**

A NOS LECTEURS

“ Les livres ont tout fait ” écrivait Diderot au moment où l'Encyclopédie et les vers de Voltaire semaient tant de ruines dans les esprits. Ce que le sophiste disait des livres est encore plus vrai des journaux, ces véhicules si rapides des mauvaises doctrines sous toutes formes :-- politiques, romans, feuilletons, etc.

Pie IX, à qui rien n'échappe, n'a pas manqué de signaler au monde catholique ces dangers de la mauvaise presse, et d'encourager la presse et les écrivains catholiques à combattre sans trêve et sans relâche sous l'égide des évêques.

Malheureusement, combien peu dans notre pays comprennent ce devoir, car c'est un devoir pour tout catholique de combattre l'erreur et le mensonge, les uns en écrivant, les autres en encourageant les journaux, les revues qui travaillent pour la bonne cause.

Ces réflexions nous sont inspirées par la publication de ce dernier numéro du troisième volume du *Foyer Domestique*.

Nous remercions d'abord les amis de notre *Revue* de l'encouragement généreux qu'ils nous ont donnés et nous comptons sur eux pour l'avenir.

Nous croyons de notre devoir d'avertir nos lecteurs que n'ayant pu réaliser le but de compter 10 à 15 milles abonnés, et ne voulant pas compromettre le succès de notre œuvre, ni changer le prix de l'abonnement qui restera d'une *Piastre* par volume, chaque livraison à l'avenir, ne renfermera que 48 pages, ce qui donnera un volume d'environ 300 pages par six mois, avec la *Musique* insérée dans la livraison, comme ci-devant.

Que chacun fasse son devoir et le *Foyer Domestique* continuera, comme par le passé, à répandre le goût des bonnes lectures, et par ce moyen à affermir, en la conservant dans les âmes, la foi qui a fait et qui maintient, fortes et vaillantes, les sociétés et les nations, et leur assure, avec la sécurité, l'ordre, le bien-être et le triomphe constant sur leurs adversaires.

La Rédaction.

Cérémonie religieuse au Couvent des Sœurs Grises.

Lundi, 21 Mai, Sa Grandeur Monseigneur Duhamel présidait la cérémonie de la prise d'habit religieuse et de la profession religieuse dans la chapelle de la communauté des Sœurs Grises d'Ottawa. Quatre postulantes étaient revêtues du St. Habit et quatre novices prononçaient leurs vœux. Monseigneur était assisté du Rev. Père Froc, O. M. I., aumônier de la communauté et du Rév. Mr. Tanguay. Le sermon de circonstance fut donné dans les deux langues par le Rev. P. Pallier, supérieur. Voici les noms de celles qui ont pris le St. Habit :

Dlle. Mary Grierson de Sr. Marie Bernard, native de Arnprior.

Dlle Salomé Paquet de Sr. St. Victor, native de Québec.

Dlle. Honorah Breen de Sr. St. Liguori, native d'Eganville.

Dlle. Teresa Capps de Sr. Loretta, native de Fitzroy.

Novices qui firent leurs vœux :

Dlle. M. Sheedey de Sr. St. Patrice, native du Township de Bromley.

Dlle. M. A. Naud de Sr. St. Félix, native de Ste. Hénédine.

Dlle. N. Picard de Sr. St. Gaudiose, native de St. Roch de Québec.

Dlle Carier de Sr. Bernadette, native de St. Gilles.

Arbre gigantesque.

La Californie possède sans contredit les plus gigantesques échantillons du règne végétal : il suffit de mentionner l'arbre célèbre nommé par les Américains *Sesquisia gigantea* et par les Anglais *Wellingtonia gigantea*.

Il fut découvert en 1856. L'écorce d'un de ces arbres enlevée jusqu'à une hauteur de 110 pieds et envoyée en Angleterre, figure au Palais de Cristal de Sydenham, où ses énormes dimensions attirent tous les regards, mais l'écorce d'un autre, exposée à San Francisco, était plus extraordinaire encore, car on en avait fait une chambre avec piano, tapis et des sièges pour 40 personnes.

Le plus monstrueux de ces arbres a reçu le nom de *Patriarche de la Forêt*. Il git sur le sol où l'âge l'a couché et mesure 9 pieds de diamètre à 300 pieds du sol ; à la racine même ce diamètre est de 39 pieds, soit 117 de circonférence. Sa hauteur totale était de 487 pieds ; il est creux et un homme à cheval peut y entrer jusqu'à 120 pieds dans l'intérieur. Les naturalistes lui accordent plus de 3000 ans d'existence.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Madame Marie-Zélia Richard.

Décédée à Ottawa, jeudi, le 3 mai, après une maladie de deux mois et demi, soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, Dame Marie-Zélia Tessier, épouse bien-aimée de M. Emery Richard, Typographe.

François Henri Marchand.

La ville de St. Jean vient de perdre un de ses citoyens les plus estimables dans la personne de François Henri Marchand, Ecuier Protonotaire du District d'Iberville, que la mort a enlevé à l'affection d'un cercle nombreux de parents et d'amis, par suite d'une longue et douloureuse maladie supportée avec une résignation édifiante.

M. Marchand était fils unique de feu François Marchand, Ecuier. Il est né en cette ville le 15 mai 1821 et il aurait par conséquent atteint dans quelques jours sa 56^e année. Après avoir suivi avec des succès remarquables, un cours d'études classiques au Collège de Québec, il entra au bureau de feu Sir Hippolyte Lafontaine, comme étudiant en droit, et obtint ses diplômes d'avocat en février 1846. Il épousa, en 1844 demoiselle Henriette Drolet, troisième fille de feu Joseph Drolet, Ecuier, seigneur de St. Marc, et pratiqua au barreau de St. Jean jusqu'au mois de mars 1851, époque à laquelle il succéda à feu Samuel David, Ecr., comme Greffier de la Cour de Circuit. En 1858, il fut nommé Protonotaire et Greffier, de la Paix pour le nouveau District d'Iberville, et en 1871 le Gouvernement Provincial lui adjoignit son fils, Henri Marchand, Ecr., Avocat, comme Protonotaire-conjoint.

M. Marchand était un homme de bien, réunissant sous le voile de la modestie, un esprit très-cultivé, de fortes connaissances légales et une ponctualité au travail qui lui faisaient accomplir les devoirs de sa charge avec intelligence et exactitude.— *Franco-Canadien.*

L'hon. Charles Wilson.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de l'hon. Charles Wilson, sénateur de la division de Rigaud, décédé dans la première semaine de mai, à sa résidence, Montréal.

M. Wilson avait été obligé de s'absenter du Sénat pendant la dernière session à cause de la maladie qui vient de l'enlever à ses parents et à ses amis et dont il ressentait les atteintes. Cependant, sa santé paraissait assez bien rétablie jusque la mort est venue le frapper presque soudainement.

Il était né en 1808 au Côteau-du-Dac. En 1835, il épousa Mlle Tracey, sœur du docteur Tracey, de Montréal, femme très distinguée. Pendant longtemps il fit le commerce de feronnerie. Il fut élu maire de Montréal en 1851, et réélu en 1852 et 1853. L'année suivante, il était nommé Chevalier Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire-le-Grand. De 1852 jusqu'en 1867, il siégea dans le conseil législatif du Canada, et à l'établissement de la confédération, il fut sénateur. Il était conservateur en politique.

Victor-Marie Ledantec, Ecr., M. D.

La mort cruelle qui frappe sans cesse autour de nous, semble plus incapable encore quand elle atteint un de ceux qui se sont destinés ici-bas à combattre journellement son empire et qui par leur science et leur courage ont reçu la mission de veiller au chevet du malade et d'adoucir sinon de guérir ses douleurs sans nom.

C'est donc parmi le corps des médecins que cette faulx tant redoutée est venue trancher le cours d'une existence entièrement consacrée au soulagement de l'humanité souffrante.

A Rigaud, vendredi le 27 Avril dernier à 10 heures a. m., le docteur Victor-Marie Ledantec a rendu son âme à son créateur, entouré des consolations d'une religion qu'il pratiquait jusque dans ses plus petits détails sans respect humain comme sans ostentation.

Accoutumé à voir la mort de près, elle ne lui a pas fait peur quand il l'a sentie le saisir, et c'est lui-même qui s'exhortait et s'encourageait à faire le sacrifice d'une vie qui en se brisant allait pour tout le séparer des êtres qui lui étaient les plus chers ici-bas : sa femme et ses deux enfants.

Une foule nombreuse, vu la pluie qu'il faisait le 30 avril, jour des funérailles, était venue rendre hommage à ses restes mortels et prier pour le repos de son âme.

Les porteurs du sops et des coins du poêle étaient : MM. Ouellet, Ouimet, Gauthier et Ouimet, et A. G. Charlebois Ecr., A. Desjardins Ecr., et N. Fournier Ecr., N. P.

Le service fut chanté par le Rév. P. Bélanger curé, accompagné des Révds. Pères Chouinard et Charlebois faisant l'office de diacre et sous-diacre.— *Minerve.*

Dame Marie Arthémise Ouellet.

Ste. Anne du Calumet vient de perdre une femme de piété et de bonnes œuvres dans la personne de dame Marie Arthémise Ouellet, épouse de M. John Cahill, maître de Postes.

Sœur du Rév. M. Ouellet, curé du Calumet, elle avait, depuis 26 ans, quitté la Rivière Ouelle, pour venir lui adoucir par ses soins et sa présence les travaux du ministère et s'associer à ses bonnes œuvres.

Un an de souffrances aiguës, supportées avec la plus grande résignation avaient achevé de purifier cette belle âme ; aussi, quand la mort est venue, elle l'a vu s'approcher sans crainte et comme la messagère du bonheur sans mélange et sans fin.

Espérons que Dieu, dont le cœur écoute si favorablement les larmes des proches et les prières des pauvres reconnaissants, l'a déjà couronnée dans la gloire. D'ailleurs, nous ne saurions douter que la générosité avec laquelle elle avait consenti à la vocation religieuse d'un de ses fils actuellement scholastique O. M. I. au collège d'Ottawa, ne lui ait mérité de la part de Marie Immaculée une protection spéciale.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de peuple venu non-seulement de la paroisse, mais aussi des paroisses voisines. C'était certainement une grande marque de l'estime qu'avait su inspirer la défunte et de la sympathie générale pour sa famille et spécialement pour le bon Rév. Curé du Calumet.

Madame Charlotte Lucie Viger.

A St. Jean-Baptiste de Rouville à l'âge de 80 ans et 6 mois décédait, le 30 avril dernier, Madame Charlotte Lucie Viger, veuve de feu Sieur Pierre Limoges.

Le 3 mai, ont eu lieu les obsèques de la vénérable défunte. La cérémonie funèbre s'est accomplie au milieu d'un concours inaccoutumé du peuple, d'un nombreux clergé et de vénérables religieuses, tous venus pour témoigner de leur respect et de leur sympathie au Rév. Messire Limoges, curé de St. Jean-Baptiste, et payer un dernier tribut de vénération à la femme vraiment digne et forte que Dieu lui avait donné pour mère. Ce n'est pas seulement aux yeux de la patrie civile que la vertueuse mère a bien mérité. La religion aussi attirait celle qui a su si bien façonner les âmes de ses fils que Dieu est allé en prendre deux pour les élever au Sacerdote et l'Eglise compte trois des ses filles au nombre de ses vierges.—*N.-Monde*

AGENTS DU FOYER DOMESTIQUE.

Les personnes ci-dessous nommées sont autorisées à recevoir le prix de l'abonnement au *Foyer Domestique*.

PROVINCE DE QUEBEC.

Paroisses.	Comtés.	Noms des Agents
Arthabaskaville	Arthabaska	Aimé Dion
Arthabaska (sta.)	Arthabaska	Louis Foisy
Ancienne-Lorette	Québec	George Dufresne
Aston Station	Nicolet	A. Ouellet
Bagotville	Chicoutimi	Etienné Lévêque
Baie du Febvre	Yamaska	J. A. M. Elie
Baie St. Paul	Charlevoix	O. A. Clément
Bécancour	Nicolet	Dlle. M. L. E. Rivard
Bedford	Missisquoi	E. R. Demers

Paroisses.	Comtés.	Noms des Agents.
Beauharnois	Beauharnois	J. A. Painchaud
Beaumont	Bellechasse	G. H. Couturo
Beauport	Québec	Laz. Chamberland
Berthier (en haut)	Berthier	R. E. Pelland
Bienville	Lévis	Paschal Morin
Broughton-Est	Beauce	Louis Beaudoin
Cacouna	Témiscouata	H. St. Jorre, N. P.
Chambly (Bassin)	Chambly	W. Vallée
Canrobert	Rouville	Frs. Meunier, N. P.
Cap Chatte	Gaspé	Thélesphore Roy
Cap Rosier	Gaspé	J. A. LeBel
Charlesbourg	Québec	J. M. Tremblay
Chicoutimi	Chicoutimi	J. O. Tremblay
Coaticook	Stanstead	Ferrier Chartier
Côteau du Lac	Soulanges	J. H. Rondeau
Deschambault	Portneuf	A. D. Hamelin
Durham-Sud	Drummond	F. Préfontaine
Gentilly	Nicolet	S. Brunelle
Granby	Shefford	S. E. Bergeron
Grand Métis	Rimouski	Jules Martin
Grand Pabos	Gaspé	Thos. Soucy
Hebertville	Chicoutimi	N. P. Gagné
Hemmingford	Huntingdon	J. A. V. Amrault
Hochelaga	Montréal	Dr. F. A. Mousseau, M D
Isle Perrot	Vaudreuil	M. S. Jobin
Jenne Lorette	Québec	J. G. Vincent
Joliette	Joliette	Laurent Desaulniers
Kamouraska	Kamouraska	L. C. Bégin
Lachine	Jac.-Cartier	Fabien Caisse
La Patrie	Compton	A. B. Gendreau
Laprairie	Laprairie	Julien Brosseau
La Présentation	St. Hyacinthe	Alexis Milet
L'Islet	L'Islet	Mad. Ve E. Ballantyne
L'Acadie	St. Jean	Olivier Belle
L'Anse à Giles	Islet	I. O. Giasson, N. P.
L'Assomption	Assomption	J. Z. Martel
Lawrenceville	Shefford	A. C. Tétu
Lauzon [Village]	Lévis	P. A. Bourget
Les Cèdres	Soulanges	T. Marcoux
Longueuil	Chambly	F. X. Valade
Masouche	Assomption	J. O. Lamarche
Malbaie	Charlevoix	Elie Auger, N. P.
Matane	Rimouski	T. P. Paradis
Montmagny	Montmagny	S. Vallé, N. P.
Monte Bello	Outaouais	Charles Major
Maria	Bonaventure	F. S. Cyr
Montréal [Cité]	Montréal	Ignace C. St. Amour
N.-D. de Lévis	Lévis	Ezéar Bédarid
N.-D. du Sac-Cœur	Rimouski	Joseph Parant
N.-D. du Lac St. J. (Chicoutimi)	Israël	Dunais, N. P.
Piopolis	Compton	Chs. F. X. Langlois
Pointe-Claire	J. Cartier	Dr. F. E. Valois, M. D.
Pointe-aux-Tremb.	Portneuf	N. Biais
Pointe du Lac	St. Maurice	Louis Comeau, jr.
Portneuf	Portneuf	F. X. T. Hamelin
Québec [Cité]	Québec	J. O. Filteau
Rigaud	Vaudreuil	J. Charlebois
Rimouski	Rimouski	Alphonse Couillard
Rivière-du-Loup	Témiscouata	C. A. Gaudry
Rivière-du-Loup	Maskinongé	A. Caron
Sault-au-Récollet	Hochelaga	J. B. Beauchamp
Sault Montm'ey	Québec	Jos. Cazeau
Sherbrooke	Sherbrooke	C. Gélinas
Somersel	Mégantic	H. Jutras
Sorel	Richelieu	Jos. Cartier, Agt. d'Ass.
Stanford	Arthabaska	Gédéon Gagnon
Stockwell	Châteaug.	M. Patenaude
Ste Adèle	Terrebonne	O. Laffeur
Ste Agathe	Lothinière	Laz. Boulanger
Ste Agathe	Terrebonne	A. Marié
St. Aimé	St. Hyacinthe	P. Gélinas
St. Ambroise	Joliette	Ol. Vigneault
St. Anselme	Dorchester	P. Fortier
St. Antoine	Verchères	L. J. Cartier
St. Arsène	Témiscouata	Elie Martin
St. Augustin	Portneuf	M. C. East
St. Alban	Portneuf	Sifroid Leclerc
St. Alexis	Montcalm	Dlle. Mathilde Omon
St. Albert	Arthabaska	Prud. Lainesso
St. Anicet	Huntingdon	F. S. Bourgeault
Ste Anne	Saguenay	Marcel Côté

<i>P paroisses.</i>	<i>Comtés.</i>	<i>Noms des Agents.</i>
Ste Anne Lapoca.	Kamouraska	Germain Lévesque
Ste Anne la Péra.	Champlain	J. U. Marcotte
Ste. Anne.....	Jac.-Cartier	Dlle. E. Dugal
St Alexandre.....	Iberville.....	A. A. L. Brien
Sandy Bay.....	Rimouski.....	Prosper Paradis, March.
St Boniface.....	St. Maurice..	
Ste Brigitte.....	Nicolet.....	
St Casimir.....	Portneuf.....	F. X. Gingras.
Ste Cécile.....	Beauharnois	J. Landry.
St Césaire.....	Rouville.....	J. E. Gaboury
Ste Claire.....	Dorchester...	J. E. LeRoy
St Cyrille.....	L'Islet.....	J. B. Cloutier
St Camille.....	Wolfe.....	G. Crépeau
St Charles.....	Bellechasse.	Joseph Montigny
Ste Clothilde.....	Arthabaska.	Camille Gélinas
St. Constant.....	Laprairie.....	Alphonse Lanctôt
Ste Croix.....	Lotbinière....	J. Hamel
St Denis.....	Richelieu.....	A. Dupuis
St Esprit.....	Montcalm....	Chas. Dalpé
St Edouard.....	Lotbinière....	Eusébe Cinq-Mars
Ste Edwidge.....	Compton.....	J. Courtemanche
Ste Elizabeth.....	Joliette.....	L. H. Beauheu
St Fabien.....	Rimouski.....	V. Roy
Ste Famille.....	Montmorécy.	Alph. Drouin
Ste Foye.....	Québec.....	Félix Belleau
St Flavie, [Stat.]	Rimouski.....	Ant. Bernhé
St François du Lac	Yamaska.....	P. R. Robillard
St Frédéric.....	Beauce.....	L. G. A. Legendre
Ste Flavie.....	Rimouski.....	Joseph Fournier
St. George.....	Richmond....	F. X. Roy
Ste. Geneviève de Baptusé	D. Lacourcier
St Germain.....	Drummond.	Mad. Ve. E. B. Paré
St Gervais.....	Bellechasse.	Ferdinand Aubé
St Guillaume.....	Drummond.	H. Mercier
Ste Benedine.....	Dorchester...	Jos. Mercier
Ste. Helène.....	Kamouraska.	B. Michaud
St Henri.....	Lévis.....	Gilbert Roy
St Hermas.....	Deux-Monta.	Benj. Beauchamp,
St Honoré.....	Beauce.....	Pierre Boucher
St Hilaire [Villag.]	Rouville.....	Arthur Goulet
St Hugues.....	Bagot.....	E. Lafontaine
St Hyacinthe.....	St. Hyacinth.	J. de Labroquerie-Tac.
St Isidore.....	Laprairie.....	F. T. Langevin
St Jacques.....	Montcalm....	J. E. Ecrement
St Jacques le Min.	Laprairie....	J. O. Poirier
St Janvier.....	Terrebonne..	D. Desrochers
St Jean.....	Iberville.....	
St Jean [I. O.].....	Montmorécy.	F. Turcotte
St Jean Chryst.....	Châteaug.	J. J. E. Derome
St Jean-Paul-Joli.	L'Islet.....	Dlle. M. Fournier
St Jérôme.....	Terrebonne..	E. Marchand, M. de P.
Ste Julie.....	Verchères...	Joseph Collette
Ste Justine.....	Vaudreuil...	J. A. Raizenne
St Joseph.....	Beauce.....	Dlle Anaïs Arcan
St Joseph.....	Lévis.....	T. Samson
St Lambert.....	Lévis.....	Magl. Brochu
Saint-Laurent.....	Hochelaga.	Dr. I. LeCavalier, M. D.
St Léon.....	Maskinonge.	S. Lesage
St Leonard.....	Nicolet.....	Dr. Max. Bellemare
St Lun.....	Assomption.	F. Garault
St L. de Gonzague.	Beauharnois.	D. Vachon
St Michel.....	Bellechasse..	Dr. E. S. Belleau, M. D.
St. Michel.....	Yamaska....	Dr. L. J. Bourret, M. D.
St Malo.....	Compton.....	Moïse Roy
Ste Marguerite.....	Dorchester...	C. C. Lajeunesse
St. Mathieu.....	Rimouski....	Theophile Lévêque
St Maurice.....	Arthabaska..	P. M. Pacaud
Ste Monique.....	Deux-Mgnes.	D. Léonard.
St. Norbert.....	Champlain..	G. E. Bistodeau
St Placide.....	Deux-Mont..	B. J. Bertrand
St Pie.....	Bagot.....	M. D. Meunier
St Pierre les Becs.	Nicolet.....	Ths. Philips
St Pierre.....	Montmagny.	Mad. Ve. S. Bacon
St R. des Aulnais.	L'Islet.....	George Gagnon
St Raphaël.....	Bellechasse..	P. C. A. Fournier
St Roch.....	Richelieu....	J. B. Paquet
St Romuald.....	Lévis.....	Damasse Roberge
St Sébastien.....	Iberville.....	J. F. Godreau, N. P.
St Simon.....	Rimouski....	Dlle. S. Bernier
St Stanislas.....	Beauharnois.	Léon Perrault
St Sulpice.....	L'Assompt..	J. Royal

<i>P paroisses.</i>	<i>Comtés.</i>	<i>Noms des Agents.</i>
St Tite.....	Champlain...	J. N. Buist
St Thomas Pierv.	Yamaska.....	H. Pitt
St Valérien.....	Shelford.....	P. S. Grandpré
St Vincent de Pl.	Laval.....	Joseph Paré
St Valier.....	Bellechasse..	Frs. Bélanger
Terrebonne.....	Terrebonne..	Capt. J. C. Auger,
Tessierville.....	Rimouski....	H. Parant
Trois-Riv. [Cité].	Trois-Riv....	Eph. Dufresne, Av.
Vahmont.....	Champlain..	Onésime Landry
Valletort.....	Beauce.....	Louis Paradis, jr.
Village St. J.-Bte de	Montréal.	Guilbert Filiatrault
Yamachiche.....	Yamachiche.	Arthur Lacerte
Yamaska.....	Yamaska.....	P. Beaupré
Warwick.....	Arthabaska..	Ls. Triganne

ONTARIO.

Aylmer.....	Ottawa.....	J. L. Dumouchelle
Buckingham.....	Ottawa.....	Thos. Déchéne, Inst.
N.-D. de Lourdes.	Russell.....	J. N. Lévis
Pembroke.....	Renfrew.....	Dr. J. A. Desloges
Sandwich.....	Essex.....	Alb. Bondy, Inst.
St. Eugène.....	Prescott.....	S. Labrosse

MANITOBA.

Winnipeg.....	Riv.-Rouge..	J. P. M. Lecours,
---------------	--------------	-------------------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst.....	Gloucester..	Hill Haché, March
Bouctouche.....	Kent.....	G. A. Girouard
Caraquette.....	Gloucester..	Théot. Blanchard
Caron Brook.....	Victoria.....	Théodore Pelletier
Edmundston.....	Victoria.....	Geo. A. Bois, M. du P.
Memramcook.....	Westmorl....	A. M. Vienneau
P. Rocher.....	Gloucester..	O. Turgeon, Marc.
Shédiac.....	Westmorl....	Calixte Galland

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Archat.....	Cap-Breton..	Francis Mormeaud
Clare.....	Digby.....	Dr. A. P. Landry, M D
Cité d'Halifax.....	Halifax.....	J. B. LeBlanc
D'Écouse.....	I. Mad. [C.B.]	R. Benoit, Insp. d'E.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Egmont Bay.....		I. O. Arsenault, M.P.P.
-----------------	--	-------------------------

ÉTATS-UNIS.

Aurora.....	Illinois.....	Louis Raymond
Concord.....	New Haven.	Chs. Pélissier
Chicago.....	Illinois.....	Geo. O. Tanguay
Chippewa Falls.....	[Wisconsin]	Dr. Jos. Fortier, M. D.
Danielsonville.....	Connecticut.	L. J. Tétrault
Detroit.....	Michigan....	B. C. Gagnon
Fall River.....	Massachus..	Nap. Milotte
Fond du Lac.....	Wisconsin..	Nicolas Lamouche
Gros enordale.....	Connecticut.	F. B. Lafrenière
Marquette.....	Michigan....	Rev. M. H. P. Rousseau
Northampton.....	Massachus..	A. Menard
Nashua.....	New Haven..	Joseph Landry
Springfield.....	Massachus..	W. Proulx
St. Albans.....	Vermont.....	Dr. G. Thibault, M. D.
St. Louis.....	Missouri....	M. A. Boislinière.
Vermillionville.....	Louisiane..	A. H. Mourrier, jr
Woonsocket.....	(Rhode Is.)	Ed. de Villers
Worcester.....	Massachus..	Félix Charbonneau

FRANCE.

A. Sauton, libraire, 41, rue du Bac, à Paris
--

Les HUIT pages qui suivent doivent être placées en tête du Volume.

BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU *Foyer* les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.50 pour un carré de 25 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

NOUVEAUX AGENTS DU FOYER DOMESTIQUE.

Les Messieurs dont les noms suivent ont bien voulu se charger de l'agence du *Foyer Domestique* pour leur paroisse respective, savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC.

St. J.-Bapt. (Rouville) L. G. E. Goulet, M. de P.
St. Maurice, (Champlain) G. E. Bistodeau.
St. Moïse, (Rimouski) Joseph Smith M. de P.

CHANTS D'ÉGLISE.

Un *Sanctus*, Chœur à deux voix, avec accompagnement d'orgue, est mis en vente à l'imprimerie du *Foyer Domestique*.

Aussi

Prosternez-vous! Cantique pour l'Élevation.—Grand Chœur avec Duo.

RRIX:—50 Cents pour 12 copies.

Ottawa, 1er Juin 1877.

Emplacement à vendre

A

ST. JOSEPH DE GLOUCESTER PRÈS DE L'ÉGLISE.

Le soussigné offre en vente le lot No. 22, voisin de l'Église de St. Joseph de Gloucester, avec une Maison et une Boutique de Menuisier dessus construites, le tout en très bon ordre. Prix \$200.

S'adresser à

JOSEPH BÉLANGER,

No. 229, Rue Dalhousie, Ottawa.

Ottawa, 1er Mai 1877.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ
DE

HARDES FAITES, d'ETAPES, etc.

Le public est respectueusement informé que dans le but de réunir en un seul Magasin les trois Etablissements actuellement existants, le soussigné est décidé à vendre ses marchandises à très bas prix, pour argent comptant, et pour faire place aux nouvelles Marchandises attendu très prochainement.

On sollicite respectueusement une visite.

OCTAVE LATRÉMOUILLE,

Rue Sussex.

Ottawa, 1er Mai 1877.

NOUVEL ETABLISSEMENT D'ÉPICERIES

En gros et en détail,

Coins des Rues Cathcart et Dalhousie,
OTTAWA.

Le Soussigné vient d'ouvrir un **MAGASIN D'ÉPICERIES** qui comprend un choix complet, varié et bien choisi d'articles d'Épiceries et de Liqueurs de première qualité, tels que

Eaux de Vie de Martel, Hennessy & Cie., Dubois & Frère & Cognac, Jules Duret, Duval Dubois, en bouteilles et petits flacons, à l'usage des voyageurs et touristes.

Gin de J. De Kuyper,

Old Tom Gin,

Whisky Ecossais,

Champagne Mousseux, par chopine et demi gallon,

Curacao,

etc., etc.

—AUSSE—

Un grand assortiment de **Faïence** et **Verreries**, le tout ayant été acheté au comptant dans les meilleurs Maisons d'importations de Montréal. On sollicite une visite des amis et du public en général, vu que les prix très-réduits de tous ces articles défient toute compétition.

A. DeGUISE.

Ottawa 1er Mai, 1877.

EDOUARD PHILBERT, AVOCAT.

Prend toutes poursuites & défenses, Civiles ou Criminelles.

Bureau : 114, Québec, rue St. Pierre,

Bureau de Jacques Auger, Syndic Officiel.

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A. M. à 5 P. M.

P. H. CHABOT,

No. 518, [ancien No. 52]

**RUE SUSSEX,
OTTAWA.**

Offre un choix complet de
Tweeds,

Draps,

Chapeaux,

Chemises,

Cols,

Collets,

—ET—

HARDES-FAITES,

A très bas prix.

Les Hardes sont confectionnées
à ordre avec beaucoup de goût

ETABLISSEMENT

DE.

HARDES-FAITES. Marchandises d'Étapes, etc.

Les soussignés offrent en vente un grand assortiment de HARDES-FAITES, pour tous les goûts et pour tous les prix.

On est invité à venir examiner ce fonds de Commerce, pour plus ample information

LEBLANC & LEMAY,

Rue Sussex.

Ottawa, 1er Mai 1877.

E. G. LAVERDURE, Plombier, Gazier et Ferblantier, FAISEUR DE COUVERTURES EN FER BLANC ET FER GALVANISÉ ET CONSTRUCTEUR DE FOURNAISES A AIR CHAUD, No. 75, Rue William, OTTAWA.

Couvertures en Ferblanc et Galvanisées faites d'après le mode le plus amélioré et à des prix très-modérés, qui peut être certifié, et des certificats peuvent être montrés sur demande.

Un assortiment de Poêles à Cuisine, à Fourneaux et de Salons, des plus beaux et récents dessins.

—AUSSE—

des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces. Ferblanterie, Huile de Charbon, Lampec. Tuyaux, Ferronnerie. Vitres, Mastique, etc.

AU PLUS BAS PRIX.

Ouvrages et réparations faites promptement et avec dextérité.

Ottawa, Avril 1877.

F. MARTINEAU,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE,

A toujours en mains un assortiment complet

d'Huilles,

Peintures,

et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1877.

Imprimerie du "FOYER DOMESTIQUE."

L'Administration du FOYER DOMESTIQUE a fait l'acquisition d'un matériel d'IMPRIMERIE très étendu, et des mieux choisis, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, telles que *Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers, etc., Factums, Têtes de Comptes, Circulaires, Programmes, Affiches, Lettres, Funéraires, Cartes de Visites et d'Affaires, etc., etc.* Le tout exécuté avec soin, élégance et promptitude.

L'Administration se charge également des ouvrages de luxe, tels que *Livres, Brochures, Lettres de Faire-Part, Chèques, etc., etc., etc.* Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers autres couleurs.

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Elle expédie dans toute les parties du Canada et des Etats-Unis, FRANC DE PORT, tous les ouvrages qui lui sont confiés, aussitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie du

Foyer Domestique.

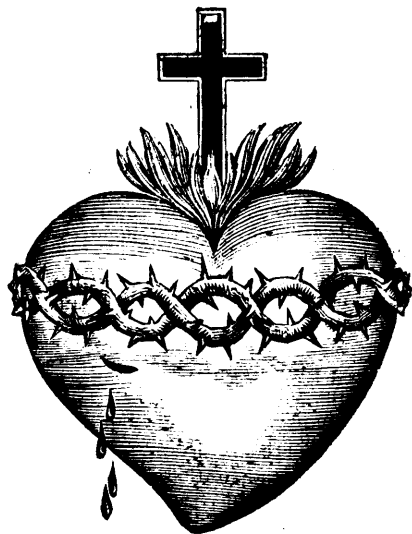
Encoignure des rues Sussex et Murray, OTTAWA.

UN SPECIMEN sera imprimé aussitôt que possible et en attendant on sollicite le patronage des hommes d'affaires et du public en général.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.

CETTE loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée-Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge CORNOL, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. CHAPLEAU et GÉZÉON OUMET, de L. A. JETTÉ, M. P., B. A. E. HUBERT, notaire, C. A. LEBLANC, Shérif, R. H. TRUDEL, M. D., M. P. RYAN, J. O. DEVLIN, Alfred LAROCQUE, Sr., C. S. RODIER, Pierre l'Espérance et de Michael STEWART, Ecrs., sous la surveillance des membres des trois comités.



Valeur de la Loterie.

1 Bourse en Or de	\$10,000 00	\$10,000 00
1 do do	2,000 00	2,000 00
1 do do	1,000 00	1,000 00
1 do do	500 00	500 00
5 do do	100 00	500 00
5 do do	50 00	250 00
25 do do	10 00	250 00
300 lots à bâtir, valeur moyenne.....	500 00	150,000 00
250 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24 00	1,200 00
20 ciboires.....	20 00	400 00
42 calices.....	18 00	756 00
8 encensoirs.....	6 00	48 00
12 ostensoirs.....	32 00	432 00
12 paires de burettes.....	6 00	72 00
12 garnitures d'autel de toutes les couleurs.....	30 00	360 00
290 objets do do	3 00	870 00
100 do do	2 00	2,000 00
2000 objets do do	1 00	2,000 00
1 bénitier.....	4 00	4 00
		\$272,782 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté; le comité de direction est composé d'un prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite, qui président à toutes les affaires de la loterie, et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les Billets sont en vente au bur au du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à ce ui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., secrétaire-trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehue, Ecr., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la loterie du Sacré-cœur, est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis. Le jour du tirage est fixé au 15 Aout 1877.

Nombre des Billets: 400.000 — PRIX DU BILLET..... \$ 1.00

Toutes communications par la maille devront être adressées franchises de port au Directeur-Gérant.

F. X. COCHUE.

No 256, rue Notre-Dame, Montréal.

1er Juillet 1876.—6f.

EN VENTE

Les 1er et 2ème volumes du

FOYER DOMESTIQUE,

PRIX.—Souscripteurs \$1.00.—Non
Souscripteurs \$1.50, chaque volume.

Ottawa, 1er Février 1877

Agents du "Foyer Domestique."

MONTREAL.

M. IGNACE C. ST. AMOUR,

NO. 189 RUE PANET.

QUÉBEC.

M. J. O. FILTEAU,

No. RUE RICHELIEU.